



14 boulevard Jacques Duclos  
40220 TARNOS

Direction Éducation Enfance Jeunesse  
Tél. 05 59 64 49 53



ACADÉMIE  
DE BORDEAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet Éducatif Territorial de la Ville de Tarnos 2024-2027

GARANTIR LE BIEN-ÊTRE, LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET  
L'ÉMANCIPATION DE TOUS LES ENFANTS ET DES JEUNES

DE 0 à 25 ANS





# ***Avant-Propos***

Comme toutes les communes du littoral aquitain, Tarnos, située à l'extrême sud des Landes, à la frontière des Pyrénées Atlantiques et notamment de Bayonne, est empreinte d'une pression démographique forte mais maîtrisée.

Inscrite au cœur de l'agglomération bayonnaise, dans le schéma de cohérence territoriale de la Communauté du Pays Basque Adour, la commune met en œuvre depuis de nombreuses années une politique d'aménagement urbain qui lui permet en effet d'accompagner cette évolution en termes de logements, d'emplois, d'équipements urbains et de préservation de l'environnement.

Elle met en œuvre également des politiques éducatives ambitieuses, qui sont rassemblées dans des projets éducatifs territoriaux réussis, contractualisés avec les services de l'État et notamment de l'Éducation Nationale. Le PEDT 2021-2024 étant arrivé à son terme, il doit être renouvelé pour la rentrée 2024.

## **Le projet éducatif territorial recouvre les secteurs petite enfance, enfance, jeunesse de la ville (de 0 à 25 ans)**

Il a vocation à organiser la cohérence et la continuité éducative des acteurs qui gravitent autour de l'éducation des enfants et des jeunes.

Il précède le toilettage qui sera organisé des projets sociaux des structures petite enfance de la ville, il s'inscrit dans un changement d'organisation du temps scolaire passant à 4 jours en élémentaire nécessitant une réorganisation importante des acteurs éducatifs et des personnels qui interviennent dans les écoles



**Le territoire..... 9**

**Tarnos une identité bien particulière..... 11**  
Une histoire singulière..... 11  
Un développement économique maîtrisé..... 11  
Un environnement privilégié..... 11  
Un aménagement des espaces pensé..... 12  
Une attractivité démographique..... 13  
Une politique sociale forte..... 15

**État des lieux de l'accueil des enfants, des jeunes et des familles 17**

**L'accueil de l'enfant et du jeune à Tarnos..... 17**  
L'accueil du tout-petit..... 17  
Les écoles publiques, privées et instructions à domicile..... 20  
Le collège Langevin Wallon..... 25  
Le Lycée Ambroise Croizat..... 26

**Le périscolaire et l'extrascolaire..... 27**  
Les 3-10 ans..... 27  
Les accueils périscolaires..... 27  
Le centre de loisirs des mercredis et des vacances..... 28  
Les parcours éducatifs..... 29  
L'animation de la pause méridienne..... 30  
Les 11-25 ans..... 31  
L'Espace Jeunes 11-17 ans..... 31  
L'information Jeunesse..... 32

**Les services de la ville contribuant à l'éducation.....**  
Les animations sportives..... 35  
La culture..... 37  
Les manifestations culturelles locales..... 37  
L'école municipale de musique..... 38  
La médiathèque les Temps Modernes..... 39  
La cuisine centrale..... 40  
La police municipale..... 42

**Les partenaires locaux..... 45**  
Le mouvement associatif local..... 45  
La Locomotive..... 45  
Habitat Jeunes Sud Aquitaine (HJSA)..... 45  
Centre Perf..... 45  
Métroloco, coopérative jeunesse..... 45  
Le comité de bassin d'emploi du Seignanx (PCTE, PLIE, PAT)..... 46  
Le groupement d'employeurs « A lundi »..... 46  
La coopérative d'activités et d'emplois Interstices Sud Aquitaine..... 46  
La Ferme solidaire de l'écolieu Lacoste..... 46  
Le CPIE du Seignanx..... 46  
L'Association européenne des handicapés moteurs (AEHM)..... 47  
L'Association Céleste..... 47

Le Trait d'Union – Caminante.....	47
<b>Les partenaires institutionnels.....</b>	<b>49</b>
Le CCAS.....	49
La communauté de communes du Seignanx.....	49
Le Conseil Départemental des Landes.....	49
La protection maternelle et infantile.....	49
La prévention spécialisée.....	49
La mission locale landaise.....	49
La Région Nouvelle Aquitaine.....	50
France Travail.....	50
<b>Les partenaires signataires.....</b>	<b>50</b>
L'Éducation Nationale.....	50
La CAF des Landes.....	50
<b>L'évaluation du Projet Éducatif Territorial 2021-2024.....</b>	<b>37</b>
Éléments de contexte.....	53
Évaluation des familles.....	54
Évaluation des professionnels.....	57
Évaluation des actions.....	60
<b>Le Projet Éducatif Territorial 2024-2027.....</b>	<b>71</b>
<b>1ère partie : L'accompagnement des temps respectueux des rythmes</b>	<b>75</b>
La spécificité de la petite enfance.....	77
L'aménagement des rythmes scolaires des écoles.....	77
L'organisation des temps scolaires et l'accompagnement de la collectivité	81
L'accompagnement de la collectivité au collège.....	82
Le plan mercredi.....	85
<b>2° partie : L'accompagnement des enfants et des familles.....</b>	<b>86</b>
Les passerelles.....	89
L'inclusion et les besoins spécifiques.....	91
L'accompagnement à la parentalité.....	97
Le projet compétences psychosociales.....	101
<b>3° partie : L'importance des moyens.....</b>	<b>103</b>
Les moyens dédiés à l'école.....	105
La qualité des professionnels.....	107
La qualité des équipements.....	111
<b>4° partie : L'éducation partagée ou la cohérence éducative.....</b>	<b>114</b>
Le partage des grands objectifs éducatifs.....	
L'émancipation culturelle.....	117
L'éducation physique, sportive et motricité.....	117
La citoyenneté et l'engagement.....	118
Le projet éducatif numérique.....	118
L'environnement et la transition écologique.....	119
La démarche alimentaire de territoire.....	119
La prévention santé.....	120

Les outils de pilotage du PEDT.....	121
Coordination du PEDT.....	125
Information, communication et valorisation.....	127
Les indicateurs.....	129

## **Les annexes..... 133**

La délibération Organisation du Temps Scolaire.....	135
Les tarifs des services aux familles.....	139
Le projet pédagogique du centre de loisirs du mercredi.....	147
Les conventions passerelles petite enfance/école maternelle.....	159
La schématisation des grands axes du PEDT.....	163
Glossaire de partenaires.....	169





# ***Le territoire***



# Tarnos, une identité bien singulière

**Ville de la périphérie de Bayonne, Tarnos (13 225 habitants) fait partie de la communauté de communes du Seignanx (29 212 hab). Située entre l’océan atlantique et l’Adour, la ville est d’une superficie de 26,26 km<sup>2</sup>.**

## *Une histoire singulière*

Depuis le détournement de l’Adour en 1 578, son rattachement au département des Landes, à la forte empreinte laissée par les Forges de l’Adour (1881) qui a donné naissance au quartier des Forges, des luttes sociales aux reconversions successives menées dans les années 70 à la fermeture de l’usine sidérurgique, sans oublier la période de la Résistance à l’ennemi nazi et le lourd tribut payé par les Tarnosiennes et les Tarnosiens dont la plupart des écoles portent aujourd’hui le nom et au premier rang desquels deux maires de la ville,

**Tarnos est une ville qui bénéficie d’une riche histoire sociale, qui donne sens aux actions menées encore aujourd’hui : un fort mouvement associatif accompagné par la commune pour une prise en main par les femmes et les hommes qui y habitent de la réponse aux besoins sociaux.**

## *Un développement économique maîtrisé et attractif*

**A Tarnos, l’intervention publique constitue un axe fort qui a vocation à garantir un développement harmonieux, respectueux des hommes et de l’environnement.**

Le développement d’un secteur large de **l’économie sociale et solidaire sur l’espace Bertin** font aujourd’hui de la commune un modèle du genre reconnu au niveau régional, voire national, qui fonctionne comme un laboratoire d’idées et d’actions impulsées par le Comité de Bassin d’Emploi et le Pôle de Coopération Territoriale.

Ce gros secteur coexiste et œuvre à développer des partenariats divers avec **les entreprises industrielles de la zone industrialo-portuaire**, notamment quelques grandes entreprises telle que SAFRAN avec laquelle la commune a développé une crèche partenariale de 30 places ou encore des entreprises sidérurgiques qui s’installent sur la commune.

Il est également un des partenaires essentiels **des services publics** mis en place sur la commune, et notamment des services liés à l’éducation et l’émancipation humaine.

Sur le territoire communal, le nombre d’emplois (5 700) est supérieur à la population active (5 500), signe d’une belle vigueur économique.

## *Un environnement privilégié*

**70 % du territoire reste aujourd’hui en zone naturelle ou agricole**, avec une diversité remarquable des espaces sensibles ou site Natura 2000 :

- l’Océan atlantique qui borde la commune à l’ouest et ses 4 km de plage, dunes et forêts préservées dont la gestion est confiée à l’Office National des Forêt et au Conservatoire du Littoral,

- des étangs classés,
- à l'autre extrémité du territoire communal, à l'est, les Barthes de l'Adour,
- au centre le Parc de Castillon et l'écolieu Lacoste et sa ferme solidaire, véritables poumons verts de la ville situé en centre ville.

Des actions diverses sont menées depuis quelques années sur la préservation des espaces naturels et des espaces sensibles, sur le développement des mobilités douces, la promotion et le développement des circuits locaux de production des espaces, l'orientation des politiques publiques de l'eau, des déchets, sur le retour aux sources...

Préserver cet environnement et contribuer à la transition écologique de la commune est un défi majeur.

Le **dérèglement climatique** devient d'année en année une **préoccupation majeure sociétale**. Selon le nouveau rapport du GIEC publié le 20 mars 2023, tout le territoire métropolitain sera concerné par une augmentation du nombre de journées (et de nuits) exceptionnellement chaudes durant les mois de juin, juillet et août au cours des 30 prochaines années.

Système d'alerte, plan canicule... face à l'augmentation des températures, et tenant compte des prévisions alarmantes des scientifiques du GIEC, il est aujourd'hui illusoire de penser que les méthodes à court terme suffiront à répondre au défi posé. **Il faut maintenant réfléchir à des solutions constructives, responsables et durables.**

→ Sensibiliser, éduquer au respect de la nature, valoriser les bons gestes, réfléchir aux solutions innovantes deviennent un investissement fondamental sur l'avenir : mobilités douces, circuits de pistes cyclables, développement du tram-bus... C'est dans ce contexte que la ville inscrit son projet éducatif un axe fort « Environnement et Transition Ecologique ».

Parmi les acteurs de ces réflexions, le service « environnement » de la ville s'appuie sur des partenaires divers : la communauté de communes du Seignanx, en charge du PLUI, le SITCOM Côte Sud des Landes, le SYDEC et le SMUN, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, le Pôle de Coopération Territoriale et la cuisine centrale, le Syndicat Mixte des Transports, l'ONF et diverses associations locales.

→ **Maîtriser le développement urbain** en actant la nécessité de construire la ville sur la ville pour éviter l'étalement urbain tout en soignant la qualité de vie en ville et en valorisant les espaces naturels, véritables atouts de Tarnos, « ville jardin », en aménageant des îlots de fraîcheur, gérer raisonnablement et durablement ses ressources naturelles comme les eaux pluviales, favoriser la biodiversité sont autant de démarches initiées et de points de vigilance sur les projets en cours et à venir.

→ **S'inscrire dans une démarche alimentaire de territoire** pour favoriser les circuits locaux en permettant la continuité, voire la réinstallation de producteur sur le territoire (axe repris dans le PEDT de la ville)

### *Un aménagement des espaces pensé*

A partir des années 2000, la loi SRU a invité les élus communaux à repenser leur territoire. Succédant à l'urbanisation par étalement qui, depuis les années 1970, prévalait comme partout en

France dans les petites villes périurbaines, l'urbanisation a été réorientée, sur la base d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme, vers une densification du centre ville permettant ainsi d'accueillir les nouvelles populations tout en préservant les espaces qui constituent la richesse environnementale du territoire.

Cette orientation s'est appuyée sur une politique foncière audacieuse et volontariste permettant d'assurer une maîtrise foncière publique sur les secteurs à forts enjeux stratégiques.

Par ailleurs, la ville prête attention à la mixité sociale et bénéficie d'un parc de **logements locatifs sociaux** important (21,72 % des résidences principales), en visant systématiquement cet équilibre et cette mixité sur tous les secteurs du territoire.

Avec la même volonté de faire face au défi du logement pour tous dans un secteur particulièrement frappé par la crise de l'immobilier, la Ville a su mettre en place de nouveaux outils, et tout particulièrement le Bail Réel Solidaire qui permet de protéger du brasier immobilier des centaines de logements actuellement en construction ou à venir.

L'attractivité du territoire implique de développer le nombre de logements de la commune. **Le Plan Local de l'Habitat du Seignanx 2020-2025** a fixé pour la commune un objectif de construction 774 logements, soit 129 logements/an. Ceux-ci sont principalement construits en centre ville.

**Plusieurs aires de jeux et parcs urbains** parsèment la ville comme autant d'appel à développer une vie sociale forte autour des espaces publics.

**Le centre ville dévoile peu à peu son futur visage**, depuis le parc de la Médiathèque, la place Alexandre Viro, et les projets urbains divers appelés à se développer à brève échéance dans une vision forte de réaliser une ville-jardin où les habitants seront appelés à s'approprier des espaces extérieurs attractifs de manière participative (Grandola, Passionaria).

**L'arrivée du Trambus et les aménagements cyclables et piétons** qui l'accompagnent, viennent encore renforcer cet appel à profiter pleinement des espaces publics, tout comme la culture de la marche à pied qui s'installe peu à peu pour les habitants.

Enfin Tarnos présente des **services publics très fournis**, tout particulièrement dans les champs de l'émancipation humaine. La ville présente un taux d'administration communale de 22,5 agents pour 1000 habitants, contre 17,5 agents en moyenne pour les villes de même strate.

### *Une pression démographique attractive mais maîtrisée*

La population tarnosienne a plus que doublé ces 50 dernières années. Néanmoins, dès le début des années 1970, les Municipalités successives ont réfléchi à des outils permettant de maîtriser et d'accompagner cette dynamique. Au regard des chiffres de l'INSEE, on peut remarquer que l'évolution est en moyenne de 11 % tous les 8 ans.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017	2020	2023
<b>Population</b>	5 054	6 959	8 219	9 099	10 076	11 154	12 423	12 264	12 914	13 225
<b>Densité moyenne (hab/km<sup>2</sup>)</b>	192,5	265,0	313,0	346,5	383,7	424,8	473,1	467,0	491,8	503,6

## Une structure démographique qui se maintient

Les chiffres de l'INSEE révèlent une baisse tendancielle de la variation de population à partir de 1975 avec un solde positif fortement marqué par des entrées-sorties de population, une baisse du taux de natalité non compensée par le taux de mortalité également en baisse.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
<b>Variation annuelle moyenne de la population en %</b>	4,7	2,4	1,3	1,1	1,6	0,9	0,7
<b>due au solde naturel en %</b>	0,5	0,3	0,1	0,2	0,4	0,2	0
<b>due au solde apparent des entrées sorties en %</b>	4,2	2,1	1,2	1,0	1,2	0,7	0,7
<b>Taux de natalité (‰)</b>	14,8	11,5	10,2	10,2	11,6	10,3	8,6
<b>Taux de mortalité (‰)</b>	9,5	8,9	9,1	8,4	8,1	8,1	8,3

## Une population plutôt jeune

La population de la commune est plutôt jeune : 31,8 % des habitants ont moins de 30 ans. On constate néanmoins une évolution en baisse sur les tranches d'âges de 0-14 ans, qui correspond à celle des parents 30-44 ans.

Population par grandes tranches d'âges depuis 2007

	2007	%	2012	%	2017	%	2020	%
<b>0 à 14 ans</b>	2 166	19,4	2 249	18,1	2 029	16,5	2028	15,7
<b>15 à 29 ans</b>	1 659	14,9	1 831	14,7	1 960	16,0	2074	16,1
<b>30 à 44 ans</b>	2 559	22,9	2 631	21,2	2 134	17,4	2282	17,7
<b>45 à 59 ans</b>	2 289	20,5	2 553	20,6	2 664	21,7	2901	22,4
<b>60 à 74 ans</b>	1 490	13,4	2 084	16,8	2 203	18,0	2299	17,8
<b>75 ans ou plus</b>	991	8,9	1 075	8,7	1 274	10,4	1330	10,3
<b>Ensemble</b>	11 154	100,0	12 423	100,0	12 264	100,0	12 914	100,00

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Cette jeunesse entraîne pour la ville et ses partenaires une responsabilité forte en matière éducative depuis plusieurs années.

## Mais un nombre d'enfants par famille qui tend à décroître

	2007	%	2009	%	2012	%	2017	%	2020	%
Ensemble	3 264	100,0	3480	100,0	3 715	100,0	3 573	100,0	3790	100,0
Aucun enfant	1 563	47,9	1630	46,8	1 825	49,1	1 743	48,8	1843	48,6
1 enfant	754	23,1	879	25,2	906	24,4	885	24,8	970	25,6
2 enfants	711	21,8	732	21	776	20,9	690	19,3	750	19,8
3 enfants	196	6,0	192	5,5	170	4,6	210	5,9	195	5,1
4 enfants ou plus	40	1,2	48	1,4	38	1,0	45	1	32	0,8

## *Une politique sociale forte*

La ville de Tarnos met en place une tarification sociale de ses services aux familles : tarification PSU sans complément pour la petite enfance, tarification sur la base de nombreuses tranches de QF, respectueuse de l'encadrement de la CAF des Landes. (cf annexes)

Par ailleurs, la ville accompagne les familles dans le financement des voyages scolaires de leurs enfants du collège au lycée mais également dans celui des séjours organisés par les organismes extérieurs agréés.

Adhérente au syndicat des mobilités Pays Basque Adour, autorité organisatrice des transports de l'agglomération, les jeunes Tarnosiens de 0 à 28 ans bénéficient d'un tarif privilégié sur le réseau Txik Txak des transport urbains : 50 % de réduction et jusqu'à 75 % de réduction pour toute personne rattachée à un foyer fiscal dont le QF est inférieur ou égal à 430 €

Enfin, les élèves résidant à Tarnos bénéficient d'un abonnement « Transport scolaire » TXIK TXAK gratuit, pris en charge par la commune et/ou par le département des Landes, utilisable sur l'ensemble du réseau , y compris le week-end durant l'ensemble de la période scolaire (depuis la rentrée scolaire jusqu'au vacances d'été.





***L'accueil des enfants,  
des jeunes, et des  
familles***



La jeunesse de la population tarnosienne confère à la commune une responsabilité importante en matière éducative, responsabilité dont les équipes municipales successives se sont emparées au fur et à mesure des années :

- en développant un réseau de partenariat autour de la petite enfance ;
- en faisant le choix réaffirmé à chaque occasion de réaliser des écoles de taille modeste, permettant un accueil des enfants d'une qualité reconnue, en ce qu'il assure non seulement les bonnes conditions d'accueil des enfants sur le temps scolaire mais également sur le temps non scolaire, dans les quartiers,
- en s'inscrivant dans un partenariat actif avec le collège Langevin Wallon ainsi qu'avec le Lycée Professionnel Ambroise Croizat installés sur la commune,
- en accompagnant les familles des lycéens, en complément des politiques publiques menées par la Région Nouvelle Aquitaine.

### *L'accueil du tout petit*

L'éducation commence dès la naissance.

La petite enfance est un moment particulièrement important, un temps où les apprentissages sont fulgurants et où certaines familles sont parfois fragilisées par l'arrivée nouvelle d'un petit être.

Jusqu'en 2001, la commune bénéficiait du réseau des assistantes maternelles, dont l'animation était confiée depuis 1979 à l'association d'aide familiale et sociale (AAFS).

La question de créer une structure collective pour l'accueil de la petite enfance s'est réellement posée au niveau municipal au milieu des années 1990. Le premier multi-accueil « Les Petits Matelots » a ouvert le 5 septembre 2001 (20 places).

Dès mars 2006, la mise en place d'un Observatoire de la Petite Enfance a permis, en effet, d'œuvrer à développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance, partenariat d'une richesse exceptionnelle, avec :

- les services de la PMI et de l'ASE
- les services de la CAF
- l'Association d'aide familiale et sociale qui anime le réseau des assistantes maternelles et gère une crèche familiale ;
- l'association Caminante – Trait d'Union qui travaille sur l'accompagnement à la parentalité

Sous l'impulsion de la coordinatrice Petite Enfance, l'Observatoire Territorial de la Petite Enfance permet aux acteurs éducatifs de se retrouver très régulièrement non seulement pour observer les évolutions des besoins du territoire mais aussi œuvrer, en commune, pour le développement des grands axes éducatifs partagés.

En 2007, sous l'égide de l'Observatoire Petite Enfance, la commune confiait au CREDER (Centre de Recherche et d'Étude pour le Développement Économique et Social Régional) de mener une étude diagnostic pour les besoins en matière de petite enfance sur la commune. Depuis, l'ouverture de la **micro-crèche « Les Moussillons »** en septembre 2010 (10 places), puis la **crèche Antoine de Saint-Exupéry**, crèche partenariale avec l'entreprise SAFRAN (30 places dont

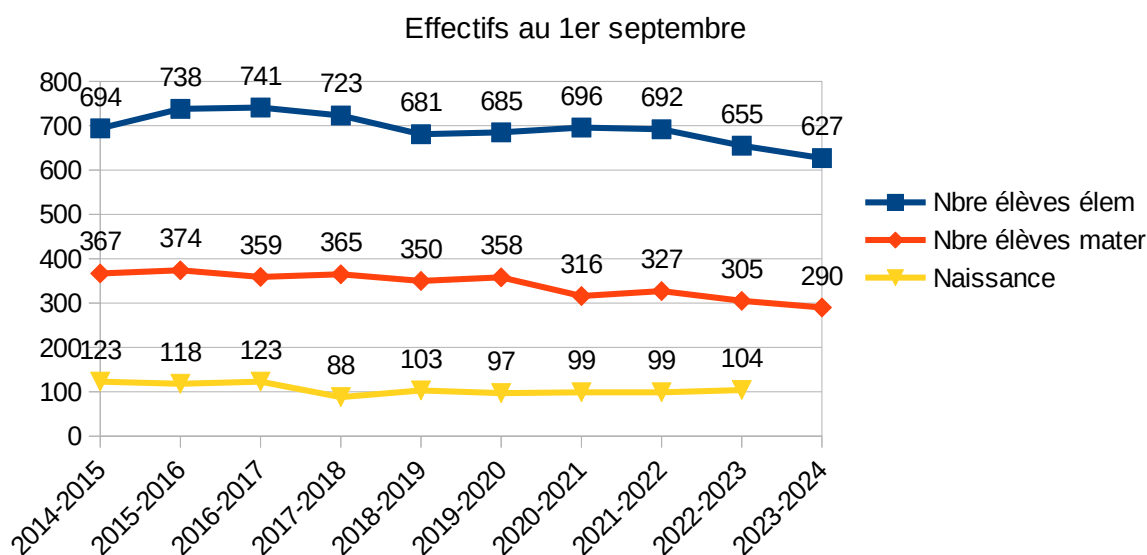
10 pour l'entreprise SAFRAN), en septembre 2014, ont permis de conforter l'offre d'accueil sur la commune.

En 2019, pour répondre aux besoins exprimés par les familles de développement d'accueil collectif, l'association AAFS a ouvert une nouvelle micro-crèche (10 places), la micro-crèche Juan Miro, en recrutant des assistantes maternelles du territoire.

Dans le secteur « Petite Enfance », sous l'impulsion de la coordinatrice Petite Enfance, la dynamique est forte grâce notamment à la subvention d'éveil culturel du conseil départemental des Landes, mise en place pour les structures d'accueil de petite enfance. Pour rappel, chaque structure de la commune perçoit cette subvention pour mettre en œuvre les actions identifiées au sein de l'Observatoire de la Petite enfance (10 000 € pour les deux multi-accueils Petits Matelots et Saint-Exupéry ainsi que pour la crèche familiale, 3 000 € pour la micro-crèche municipale Les Moussaillons et la micro-crèche Juan Miro).

### *Les écoles primaires publiques, tarnosiennes*

#### Évolution de la démographie scolaire 2014-2024

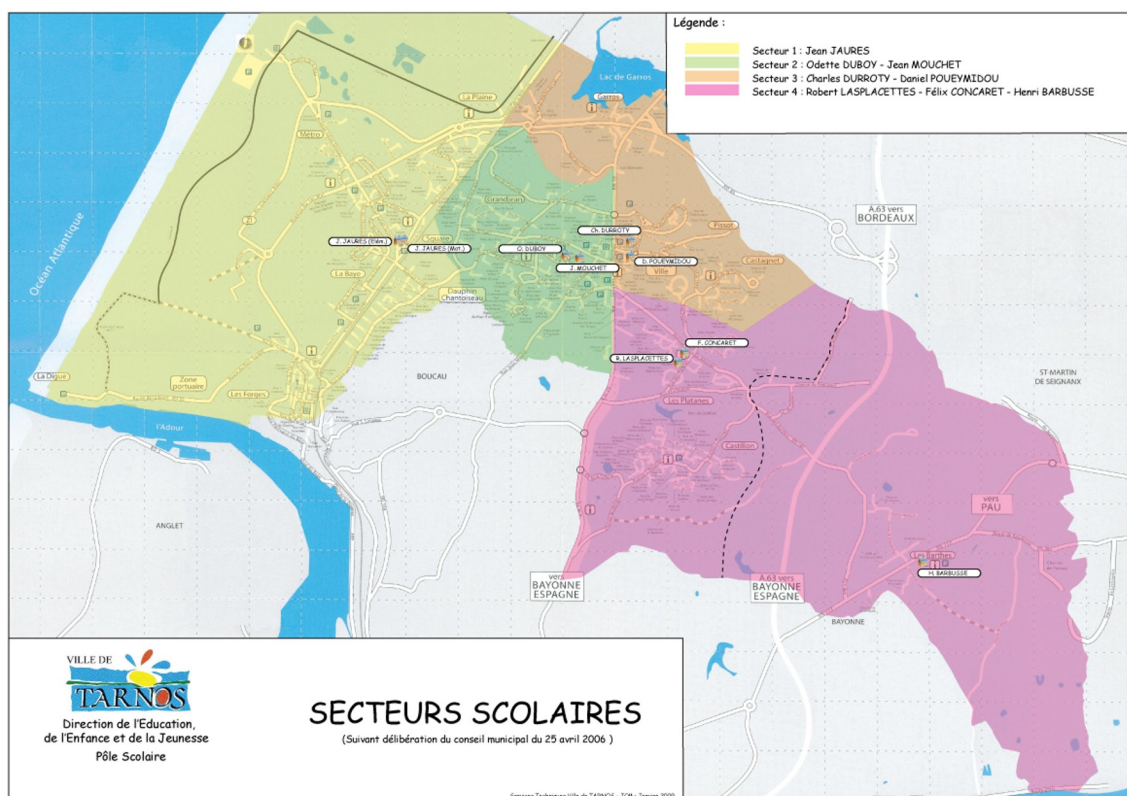


Du point de vue scolaire, la ville a fait le choix d'une organisation par secteur, sur la base de petites écoles à même d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. La population scolaire, dans les écoles publiques, est relativement stable depuis dix ans, même si l'année 2020 accuse une légère baisse des effectifs en maternelle. **Dans une volonté sans cesse réaffirmée de qualité de l'accueil des enfants, la ville s'est inscrite de la construction et l'entretien de 4 groupes scolaires, réunissant maternelle et élémentaire,**

- écoles maternelle et élémentaire Jean Jaurès
- école maternelle Odette Duboy et élémentaire Jean Mouchet
- école maternelle Charles Durroty et élémentaire Daniel Poueymidou,
- école maternelle Robert Lasplacettes et élémentaire Félix Concaret

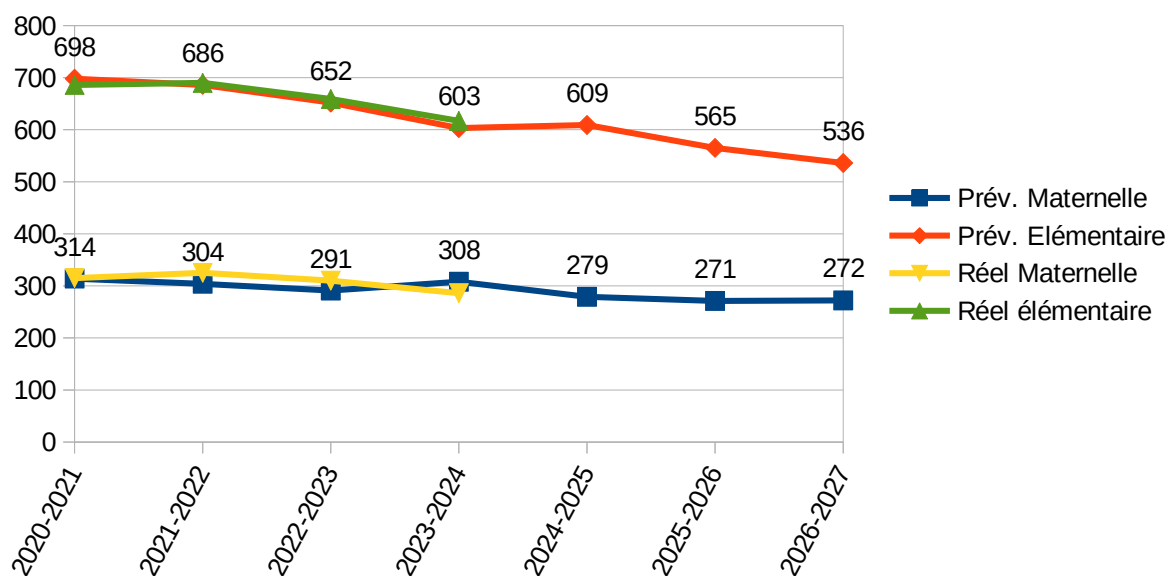
auxquelles s'ajoute une petite école dans le quartier rural de la ville, le quartier des Barthes de l'Adour, l'école Henri Barbusse, qui ne comporte que 2 classes à niveaux multiples. La

Municipalité de Tarnos réaffirme clairement son attachement à toutes ces écoles qui permettent, au-delà d'un accueil plutôt familial dans de petites unités, de conforter le lien social, de vivre les quartiers et développer les cheminements doux vers les écoles.



L'organisation de l'accueil des élèves se fait selon une carte scolaire, définie par délibération du 25 avril 2006.

Evolution des effectifs scolaires



## La sociologie des familles

Les familles des enfants scolarisés dans les écoles publiques élémentaires, recensés sur la base des quotients familiaux, sont pour l'essentiel modeste. Mais la répartition de la population scolaire dans les écoles montre que la mixité sociale s'équilibre à peu près d'un quartier à l'autre, ce qui ne doit pas dispenser la collectivité de rester vigilante sur les évolutions qui pourraient être identifiées d'un secteur à l'autre.

QUOTIENTS FAMILIAUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>J JAURES</b>						
QF connu	234	225	252	272	240	265
QF non connu	56	64	37	18	13	12
Plus de 1200€/mois	40,17 %	40,89 %	52,38 %	52,21 %	45,83 %	57,36 %
Dont plus de 1800€/mois	11,54 %	12,89 %	13,10 %	19,85 %	20,83 %	21,51 %
Moins de 1200 €/mois	59,83 %	59,11 %	47,62 %	47,79 %	54,17 %	42,64 %
Dont moins de 786 €/mois	32,91 %	32,89 %	34,92 %	27,94 %	27,50 %	20,75 %
<b>DUBOY/MOUCHET</b>						
QF connu	214	200	233	240	233	208
QF non connu	39	43	21	5	4	5
Plus de 1200€/mois	37,38 %	36,00 %	37,77 %	38,75 %	42,92 %	53,37 %
Dont plus de 1800€/mois	8,41 %	9,00 %	10,30 %	13,33 %	16,74 %	21,15 %
Moins de 1200 €/mois	62,62 %	64,00 %	62,23 %	61,25 %	57,08 %	46,63 %
Dont moins de 786 €/mois	38,79 %	36,00 %	34,76 %	32,08 %	36,48 %	25,96 %
<b>DURROTY/POUEYMIDOU</b>						
QF connu	196	182	210	216	200	188
QF non connu	49	42	21	2	11	7
Plus de 1200€/mois	41,33 %	39,01 %	39,52 %	44,91 %	40,00 %	43,09 %
Dont plus de 1800€/mois	11,22 %	12,64 %	11,43 %	13,89 %	15,00 %	14,36 %
Moins de 1200 €/mois	58,67 %	60,99 %	60,48 %	55,09 %	60,00 %	56,91 %
Dont moins de 786 €/mois	39,29 %	41,21 %	40,00 %	34,26 %	37,50 %	35,64 %
<b>LASPLACETTES/CONCARET</b>						
QF connu	217	201	205	219	213	188
QF non connu	40	44	33	10	10	9
Plus de 1200€/mois	44,70 %	42,29 %	39,51 %	47,03 %	46,95 %	52,13 %
Dont plus de 1800€/mois	9,68 %	10,95 %	9,76 %	18,26 %	18,78 %	19,15 %
Moins de 1200 €/mois	55,30 %	57,71 %	60,49 %	52,97 %	53,05 %	47,87 %
Dont moins de 786 €/mois	29,03 %	33,33 %	32,20 %	31,05 %	32,86 %	23,40 %
<b>HENRI BARBUSSE</b>						
QF connu	33	27	27	32	28	31
QF non connu	0	5	5	0	1	1
Plus de 1200€/mois	36,36 %	29,63 %	51,85 %	46,88 %	60,71 %	45,16 %
Dont plus de 1800€/mois	12,12 %	7,41 %	7,41 %	12,50 %	21,43 %	22,58 %
Moins de 1200 €/mois	63,64 %	70,37 %	48,15 %	53,13 %	39,29 %	54,84 %
Dont moins de 786 €/mois	36,36 %	22,22 %	29,63 %	31,25 %	32,14 %	32,26 %
<b>TOTAL</b>						
QF connu	894	835	927	979	914	880
QF non connu	184	198	117	35	39	34
Plus de 1200€/mois	40,72 %	39,28 %	42,93 %	45,97 %	44,53 %	51,82 %
Dont plus de 1800€/mois	10,29 %	11,26 %	11,11 %	16,34 %	18,05 %	19,43 %
Moins de 1200 €/mois	59,28 %	60,72 %	57,07 %	54,03 %	55,47 %	48,18 %
Dont moins de 786 €/mois	34,90 %	35,21 %	35,28 %	31,15 %	33,37 %	26,14 %

Cette étude révèle combien la tarification des services est un outil important de mixité sociale. La ville s'enorgueillit depuis longtemps de mettre en place des tarifs attractifs, tenant compte des quotient familiaux (voir en annexe III)

**L'indice de position sociale 2022-2023\*1 se situe dans la moyenne.**

COLLEGE DE TARNOS	111,5
ÉCOLE J JAURES	113,6
ÉCOLE J MOUCHET	112,7
ÉCOLE D POUEYMIDOU	109,9
ÉCOLE F CONCARET	104,9
ÉCOLE NOTRE DAME DES FORGES	103,7

### *Les autres écoles primaires*

Si quelques petits Tarnosiens sont également scolarisés dans les écoles publiques des villes voisines, par dérogation, il convient également d'avoir à l'esprit que des enfants échappent à l'éducation nationale, soit parce qu'ils vont en école privée, soit qu'ils soient déclarés en instruction à domicile (IAD).

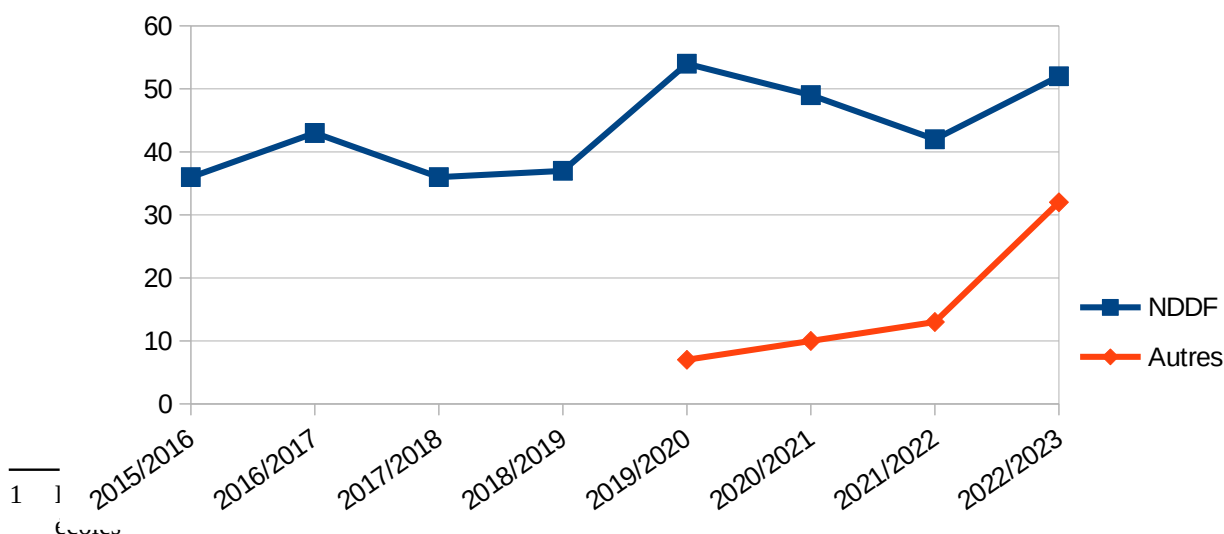
**D'autres élèves vont également en école privée dans d'autres communes**, soit par choix culturel (ikastola), soit par choix pratique.

**L'école Notre Dame des Forges de Tarnos**, conventionnée, capte en effet plusieurs élèves tarnosiens.

Enfin, **une nouvelle école privée, non encore conventionnée**, vient de voir le jour dans le quartier des Barthes. A la rentrée 2020-2021, 3 enfants Tarnosiens étaient scolarisés dans cette école.

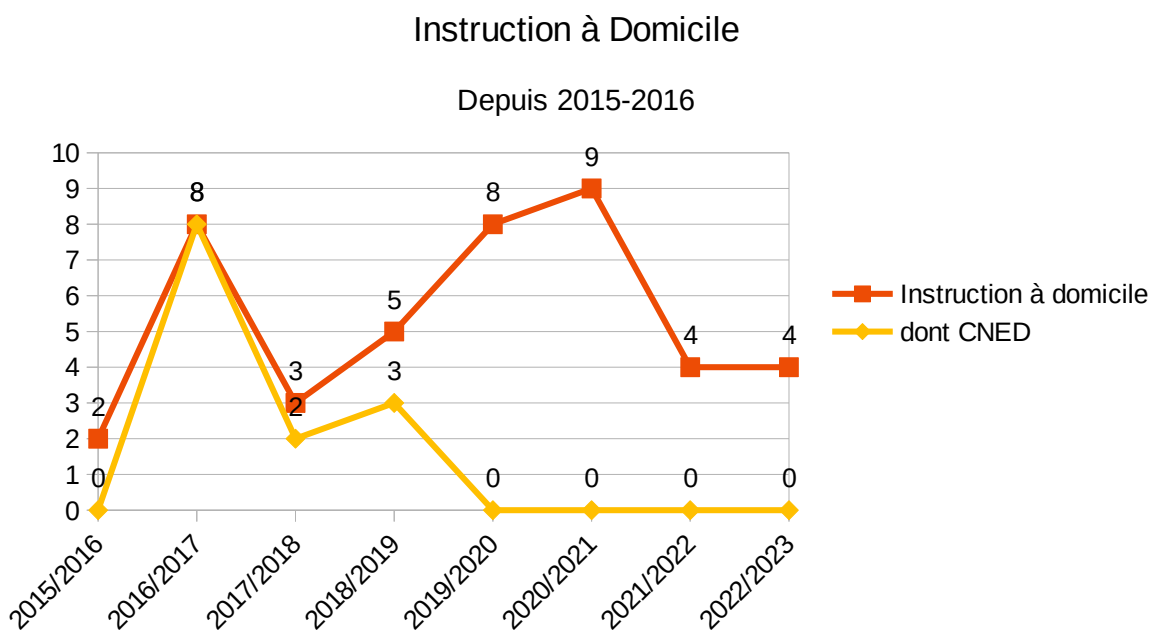
### Nombre d'élèves Tarnosiens fréquentant les écoles privées

Depuis 2015-2016



s

Les déclarations en instructions à domicile (IAD) sont peu nombreuses.



### *Le collège Langevin-Wallon*



(Photo Sud-Ouest)

Le collège Langevin-Wallon est situé dans un quartier résidentiel proche de l'océan. L'établissement jouit d'un cadre agréable, dans un environnement sûr. L'établissement accueille tous les élèves issus des 5 écoles primaires publiques et quelques élèves de l'école privée Notre Dame des Forges ainsi que quelques élèves de communes voisines qui bénéficient de dérogation (principalement Boucau).

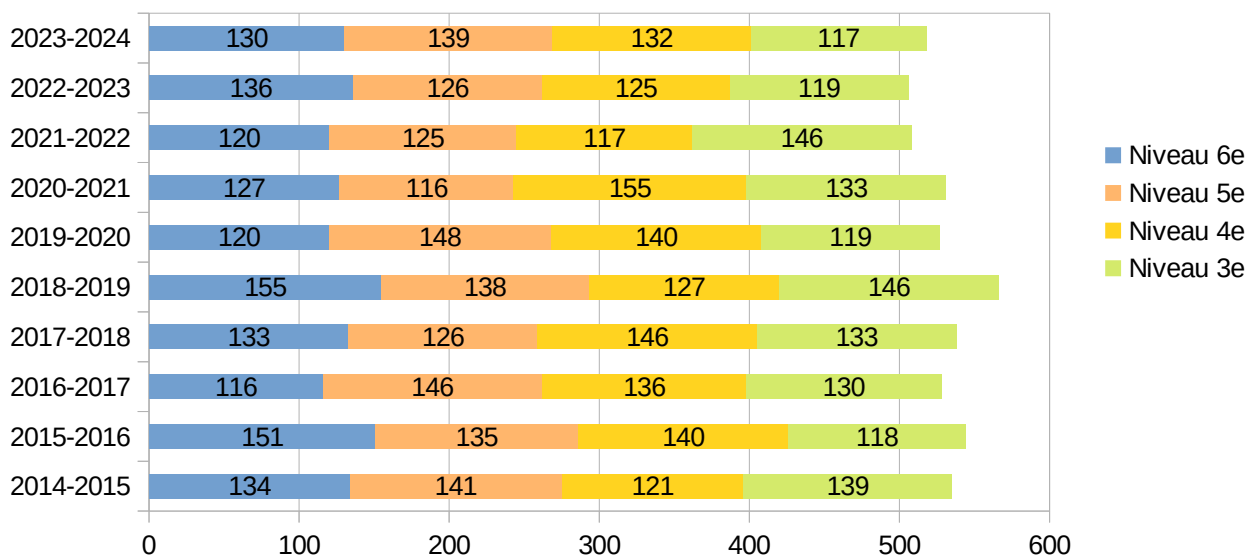


Il se situe non loin du gymnase Léo Lagrange et des terrains sportifs attenants dont les jeunes collégiens profitent pleinement à l'occasion des cours d'éducation physique et sportive, non loin non plus du Stade Intercommunal Jean André Maye de Boucau-Tarnos que le collège utilise également sur demande, les 2 équipements étant gérés par la ville.

A la rentrée 2023, le collège comptabilisait 518 élèves sur 19 divisions.

## COLLEGE LANGEVIN WALLON

### Evolution des effectifs depuis 2015



**Le secteur de recrutement correspond exactement au périmètre de la commune. Cela entraîne des liens étroits avec le projet éducatif territorial.**

**1/ Le collège dispose en effet d'un secteur unique de recrutement (Tarnos) et il est donc un lieu d'action central pour la dynamique de la politique jeunesse.** Un partenariat riche et fructueux est donc mis en place avec la commune, coordonné par la Direction Éducation Enfance Jeunesse.

**2/ Installé sur le territoire landais, les orientations vers le lycée sont partagées entre le Lycée de Tyrosse Côte Sud et les lycées de Bayonne (Cassin, Louis de Foix, Cantau).** Pour 90 à 95 % d'entre eux, les élèves vont essentiellement vers les Pyrénées Atlantiques. Le collège relève par ailleurs du CIO de Bayonne.

**Le service jeunesse tout d'abord, intervient deux fois par semaine, sur le temps de pause méridienne** pour développer des activités socio-culturelles sur la base d'un programme travaillé en lien avec l'administration du collège : théâtre, jeux de société, magie, slack-line, jeux de perles... sont autant d'exemples d'ateliers.

Ce temps passé avec les jeunes collégiens est devenu une véritable passerelle à même de développer la dynamique de l'Espace Jeunes et des activités qui y sont proposées. Il est aussi un moment privilégié pour informer les jeunes des diverses actions mises en place pour eux sur la commune en termes culturel, sportif...

Sur le temps scolaire, la police municipale intervient dans le cadre de la prévention routière et, en binôme avec le service jeunesse, la prévention des addictions (tabac, alcool, stupéfiant...). Ces temps sont inscrits dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

En partenariat avec le collège, la commune met également en place deux temps importants de prévention des réseaux sociaux :

- Un temps d'atelier culturel théâtre interactif pour les élèves du niveau 4<sup>e</sup> (le collège organisant la prévention sur les autres niveaux dans le cadre du CESC)
- Un temps « Pizza Débat » avec les jeunes et leurs familles pour débattre de cette problématique, préparé par un atelier de création culturelle (théâtre, vidéos, danse... ) mené par le service jeunesse pour présentation lors de la soirée.

Par ailleurs, un partenariat est mis en œuvre entre le collège et l'école municipale de musique qui se traduit par un aménagement de l'emploi du temps des élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> pour favoriser au mieux la poursuite de leur enseignement musical hors du temps scolaire.

### *Le Lycée Ambroise Croizat*

Avec plus de 300 élèves scolarisés, il s'agit d'un lycée professionnel composé d'une troisième prépa pro et de 5 filières différentes ( Métiers de la sécurité, Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, Système numérique, Technicien en chaudronnerie industrielle et Maintenance des véhicules).

Quelques jeunes Tarnosiens fréquentent ce lycée. Mais la plupart d'entre eux sont scolarisés sur les lycées de Bayonne et d'Anglet ; les modalités de transport étant particulièrement favorables.

Le service jeunesse de la commune y est également présent une fois par mois avec son point IJ. De même les ateliers prévention routière et prévention addiction ou incivilité sont menés par la police municipale.

Des partenariats ponctuels sont noués qu'il s'agisse de projets scolaires ou extrascolaires.

## Le périscolaire et l'extrascolaire

Les accueils de loisirs péri et extrascolaires ont vocation à travailler de manière transversale avec les services de la ville et avec l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire.

### *Les 3-10 ans*

En 2011, la Municipalité a fait le choix de procéder à une délégation de service public pour une grande partie de l'activité périscolaire

- accueil périscolaire
- animation de la pause méridienne en élémentaire
- parcours éducatifs en élémentaire
- centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires
- centres de quartiers et animations hors structures

La commune conserve toutefois la gestion en régie de l'animation de la pause méridienne et des parcours éducatifs en maternelle.

Depuis plus de 38 ans, l'association pour le centre de loisirs a pour mission de coordonner ces structures collectives d'accueil et d'animation de loisirs éducatifs. Le délégataire est naturellement un partenaire essentiel de mise en œuvre du PEDT.

A ce titre la ville verse une contribution obligatoire de service public

	2021 (4 mois)	2022	2023	2024*
Compte d'exploitation	453 323,60 €	1 378 691,01 €	1 518 847,00 €	1 527 877,00€
COSP	318 682,00 €	961 169,01 €	960 180,00 €	969 210,00 €

*\* Les données 2024 sont appelées à être corrigées en lien avec le passage à 4 jours*

**4 accueils périscolaires** sont déployés autour des groupes scolaires, qui fonctionnent matin et soir, avec arrivées et départs échelonnés.

Dans le cadre des accueils périscolaires, les animateurs veillent à un accueil individualisé de chaque enfant et prennent le temps d'échanger avec la famille. Les équipes mettent en place différents pôles d'activités pour répondre aux besoins des enfants et favorisent le lien entre la famille, l'école et l'enfant. L'objectif des animateurs est de garantir, enrichir et valoriser la portée éducative des loisirs quotidiens.

Evolution fréquentation Accueil périscolaire du matin

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
J Jaurès	44	47	41	43	41	45,5
Daniel Poueymidou	27	27	20	17	18	20,5
Jean Mouchet	34	36	33	28	34	41,5
Robert Lasplacettes	41	42	41	35	36	37,5
TOTAL GENERAL	145	152	135	123	129	145
MOYENNE GENERALE	36,25	38	33,75	30,75	32,25	36,25

Evolution fréquentation Accueil périscolaire du mercredi

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
J Jaurès	40	43	37	25,7	35	41,75
Daniel Poueymidou	24	28	15	25,7	12,5	19,00
Jean Mouchet	30	35	23	25,7	24	31,00
Robert Lasplacettes	37	34	23	25,7	24,25	27,25
TOTAL GENERAL	129	140	98	102,8	95,75	119
MOYENNE GENERALE	32,25	35	24,5	25,70	23,94	29,75

Evolution fréquentation Accueil périscolaire du soir

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
J Jaurès	66	70	92	77	83	94
Daniel Poueymidou	46	50	58	47	45	49
Jean Mouchet	54	46	81	67	74	75,5
Robert Lasplacettes	63	65	62	69	75	82
Accueil périscolaire du soir	227,50	231	293	260	276	300,5
MOYENNE GENERALE	56,88	58	73,25	65,00	69,00	75,13

\* Les données retenues pour 2020 ont été prises sur la période où l'effectif était le plus élevé (COVID)



**Le centre de loisirs du mercredi après-midi rassemble les enfants de toute la commune afin de permettre le brassage, les interactions et la découverte d'activités éducatives dans deux centres (maternelle et élémentaire).**

Le délégataire pour l'accueil de loisirs des 3-11 ans organise le centre de loisirs des mercredis et des vacances scolaires sur un nouveau site, suite à **la construction d'un nouveau bâtiment**

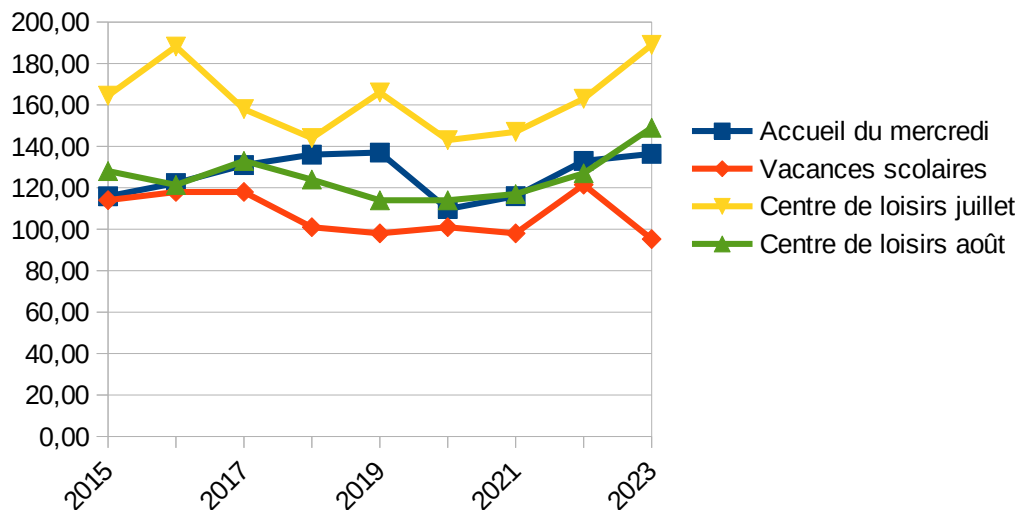
**« Pierrette Fontenas » situé en centre-ville et mis à disposition de l'activité à la rentrée 2022.**

Construit entre les écoles Robert Lasplacettes et Félix Concaret, il permet aujourd'hui de rassembler sur un même site l'ensemble des accueils des locaux pleinement adaptés, incluant les locaux administratifs d'accueil des familles et permettant la mutualisation de l'usage des deux équipements scolaires : les cours de récréation, les restaurants scolaires, le dortoir pour les maternelles et, au vu de la fréquentation, quelques salles des écoles permettant de décloisonner les activités.

L'espace sera par ailleurs également utilisé comme lieu de partage pour les familles dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale porté par le délégataire autour des 3 centres de quartiers dans les quartiers du Pissot, de Castillon et Dous-Haous.

## CENTRE DE LOISIRS DE TARNOS

Evolution de la fréquentation depuis 2015



**Le délégataire organise également une demi-journée par semaine les parcours éducatifs au sein des écoles élémentaires**, la ville prenant en charge l'organisation de ces parcours en maternelle et l'animation de 5 parcours en élémentaire : 2 musique (dont un Orchestre à l'école), 2 sportifs et 1 multimedia.

Les animateurs fédèrent les différents groupes d'enfants autour de thématiques diverses : écocitoyenneté et développement durable, citoyenneté et civilité, différences et solidarités, santé et prévention, d'hier à demain et ici ou là-bas, culture générale. Les activités sont déclinées en utilisant différentes techniques d'animation et sont valorisées au cours d'une action finale.

## ÉTUDE SUR ÉVOLUTION DES TAPS EN ÉLÉMENTAIRE DEPUIS 2014

	1ER PEDT 2014-2016 prolongé en 2017			2° PEDT 2017-2020 prolongé en 2021				3° PEDT 2021-2024	
	Du 1er/9/2014 au 5/7/2015	Du 31/8/2015 au 1/7/2016	Du 1er/9/2016 au 5/7/2017	Du 4/9/2017 au 6/7/2018	Du 3/9/2018 au 5/7/2019	Du 2/9/2019 au 3/1/2020	Du 1er/9/2020 au 5/7/2021	Du 2/9/2021 au 7/7/2022	Du 1er/9/2022 au 7/7/2023
Année scolaire	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Effectif scolaire	735	746	746	725	684	686	696	697	655
Nbre de jours TAP	572	556	552	133	142	138	143	143	140
Moyenne/enfant par jour TAP	528,09	507,32	499,06	526,81	490,11	320,98	443,76	427,00	425,68
Soit en %	71,85 %	68,00 %	66,90 %	72,66 %	71,65 %	46,79 %	63,76 %	61,26 %	64,99 %
Nbre d'enfants ayant bénéficié des TAP	711	717	739	690	637	646	668	657	631
en %	96,73 %	96,11 %	99,06 %	95,17 %	93,13 %	94,17 %	95,98 %	94,26 %	96,34 %
Nbre moyen de séances / enfant	106,21	98,35	93,19	25,02	27,30	17,07	23,66	23,25	23,55
Nbre moyen de séances / enfant (régulat	26,55	24,59	23,30	25,02	27,30	17,07	23,66	23,25	23,55

**Pour les maternelles, les parcours éducatifs ont été confiés aux ATSEM.**

## ÉTUDE SUR ÉVOLUTION DES TAPS EN MATERNELLE DEPUIS 2014

	1ER PEDT 2014-2016 prolongé en 2017			2° PEDT 2017-2020 prolongé en 2021				3° PEDT 2021-2024	
	Du 1er/9/2014 au 5/7/2015	Du 31/8/2015 au 1/7/2016	Du 1er/9/2016 au 5/7/2017	Du 4/9/2017 au 6/7/2018	Du 3/9/2018 au 5/7/2019	Du 2/9/2019 au 3/7/2020	Du 1er/9/2020 au 5/7/2021	Du 2/9/2021 au 7/7/2022	Du 1er/9/2022 au 7/7/2023
Année scolaire	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Effectif scolaire maternelle	392	371	361	360	359	366	315	330	315
Nombre de jours de TAP	572	556	552	133	142	138	143	143	140
Moyenne/enfant par jour de TAP	255,46	228,93	233,49	265,01	245,16	161,03	222,57	229,92	194,06
Soit en %	65,17 %	61,71 %	64,68 %	73,61 %	68,29 %	44,00 %	70,66 %	69,67 %	61,61 %
Nbre d'enfants ayant bénéficié des TAP	395	363	349	353	346	349	310	320	310
en %	100,77 %	97,84 %	96,68 %	98,06 %	96,38 %	95,36 %	98,41 %	96,97 %	98,41 %
Nbre moyen de séances / enfant	92,48	87,66	92,32	24,55	25,05	15,99	25,56	25,66	21,96
Nbre moyen de séances / enfant (régulation	23,12	21,92	23,08	24,55	25,05	15,99	25,56	25,66	21,96

**L'animation de la pause méridienne** est organisée par les ATSEM de la commune en maternelle et par le délégataire en élémentaire.

Les animateurs et ATSEM s'assurent que le temps de repas est vécu dans un souci d'échange, de partage, de découverte et de respect. Ils veillent à l'hygiène alimentaire, à l'éducation à la santé et aux règles de bienséance. Les enfants sont également sensibilisés aux grands objectifs éducatifs du PEDT dans le cadre de la démarche alimentaire et environnementale.

Après le repas, les plus jeunes, en maternelle, sont installés tranquillement à la sieste tandis que pour les autres, différentes formes d'animations non obligatoires sont proposées aux enfants ainsi qu'une large palette de jeux et de jouets qui doit permettre de faire de ce temps un espace de transition apaisant entre le repas et la reprise de la classe. En élémentaire sont organisés au sein des différentes écoles de la ville des projets collectifs communs (tournoi, expos, défis, repas à thème... ).

L'ensemble de ces activités est déclaré et financé par la PSO dans le cadre de la politique mise en œuvre par la CAF des Landes.

**Trois centres d'animation de quartiers (Pissot, Castillon et Dous Haous)** sont également ouverts tous les soirs de 16h30 à 18h30 (sauf le mercredi) en période scolaire, pour les enfants de 4 à 11 ans et occasionnellement leurs parents.

Ces trois lieux d'accueils proposent de multiples activités ludiques et se fédèrent autour de projets collectif d'animation sociale, en collaboration avec les familles dont les axes reposent sur la parentalité, la citoyenneté, la culture et la solidarité. Ils sont regroupés dans un Espace de Vie Sociale agréé par la CAF des Landes.

**Autour de cet espace sont déployées plusieurs animations dites « hors structures »** qui ont vocation à consolider le lien social, valoriser l'investissement des enfants, les projets et confirmer le sentiment d'appartenance au territoire. Les enfants deviennent un véritable vecteur d'intégration sociale, d'autant que ce sont les parents et les enfants des centres de quartiers qui coorganisent ces journées.

*Les 11-25 ans*

**Un accueil de loisirs 11-17 ans est mis en place au local Jeunes.**

Des activités diverses y sont déployées tous les mercredis et les vacances scolaires.

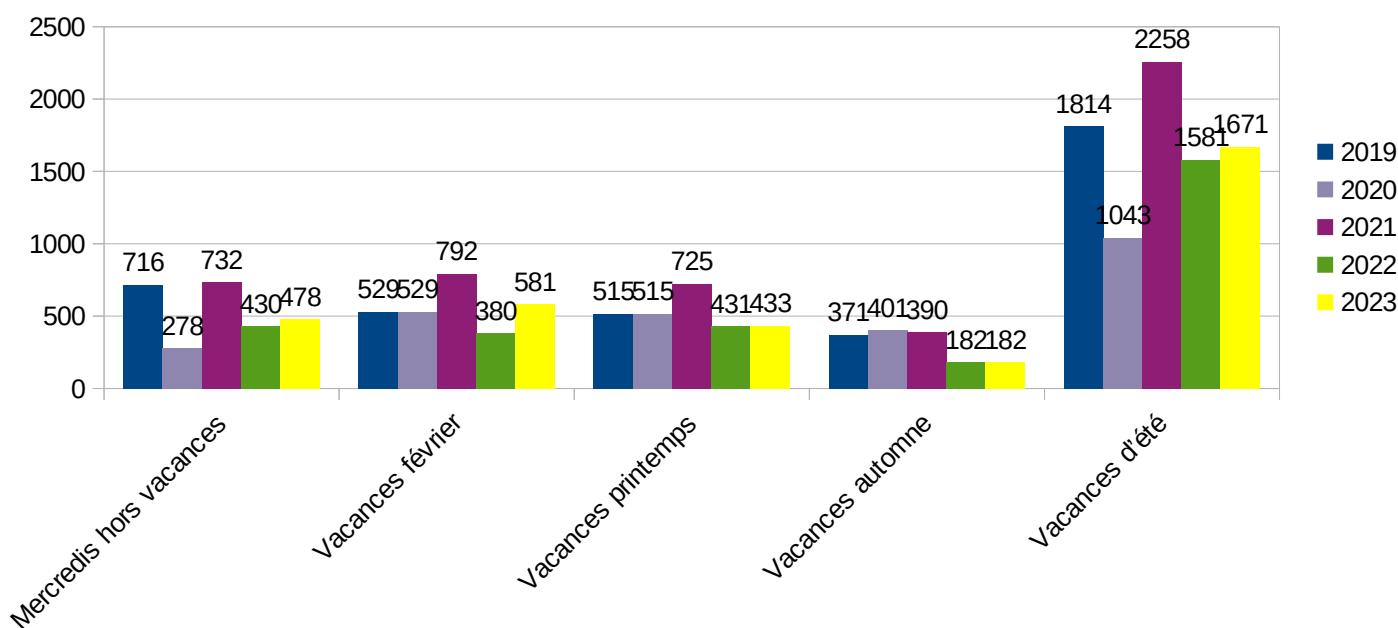
Stages de graph, Médiation culturelle, activités socioculturelles diverses, activités numériques...

Les animateurs jeunesse favorisent le lien avec les équipements du territoire (Habitat Jeunes Sud Aquitaine, passerelle centre de loisirs, service des animations sportives, associations locales diverses, cuisine centrale et bien entendu le collège Langevin Wallon.

Par ailleurs, les animateurs développent également des séjours divers proposés aux jeunes Tarnosiens sur la base d'un programme identifié : une semaine de ski en hiver pour les 11-14 ans, un séjour culturel lors des vacances de printemps, 3 séjours l'été (nature, mer, culture) et le Futuroscope avec visite du marais Poitevin.

## Evolution de la fréquentation du local jeunes (mercredis et activités vacances sociales) en heures d'accueil

2019-2023



**Au collège**, les animateurs socio-culturels de la ville interviennent aussi deux fois par semaine en mettant en place un programme adapté pour faire le lien avec l' « **Espace jeunes** » 11-17 ans.

**L'accompagnement de projet « jeunes » est un axe fort de travail, avec notamment comme point d'appui la Junior Association : Tarnos Solid'Action.**

**Le service Jeunesse travaille aussi sur l'axe de prévention :**

- Présence préventive des animateurs aux soirées des Fêtes de Tarnos, en lien avec les services départementaux de la prévention spécialisée et, bien entendu, mise en protection et sanction si nécessaire menée par les associations relais et la police municipale ;
- Veille numérique via le Promeneur du Net
- Organisation du Métrosession (prévention plage) en lien avec le collège et les associations partenaires,
- Harcèlement et réseaux sociaux en lien avec le collège

**Par arrêté de la Préfète de Région du 5/12/2022, la Ville de Tarnos a obtenu le label « Information Jeunesse » pour une durée de 3 ans.**



L'information jeunesse est un service identifié pour les jeunes de 11 à 30 ans. Portés par le service jeunesse de la ville, les informateurs jeunesse accompagnent gratuitement les jeunes, ou leurs parents, dans leur recherche : orientation, emploi, insertion sociale, mobilité, accès aux droits sociaux, prévention...

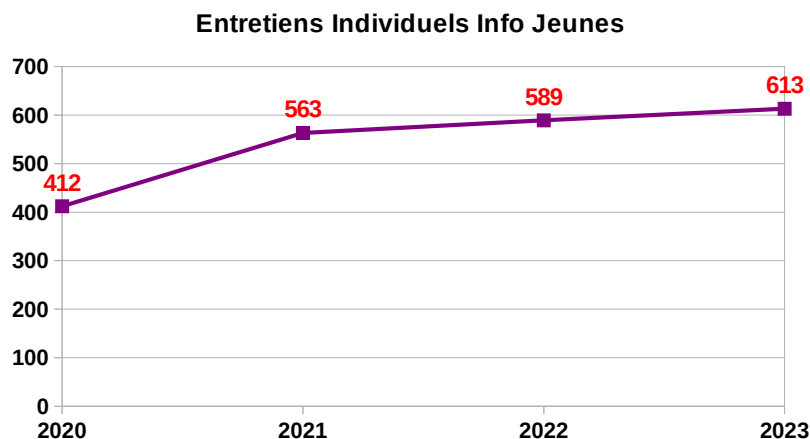


### 613 entretiens ont été menés en 2023 (plus de 98% sont des jeunes Tarnosiens) :

70 % se sont déroulés au bureau Info Jeunes, 25 % au lycée professionnel où le service intervient une fois par mois, 5% au Pôle Bertin (lors des ateliers de techniques de recherche d'emploi qui le précèdent le Forum des Jobs d'été).

75% des 11-17 ans, 31% ont 18 à 26 ans, 3% ont 27 et 30 ans

61% sont des filles et 39 % des garçons.



C'est également un espace public central où convergent des informations locales, départementales, régionales, nationales et européennes, qui constituent un véritable support de la vie pratique. Il permet d'avoir: une information pratique et actualisée, une première réponse à toutes les questions sur la formation, l'emploi, les métiers, la santé, le logement, la vie sociale, les loisirs, les vacances, le sport, la vie quotidienne.

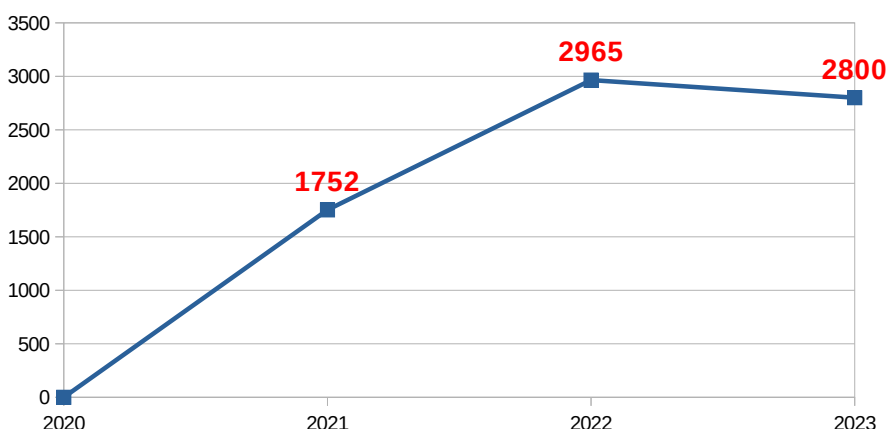
C'est aussi un lieu d'écoute, de dialogue, d'échanges, de propositions, et de rencontres avec des professionnels et des acteurs locaux. Enfin, c'est une aide technique et pédagogique pour l'élaboration ou la concrétisation d'un projet personnel ou collectif.

Plusieurs axes y sont particulièrement développés :

- la mise en place de la Boussole des Jeunes
- l'accompagnement des jeunes et des associations au dispositif Pack XL du conseil départemental,
- l'aide à l'insertion
- l'aide à la mobilité des jeunes
- l'accès aux droits des jeunes

### Accueils hors les murs - Actions collectives

L'info jeunes est organisateur sur la commune du Forum des Jobs d'été (environ 300 jeunes du territoire peuvent rencontrer une 50aine d'entreprises) préparé les semaines précédentes par des ateliers « Techniques de recherche d'emploi » (TRE) mis en place avec le Centre Perf et la Mission Locale.



Elle est également à l'origine du tout nouveau Forum des métiers dont le premier s'est tenu en 2023 à la Médiathèque « Les Temps Modernes » a été un véritable succès ;



## *Les services de la ville contribuant à l'éducation*

### **Les animations sportives**

Le sport tient une place importante à Tarnos, avec l'objectif que la pratique se développe dans un climat convivial, renforçant le lien social et la qualité de vie des Tarnosiens, autour de valeurs partagées dans le cadre d'un accès au plus grand nombre.

**La commune est labellisée « Sport pour tous » ainsi que « Ville active et sportive ».**



De nombreuses disciplines sont accessibles sur le territoire, essentiellement développées par le mouvement associatif que la commune accompagne tant financièrement (subventions) que logistiquement (salles et terrains mis à disposition)

### **Les équipements sportifs**

Par le biais du conventionnement associatif, la ville met à disposition des associations et entretient des équipements de qualité qui ont vocation à permettre aux responsables associatifs de s'inscrire dans le Projet Éducatif Territorial de la commune.

Plusieurs stades et gymnases entretenus par la commune permettent aux associations de développer leurs activités (Stade Vincent Mabillet en centre ville, Stade Jean-André Maye à côté de la plage, Gymnase Léo Lagrange à côté du collège, Henri Barbusse dans le quartier des Barthes).

Plusieurs salles de sports, plus petites, mutualisées avec les écoles (Jean Mouchet, Félix Concaret, Robert Lasplacettes, Daniel Poueymidou) complètent la gamme.

Des terrains de tennis sont également sur le secteur de la Baye, complétés par une offre associative sur le centre ville.

Les installations sportives, culturelles et de loisirs quant à elles, sont réparties dans différents quartiers selon le tableau ci-après :

Quartiers	Sites d'activités	Equipements
Mairie / Pissot	Stade Vincent MABILLET	Un terrain de foot
	Médiathèque	Ouverture en 2011 (espace lecture, musique et numérique)
	Jardins partagés du Pissot	
	Tennis club de La palibe	4 terrains de tennis
	Modélisme TREC – Pissot	
	Aire de jeux	Balançoires, toboggans..
	Dous Haous	Place Viro
	Site Résidence Tarnos Océan	Terrain de hand/basket
Concaret	Terrain rue des Platanes	Terrain de foot
Castillon	Espace Nelson Mandella	Local jeune, terrain foot, aire de jeu, parc de castillon
Square Mora	Salle de Léo Lagrange	Terrain de handball/Basket, salle de gymnastique
	Site stade Intercommunal A.MAILLE	Terrain de foot, rugby, piste d'athlétisme, parcours santé
	Salle Maurice Thorez	Une salle polyvalente
La Bayle	Site de la Baye	Terrains de foot/rugby, pistes bmx, skate park
Les Barthes	Salle Joseph Biarrotte	Un gymnase et terrain couvert de sports loisirs
Les écoles	Jean Mouchet	Une salle polyvalente
	Daniel Pouyemidou	Une salle polyvalente de danse
	Felix Concaret	Une salle polyvalente
	Robert Lasplacettes	Une salle polyvalente de danse

**Pour compléter la palette des disciplines nombreuses proposées par le secteur associatif, le service municipal des animations sportives propose**

- **une école multisports** : créée en 2000, cette école accueille de jeunes enfants afin de leur faire découvrir diverses activités avant qu'ils n'intègrent les sections associatives du sport de leur choix.

80 enfants de CP et CE1 sont accueillis chaque semaine scolaire, les lundis, mardis et jeudis. Des séances de sports adaptées afin de faire découvrir de façon ludique les principales disciplines sportives qu'ils pourront retrouver sur la commune au sein des associations sportives.

En effet, hormis, le développement psycho-moteur des enfants l'autre objectif est de faire un lien avec les clubs locaux afin qu'ils assurent une continuité sociale et pédagogique en complémentarité des actions municipales. Cette structure est également en lien avec les parcours éducatifs sportifs dans les écoles maternelles. En effet, les enfants sont déjà sensibilisés aux activités sportives sur ces temps là et peuvent intégrer l'année suivante l'école municipale des sports sur une durée de 2 ans.

- **des rendez-vous sportifs divers** tout au long de l'année soit sur le territoire de la commune (sport familles, sport santé, sport vacances... ), soit à l'extérieur (jeux d'Aquitaine... )

- **Le sport-vacances**, déclaré en accueil de loisirs sans hébergement permet aux jeunes de 11/14 ans de venir pratiquer des activités physiques et sportives, tous les matins au mois de juillet. Un séjour à dominante sportive vient clôturer ce dispositif.

- **Le centre de perfectionnement sportif** permet aux jeunes de bénéficier d'une préparation physique d'intersaison afin de mieux reprendre leurs sports dans les clubs.

Pendant 2 mois, en raison de 2 séances par semaine, les éducateurs sportifs de la ville proposent des séances de renforcement et de coordination adaptées et ils profitent aussi de ces moments pour sensibiliser les jeunes sportifs aux bienfaits de la récupération et de l'alimentation pour une bonne pratique sportive. L'activité se déroulant sur une période festive, l'encadrement sensibilise également les jeunes sur les déviances qui ne sont pas compatibles avec une pratique sportive saine.

Le service jeunesse de la ville propose également aux jeunes **durant toute l'année, des sorties loisirs axées sur la dynamique sportive** grâce à une politique tarifaire favorisant l'accès aux pratiques sportives. Quelques exemples d'activités, sorties ski, rafting, arapaho, canyoning, spéléo, sauvetage côtier ..

**Nombre de rendez-vous ponctuels** sont également organisés en partenariat avec des communes voisines (Maison des Jeunes de Balichon à Bayonne, PIJ d'Ondres ou de Saint-Martin... ).

## La culture



### Les Manifestations culturelles locales

Le partenariat avec l'ensemble des associations culturelles est impulsé par la Direction de la Vie Culturelle pour organiser chaque année une saison culturelle reposant sur les atouts du territoire et permettant de faire vivre « l'exception » culturelle française.

Il existe également des activités diverses développées par le Centre Social et Culturel de Boucau Tarnos (peinture, sculpture, photo, théâtre, culture locale..... )

Enfin, la communauté de communes du Seignanx complète ce programme culturel par diverses actions, dont la plus emblématique est le Festi'Mai.

### L'école municipale de musique, ses classes d'apprentissage, ses orchestres



La musique a toujours été un axe fort de la politique culturelle municipale. L'école municipale de musique porte haut cette action avec la ferme volonté de faire vivre la diversité culturelle, l'exception culturelle française.

Riche de 247 heures d'enseignements hebdomadaires en direction des enfants, cet équipement permet à de nombreux petits Tarnosiens de développer leur sensibilité musicale, d'apprendre un instrument et de s'inscrire dans des Orchestres (junior, orchestre de jazz... )

*Concert à la harpe - Journée Petite Enfance à l'Hôtel de Ville →*

Dès la petite enfance, les intervenants extérieurs interviennent régulièrement dans les structures pour aiguïser l'éveil musical des tout-petits et les expériences révèlent combien la sensibilité est présente dès le plus jeune âge. Tout l'enjeu sera donc de permettre à l'enfant de la conserver.

L'école municipale de musique a été ouverte à Tarnos en 1991.

Avec ses 400 élèves de 5 à 77 ans, dont 158 entre 3 et 11 ans, elle bénéficie d'un solide ancrage sur le territoire et d'une réputation importante.



Elle permet chaque année à de nombreux jeunes d'entrer dans les apprentissages du solfège et d'instruments divers. Elle contribue ainsi à l'épanouissement de nombreux jeunes Tarnosiens. Pas moins de 10 ensembles et orchestres en sont issus qui sont sollicités régulièrement sur la commune et au-delà.

L'école municipale de musique participe également pleinement aux parcours éducatifs mis en place à Tarnos dans le cadre de la semaine à 4,5 jours. Elle développe un Orchestre à l'école et un atelier complémentaire (percussions ou découverte d'instrument) en élémentaire et un atelier initiation à la maternelle.

Dans le cadre de son célèbre festival « Jazz en Mars », l'école de musique déploie un orchestre de jazz durant une semaine, sur les parcours éducatifs des écoles,



**Avec le Collège Langevin-Wallon**, un aménagement horaire sur 2 classes (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) a été acté pour permettre aux jeunes de poursuivre l'enseignement musical à l'école municipale de musique. En effet, le fait est que c'est souvent au moment du collège que les jeunes abandonnent les activités extra-scolaires qu'ils pratiquaient enfants, notamment la musique. Pour éviter cette déperdition des talents, l'idée déployée est de permettre cet aménagement pour diminuer la lourdeur nouvelle représentée par les emplois du temps des collégiens.

Au-delà de l'école municipale de musique, l'**association La Locomotive** œuvre dans le domaine des musiques actuelles en mettant à la disposition des jeunes des studios de répétition, en les accompagnant dans la professionnalisation de leur activité, en ayant développé une rockschool et en organisant des concerts divers sur le territoire pour valoriser les groupes locaux. L'association compte environ 350 adhérents, dont 240 à la Rockscool, 115 bénéficiant des 87 studios de répétition qui sont gérés par elle.

## La Médiathèque les Temps Modernes



Ouverte en centre-ville en 2010, elle inscrit clairement son activité dans le cadre du projet éducatif culturel. L'équipe formée de professionnels (bibliothécaires et animateur multimédia) met en place des projets culturels divers dont une place importante est réservée à la jeunesse, de la petite enfance à l'entrée dans la vie adulte.

La ville a fait le choix significatif d'une médiathèque gratuite pour tous, Tarnosiens ou non Tarnosiens. Ainsi, elle garantit aux

habitants l'accès à l'information et aux savoirs et leur donne la possibilité de se former tout au long de la vie.

La Médiathèque est aussi un outil de développement de partenariat. Avec environ 3 000 inscrits actifs, la médiathèque assure son rôle éducatif et citoyen en dépassant largement les seuls enjeux de la lecture publique et avec le souci permanent d'adapter les services proposés aux besoins de la population.

Plusieurs axes d'actions sont mis en œuvre.

- « **Croqueurs d'histoires** » en direction des enfants de 2 à 4 ans et « **Mini-croqueurs d'histoires** » de 0 à 2 ans favorisant une meilleure interaction entre les tout-petits et leurs parents : des lectures organisées à la Médiathèque, le Samedi matin, à 10h30, sur inscription.

- Le [Critik@blok](#) pour les 11-16 ans - Tous les premiers mardis du mois  
*Moment d'échange et de convivialité avec les jeunes, animé par un bibliothécaire, autour de BD, films, mangas...*

- **Coup de Jeune à la médiathèque**

1 mois au printemps (généralement en avril) depuis 2013. Le but est de mettre en valeur la littérature jeunesse à partir d'une thématique.

Exposition, lectures, spectacles, ateliers avec 1 illustrateur...

**La Médiathèque collabore également avec l'ensemble des structures du territoire (écoles, crèches, centres de loisirs, école de musique, associations diverses...)**

→ l'accueil des 6 structures de la Petite Enfance œuvrant sur la commune (3 crèches municipales, la micro-crèche Juan Miro, la crèche familiale et le Trait d'Union)

L'espace réservé au conte au sein du bâtiment permet la mise en œuvre d'ateliers conte et lectures dans un cadre agréable pour les enfants.

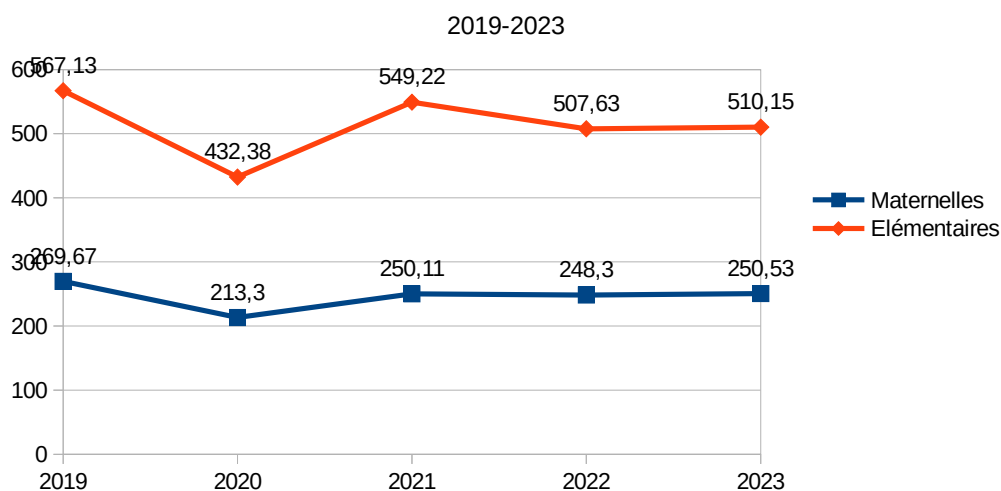
- la visite de chaque classe de toutes les écoles une fois par trimestre à la médiathèque avec accueil par un bibliothécaire, prise en charge du transport pour les écoles les plus éloignées (Henri Barbusse, Jean Jaurès...).
- la venue d'une intervenante de la médiathèque une fois par période dans les parcours éducatifs en maternelle
- accueil des centres de quartier dans le cadre de visites autonomes, sans participation d'un bibliothécaire, et occasionnellement sur la demande, des animations sont construites par les bibliothécaires (prêt de malles autour d'un thème ...)

La médiathèque joue un rôle dans l'apprentissage de la lecture, la découverte de la lecture plaisir, l'accès aux loisirs culturels (livres, films, musiques, jeux...), ainsi que l'accompagnement dans les études et l'entrée dans la vie professionnelle.

## La cuisine centrale

Outre le tarif accessible à tous, la qualité gustative des plats constitue un enjeu majeur d'éducation au goût qui doit contribuer au projet éducatif alimentaire. Les équipes intervenant dans les restaurants scolaires et les crèches sont pleinement associées aux axes éducatifs développés par la cuisine centrale.

Fréquentation moyenne des restaurants scolaires



La cuisine centrale a vocation à produire les repas pour les 9 écoles et pour les crèches de la commune. Les repas sont préparés en liaison chaude, avec un axe fort sur le développement des produits locaux et bio ou labellisés.

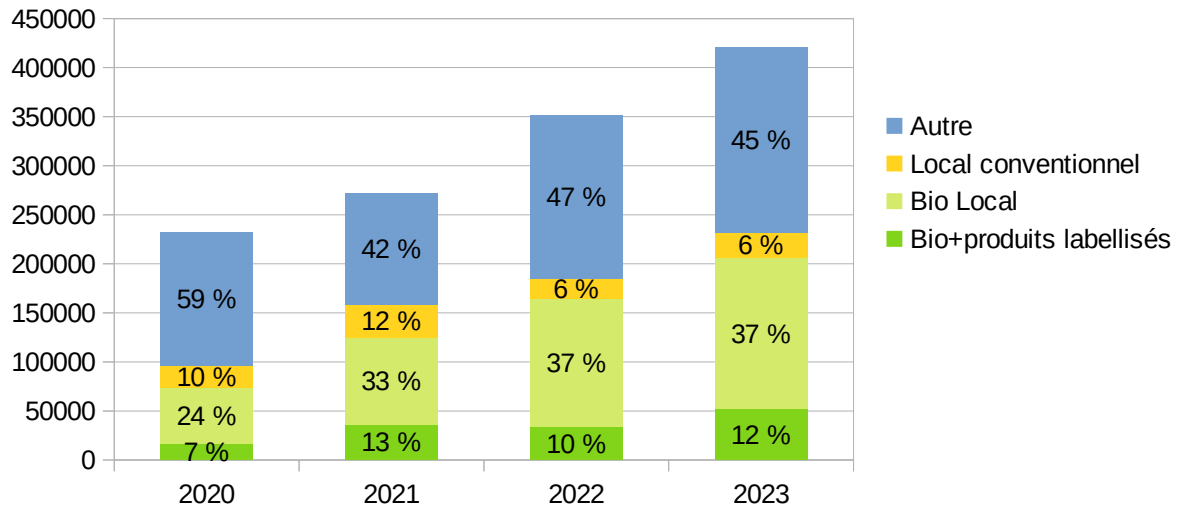
Au-delà de l'intégration régulière de ces produits de qualité dans les menus, la cuisine centrale organise, en lien avec les équipes d'entretien restauration, trois repas par an entièrement bio et locaux dans les restaurants scolaires. L'un d'entre eux s'inscrit dans l'action nationale « La Mélodie des Mêts locaux » portée par l'association AGORES à laquelle la ville adhère.

Ces repas sont l'occasion de faire venir des producteurs locaux et de prévoir leurs interventions dans les classes volontaires.



## Evolution du coût denrées alimentaires de 2020 à 2023

(loi EGALIM + circuits locaux)



Ces actions s'inscrivent dans un axe fort valorisant la transition écologique.



La cuisine centrale impulse aussi la semaine du goût en octobre, en lien étroit avec les animateurs de la pause méridienne.

**Au-delà de chiffres à atteindre, elle porte une véritable dynamique territoriale qui doit contribuer à la prise de conscience des citoyens et à l'accompagnement à la parentalité.**

Elle est porteuse de la démarche alimentaire portée à une plus large échelle dans le cadre du Projet alimentaire de territoire du Sud-Landes Pays Basque. Elle est à l'origine de l'organisation du Festival Alimenterre sur la ville notamment.

Des liens réguliers s'organisent en direction des familles (envoi des menus, journal trimestriel porteur d'informations et de jeux à faire en famille, organisation de commissions menus avec les parents délégués, communication diverses...

La cuisine centrale a également impulsé un travail de lutte contre le gaspillage alimentaire en lien avec les acteurs éducatifs et de tri des déchets alimentaires.

## La police municipale

En dehors de ses missions de sécurité aux abords de l'école (présence aux entrées-sorties), la police municipale est investie dans le cadre de la prévention.

La sécurité routière est un axe de prévention particulièrement développé à Tarnos, qui va être poursuivi, en collaboration avec la police municipale Au-delà de la présence régulière aux abords de l'école pour garantir une certaine sécurité de cheminement, des partenariats importants et appréciés sont noués avec les établissements scolaires de la commune.

### **CYCLE 1 : Petite, Moyenne et Grande Section**

- Éduquer et entraîner aux dangers de la circulation piétonne : signification des codes couleur (rouge, jaune-orange, vert), l'observation et l'écoute des bruits, la connaissance des espaces de circulation (la route, le trottoir, la piste cyclable...)
- les recommandations de montée et descente des voitures
- les sièges auto et la ceinture de sécurité
- l'identification de la gauche et de la droite



### **CYCLE 2 : CP, CE1 et CE2**

- La notion de voie publique, l'identification des éléments, des acteurs de la rue, la connaissance de la signalisation routière et notamment des panneaux
- Sensibilisation aux dangers de la route, d'un trajet scolaire à pied ou en tant que passager (voiture ou bus) et les bons comportements pour se mettre en sécurité.
- Maîtriser les bases en matière de numéro d'urgence lors d'un accident et la conduite à tenir.
- Atelier de base sur la maniabilité du cycle et les règles de sécurité, rappel de la réglementation sur le casque vélo jusqu'à 12 ans



### **CYCLE 3 : CM1, CM2, 6<sup>e</sup>**

- Sensibilisation des élèves aux dangers de la route et aux risques inhérents à la conduite d'un vélo.
- Travail sur la maniabilité du vélo et les équipements obligatoires pour la sécurité du cycliste.
- Connaissances des panneaux de signalisation routière, y compris ceux de priorité.
- Préparation pour l'APER (attestation de première éducation à la route) remise en fin de CM2

### **CYCLE 4 : 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> (COLLÈGE)**

- ASSR1 dans les classes de 5<sup>e</sup>
- ASSR2 dans les classes de 3<sup>e</sup>
- des interventions ponctuelles de contrôle préventif à la sortie du collège

Plus globalement, le service de police municipale organise des temps ponctuels de prévention dans la ville : contrôle cycles-cyclomoteurs (bruit, équipement...) ou tout autre EDP - engin de déplacement personnel, journée mobilité, prévention des incivilités...

Cette mobilisation importante de la police municipale complète les diverses autres actions menées par les enseignants dans les écoles, parfois en partenariat avec les parents d'élèves, avec les services de la ville organisant des sorties vélos.

Dans les années qui viennent, un travail sera mené avec les acteurs éducatifs sur cette thématique, en amont des préventions qui sont menées au niveau du collège contre les incivilités de toute sorte (intervention sur le temps scolaire, contrôle cycles-cyclomoteurs (bruit, équipement...) ou tout autre EDP - engin de déplacement personnel -, intervention sur les jeux dangereux... )



### Le mouvement associatif local

La commune a signé des conventions d'objectifs avec **44 associations sportives et 11 associations culturelles**(Source 2017).  
**2 762 tarnosiens y étaient licenciés en 2017.**

Nombre de licenciés sportifs dans les associations Boucau/Tarnos:

- 5011 dont 2 762 tarnosiens soit 55%.
- Nombre de filles: 2139 – 43%
- Nombres de garçons: 2872 – 57%

Parmi les plus fréquentées pour les enfants et les jeunes : AST Foot, BTS rugby, SICSBT Handball, les sports de combats, mais aussi la gymnastique et l'aérobic.

Ce monde associatif est particulièrement dynamique, participant à des compétitions ou championnats divers qui permettent à de jeunes Tarnosiens de valoriser leurs compétences et leurs efforts et à la ville de s'enorgueillir de quelques médailles. Une cérémonie des Médillés sportifs a lieu chaque année pour les honorer.

Nombre de licenciés culturels dans les associations Boucau/Tarnos:

- 962 dont 390 tarnosiens soit 41%.
- Nombre de filles: 447 – 46%
- Nombres de garçons: 515 – 54%

Chaque année, à la rentrée, un forum des associations se tient durant lequel les familles peuvent découvrir ou redécouvrir la diversité des disciplines offertes sur le territoire.

**La Locomotive** est une **association** à but non lucratif, d'éducation populaire, qui a été créée en 1987 afin de développer les Musiques Actuelles par la pratique, la création, et ponctuellement la diffusion de spectacles vivants sur le territoire **Sud Landes / BAB**.



L'association HJSA, autrefois dénommée Foyer des Jeunes Travailleurs, œuvre sur le territoire tarnosien depuis 1971. Fidèle à sa vocation d'éducation populaire, l'Association propose un accompagnement global adapté aux besoins des jeunes de 16 à 30 ans dans tous les champs qui contribuent à leur émancipation. Elle agit à partir d'une « porte d'entrée » principale, le logement, essentiel

pour stabiliser les parcours de vie des personnes. Elle contribue plus largement au développement de l'économie sociale et solidaire en coopération étroite avec les acteurs du territoire basco-landais.

**Le Centre Perf, Centre territorial de formation** accueille des salariés et des demandeurs d'emploi en formation depuis 1979.



Metroloco a été créé en 2019 par un collectif d'acteur.rice.s regroupé.e.s au sein du Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) Sud Aquitaine,

Metroloco est une entreprise gérée par des jeunes coopérant.e.s de 17 à 25 ans au sein d'une coopérative à but non lucratif dans le secteur de la restauration. L'objectif est avant tout d'offrir un espace d'apprentissage, d'échange et d'expérimentation pour ces jeunes et de promouvoir les circuits locaux.



Parmi les partenaires de la communautés de communes, **le Pôle Territorial de Coopération Sud Aquitaine, animé par le CBE du Seignanx**, est un réseau permettant faire vivre et créer, à partir des besoins du territoire, des structures diverses, le PCTE Sud Aquitaine met en synergie diverses structures :

**Le Plan Local d'Insertion par l'économique** qui a pour but d'accueillir et d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leur insertion économique



## À lundi

PLUS QUE DE L'EMPLOI

La structure **A LUNDI** qui rassemble depuis 2019 plusieurs groupements d'employeurs de nombreux secteurs d'activités : BTP, industrie, commerce, agriculture, médico-social, accueil et relation clients, aide à la personne, agroalimentaire, en offrant aux entreprises des solutions en Ressources Humaines innovantes, au sein de structures gérées par et pour les professionnels.

**La coopérative d'activités et d'emplois Interstices Sud Aquitaine** qui a vocation à accompagner les projets entrepreneurat



Le CBE porte également **la démarche alimentaire de territoire du Sud Landes et Pays Basque labellisé niveau II par l'État**.

La ville de Tarnos est particulièrement impliqué dans ce dispositif où elle est représentée.

**La Ferme solidaire de l'Ecolieu Lacoste** produit des légumes biologiques en coeur de ville de Tarnos.

C'est un outil non lucratif au service de son territoire, le bassin de vie et d'emploi du sud des Landes et du Pays Basque. Son objet est de lever les freins à l'emploi et d'accompagner les salariés vers l'emploi durable ou la formation.



Elle s'ouvre aussi sur les écoles, le centre de loisirs ou toute autre visite éducative dans le cadre de la démarche alimentaire de territoire.



Par ailleurs, dans le cadre de la démarche environnementale du territoire, le **CPIE Seignanx Adour** agit dans les domaines de l'environnement et du développement durable des territoires avec deux finalités principales :

- Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et liés à la Biodiversité à différents niveaux : politiques territoriales, projets d'aménagement, pratiques professionnelles et quotidiennes...

- **Sensibiliser, former et éduquer à l'environnement** le public le plus large possible (Élus et techniciens des collectivités territoriales, acteurs socioprofessionnels, publics en difficulté, habitants, scolaires, étudiants, touristes,...) en adaptant les différentes approches.

**Résidence Tarnos Océan**, gérée par l'Association Européenne des Handicapés Moteurs (A.E.H.M), elle est pour une partie Foyer de Vie ou Foyer Occupationnel (34 studios) et Foyer d'accueil médicalisé (21 studios), plus 1 studio d'hébergement temporaire. Depuis 2005 sont agréés 5 places en Service d'accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) en ville. Depuis 2007, sont agréés 10 places en accueil de jour.



**La Maison d'Enfant à Caractère Social de Castillon (MECS):** Elle peut accueillir 72 enfants ou adolescents assujettis à une mesure de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) ou placés par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse). Sa mission est de protéger, d'accueillir et d'éduquer les enfants et les jeunes orientés par les Juges des Enfants et l'aide sociale à l'enfance.

#### **L'association CELESTE**

CELESTE est un partenaire essentiel de la commune dans le domaine de la petite enfance. D'abord elle gère une crèche familiale et une micro-crèche sur le territoire. Mais en plus, elle anime le réseau des assistantes maternelles.



#### **Le Trait d'Union**

Acteur important de la petite enfance également, Le Trait d'Union – association Caminante est une association qui se déploie dans l'aide à la parentalité pour les familles qui ont des enfants entre 0 et 6 ans.





## Les partenaires institutionnels



### Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

C'est un établissement public communal. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la Ville de Tarnos. Si certaines compétences du CCAS sont imposées par la loi (domiciliation et instruction des demandes d'aides sociales légales), la grande majorité des prestations a été développée de manière volontaire par la Ville de Tarnos.

**Les missions** : domiciliation, instruction des demandes d'aides sociales légales, bons d'achats alimentaires, aides au transport bus, secours financiers, aide à la constitution de dossiers, gestion du fonds local d'Aide aux Jeunes du Seignanx...

### La communauté de communes du Seignanx

Animation du territoire, logements, aménagement, équipements sportifs... les actions de la communauté de communes du Seignanx s'inscrivent également dans le projet éducatif qui se développe sur la commune.

Par exemple, les événements comme le traditionnel Festi'mai qui organise, chaque année en mai, une tournée de spectacles vivants dont l'un est réservé aux écoles ou aux collègues.



La communauté de communes du Seignanx porte la convention territoriale globale des villes du Seignanx. Elle est à ce titre l'interface avec la CAF des Landes

### Le conseil départemental des Landes



Le conseil départemental intervient notamment dans l'accompagnement de la petite enfance et de la jeunesse. Ayant compétence pour l'entretien du collège, il est pleinement associé aux dispositifs éducatifs mis en œuvre sur le territoire, y apportant ses compétences et ses financements.

### La Protection Maternelle et Infantile et l'aide sociale à l'enfance

Service médico-social, gratuit, la PMI accompagne les parents (ou les futurs parents), organise une surveillance médicale de 0 à 6 ans, s'inscrit dans les dispositifs de protection de l'enfance. Elle est en charge aussi de l'agrément des assistantes maternelles.

### La Prévention Spécialisée

Le Conseil départemental exerce une mission de prévention spécialisée qui vise à organiser, dans des lieux où se manifestent d'importantes problématiques sociales (individuelles, familiales et/ou collectives), des actions auprès des jeunes afin de prévenir leur exclusion, en les accompagnant dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle pour accéder à l'autonomie. Les jeunes principalement visés se situent dans la tranche d'âge des 15- 25 ans.

### La Mission Locale des Landes :



La Mission Locale des Landes, partie intégrante d'un réseau national, remplit une mission de service public. Chaque année, elle accompagne vers l'emploi

près de 5 000 jeunes de 16 à 25 ans. La Mission Locale des Landes apporte des réponses individualisées à chaque jeune selon son niveau, ses besoins et ses difficultés. Sur la ville de Tarnos, une convention a été établie pour travailler ensemble sur des missions telles que les ateliers CV ou TRE (Technique de recherche d'Emploi).

## La Région Nouvelle Aquitaine



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

La Région Nouvelle Aquitaine s'inscrit pleinement dans le Projet Éducatif de territoire. Ayant compétence pour l'entretien des Lycées, elle est aussi un interlocuteur pour le Lycée Ambroise Croizat de Tarnos, mais également tous les autres lycées du secteur ou, plus globalement du bassin de vie.

La Région porte aujourd'hui la compétence de la politique jeunesse et le réseau du CRIJ-NA (Centre Régional d'Information Jeunesse en Nouvelle Aquitaine) est son bras opérationnel pour développer les axes de sa politique jeunesse en lien avec le réseau IJ dans lequel la Ville de Tarnos a été labellisée en décembre 2019 (voir plus haut)

## Autres institutions

### France Travail

Il s'agit de l'opérateur du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leurs recherches jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations. Sur notre ville un partenariat avec France Travail a été mis en place notamment pour l'organisation du forum des jobs d'été ainsi que pour l'atelier « 5 min pour convaincre ».



## *Les partenaires signataires*



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### L'Éducation Nationale

Les 9 écoles de Tarnos sont situées dans la zone académique de Bordeaux, dans la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Landes, signataire du PEDT, dans la circonscription de Tyrosse Côte Sud.

### La CAF des Landes intervient

- auprès des familles en développant des aides sociales permettant d'agir sur l'équité d'accès aux services de l'éducation
- auprès des structures, en mettant en place des financements pour conforter les services existants ou aider au développement de nouveau service.



***Le Projet***  
***Éducatif Territorial***  
***PEdT***  
2021-2024  
  
Évaluation



# ÉVALUATION DU PEDT 2021-2024

De nombreuses réunions de concertation ont eu lieu, entre février et juin 2023 :

- Les équipes enseignantes des 9 écoles ont été rencontrées du 2 février au 30 mars 2023
- Les ATSEM ont été rencontrées le 29 mars 2023
- L'association pour le centre de loisirs, le 11 mai 2023
- Les différents professionnels qui participent à la mise en œuvre du PEDT : Médiathèque les Temps Modernes, École Municipale de Musique, Service des animations sportives,
- Les familles : plusieurs rencontres ont été proposées qui ont connu trop peu de succès pour être représentatives de l'avis de tous ; un questionnaire en ligne a donc été diffusé.

## *Le contexte*

Le Projet Éducatif Territorial de la ville de Tarnos, portant sur la période 2021-2024, arrive à son terme. L'évaluation des actions menées dans ce cadre mérite qu'on s'arrête sur une analyse du contexte dans lequel il s'est élaboré puis déroulé :

### **Le contexte sanitaire**

Le cadre de l'organisation du temps scolaire sur 4,5 jours avait été validé en décembre 2019, deux mois avant la mise en sommeil générale du pays entraîné par l'apparition du COVID. La ville de Tarnos, qui avait pu bénéficier d'une prolongation du PEDT précédent sur un an, a relancé la réflexion la dernière partie de l'année 2020 alors que la crise sanitaire perdurait et que le fonctionnement des activités scolaires et périscolaires étaient fortement marqués par l'alternance de protocoles différents qui occupaient tous les acteurs éducatifs.

Les impacts de cette crise sanitaire ont été notamment :

- les enfants et les jeunes ont été particulièrement victimes de l'isolement imposé : affectation des liens sociaux, altération des liens intrafamiliaux, problématiques de langage, de comportement...
- les parcours éducatifs (TAP) ont été mis à mal par l'obligation durable de maintenir les groupes classe, nécessité relevant des protocoles sanitaires imposés pour faire face au virus (enfants maintenus dans les mêmes groupes plus difficiles à gérer, animateurs, ATSEM et enseignants en première ligne en difficulté)
- le rapport au travail a évolué fortement durant cette période, notamment dans les métiers de l'éducation qui ont été particulièrement mis à mal durant cette période entraînant une forte lassitude, et une pénurie de ressources sur le marché du travail.

### **La mise en place d'un nouveau centre de loisir à partir de septembre 2022**

L'ouverture du nouvel équipement en septembre 2022 a correspondu à une forte évolution de la fréquentation. Si cette tendance peut être liée à la localisation désormais plus centrale de

l'équipement, elle n'est pas sans interroger la modification éventuelle des pratiques familiales après une crise sanitaire qui avait impacté si fortement les liens un intra-familiaux. Depuis cette année 2023, on commence à retrouver une certaine stabilité des usages, avec une fréquentation à la hausse notamment sur les petites vacances scolaires.

### Les évolutions sociétales

L'évolution de l'aménagement du territoire compte tenu des enjeux de transition écologique a été marquée par un développement fort des axes de mobilités douces. La mise en place du trambus, pour une partie importante en site propre a pu générer des difficultés dans la fluidité des circulations pouvant expliquant des accueils périscolaires du soir particulièrement fréquentés. Cela peut aussi être dû à la transformation du monde du travail (augmentation de la pratique du télétravail ou de la semaine de travail à quatre jours).

## L'offre de service aux familles et l'organisation des temps de l'enfant

### Le sondage familles sur le projet éducatif de la ville

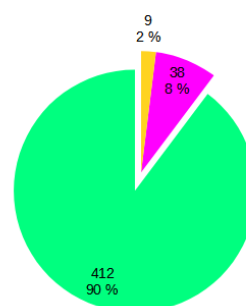
Afin de recueillir le plus large avis des familles, un questionnaire a été mis en ligne en direction des parents d'élèves en novembre/décembre 2023. Il en ressort une satisfaction massive des grandes actions mises en œuvre dans le cadre de notre PEDT (entre 70 et 90 % de taux de satisfaction).

## Restauration scolaire

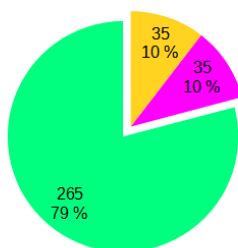
- Très bien ou bien
- Peut mieux faire
- Insuffisant

Satisfaction sur le service public de la restauration scolaire : **89,8 %** d'avis positif chez ceux qui en expriment un)

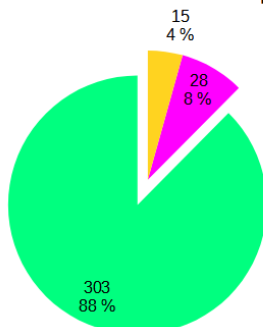
Qualité des repas



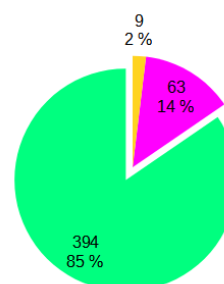
Aménagement des espaces



Animation des repas



Information et communication

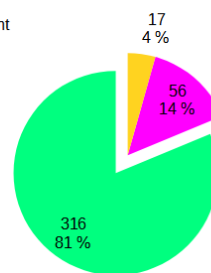


# Parcours éducatifs

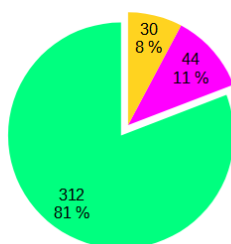
Des parcours éducatifs globalement appréciés dans leurs activités, avec toutefois des efforts à faire en termes de communication et d'aménagement des espaces

Activités adaptées aux besoins des enfants

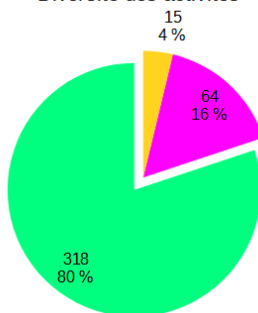
- Très bien ou bien
- Peut mieux faire ou insuffisant
- Pas d'avis



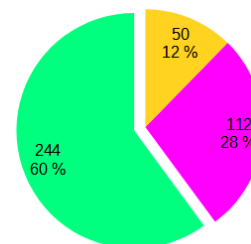
Cohérence avec les temps scolaires



Diversité des activités



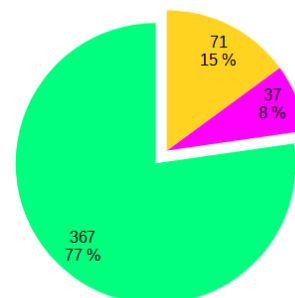
Information et communication



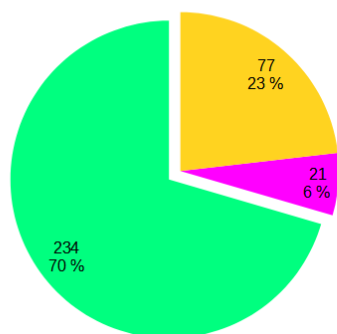
# Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire globalement apprécié

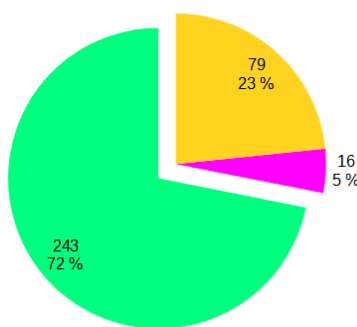
Horaires d'accueil



Aménagement des espaces



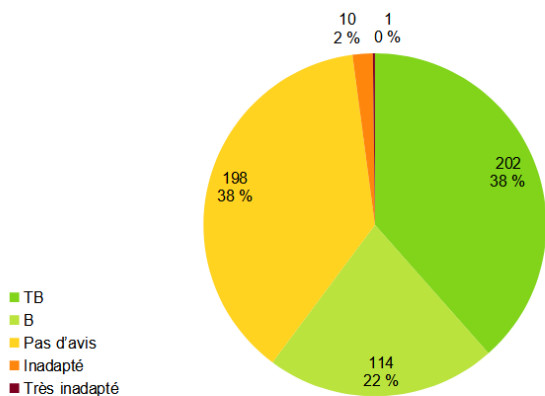
Satisfaction sur les activités proposées



- Très bien ou bien
- Peut mieux faire ou insuffisant
- Pas d'avis

# Centres de quartiers Centre de loisirs

CENTRE DE LOISIRS LE MERCREDI APRES-MIDI

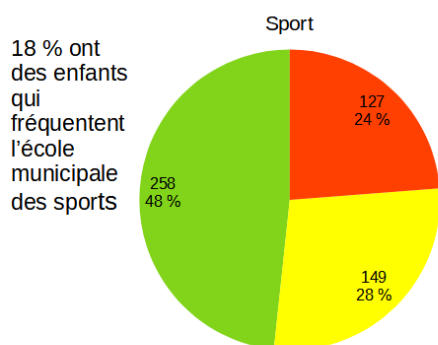


**93 % des familles ne fréquentent pas les centres de quartiers mais 63 % des enfants fréquentent l'accueil périscolaire**

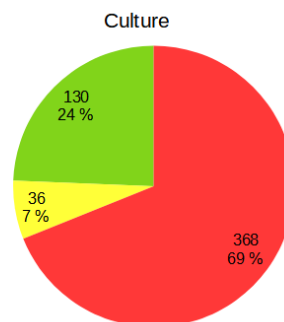
**Pour 94 % des familles qui formulent un avis, il est très favorable ou favorable !**

# EXTRA SCOLAIRE

**87,69 % des familles qui se sont exprimées sont satisfaites de l'éventail d'activités proposé sur la commune**



**Parmi les familles qui ont répondu, 76 % ont des enfants qui font du sport**



**Parmi les familles qui ont répondu 31 % ont des enfants ont une activité culturelle**

**MAIS**

**70 % ont des enfants qui fréquentent la Médiathèque « Les Temps Modernes » hors temps scolaire**



Si l'engagement éducatif de la ville de Tarnos a été largement reconnu tant par les professionnels de la communauté éducative que par les parents d'élèves qui ont répondu à ce questionnaire, la question de l'organisation du temps scolaire, notamment la semaine de 4,5 jours qui est le point qui a suscité le plus de débats.

## *L'organisation du temps scolaire*

### **L'organisation du temps quotidien**

Dès 2014, à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il a été acté de mettre en place une matinée allongée (pour profiter des pics de vigilance des enfants le matin) et une pause méridienne également plus large (pour apaiser ce temps compliqué à gérer, et reporter la reprise scolaire plus tardivement pour mieux correspondre aux rythmes chronobiologiques).

Ce sont essentiellement les professionnels qui se sont exprimés sur le sujet.

→ Les matinées scolaires (3h15 en maternelle, 3h30 en élémentaire) ont été jugées trop longues. Appréciables en élémentaire, elles sont plus problématiques en maternelle, voire les premiers niveaux d'élémentaire (CP, CE1)

Le mercredi notamment, l'acheminement des enfants vers le centre de loisirs entraînait une prise de repas trop tardive.

→ La pause méridienne allongée (2 heures) en revanche est particulièrement validée par les ATSEM et les animateurs du centre de loisirs (qui animent la pause méridienne en élémentaire). Elle permet notamment, en mettant en place 2 services de restauration, de réduire le bruit dans les restaurants scolaires, d'organiser la transition des élèves dans les restaurants de façon apaisée et d'organiser des temps éducatifs.

### **L'organisation du temps hebdomadaire**

La semaine à 4,5 jours s'inscrit depuis 2014 comme un outil politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités sociales, ce rythme étant par ailleurs plébiscité par les chronobiologistes, confortés par l'Académie de Médecine pour 3 raisons essentielles :

- la semaine de 4,5 jours permet de mieux répartir le temps scolaire et de réduire les journées scolaires
- la coupure du mercredi (comme celle du week-end) désynchronise les rythmes de l'enfant, elle est donc susceptible de générer de la fatigue ;
- les pics de vigilance d'attention quotidiens, temps favorable pour les apprentissages, ont lieu le matin, puis en soirée : 5 matinées allongées valent donc mieux que 4 pour les apprentissages.

Au regard des résultats de la première consultation des « familles » à laquelle 534 parents ont répondu, et pour lequel 54,6 % des avis exprimés ont évalué favorablement ou très favorablement l'organisation sur 5 matinées scolaires.

La Municipalité s'était orientée vers le maintien de la semaine à 4,5 jours, ce en dépit de l'annonce de la suppression du fonds de compensation par l'État.

Pour la grande majorité des acteurs professionnels en revanche, la semaine de 4,5 jours comportait de gros inconvénients :

**Chez les enseignants**, 2 équipes se disent plutôt favorables à 4,5 jours mais l'une indique que la 5ème matinée ne compense plus les inconvénients ressentis dans le cadre de l'organisation actuelle ;

→ La réduction du nombre d'ATSEM le mercredi matin

→ Un absentéisme plus important en maternelle le mercredi matin (jour que les parents privilégient pour amener les enfants dans des structures de soin (orthophonistes, CMPP...))

→ Des difficultés de structuration des enfants en maternelle (2 journées différentes dans la semaine : journée TAP, journée centre de loisirs)

→ Le partage des espaces enseignants/animateurs est compliqué en élémentaire

→ La qualité pédagogique et la cohérence éducative des parcours éducatifs (TAP) sont questionnées par les enseignants, surtout en élémentaire, même si la complémentarité avec le temps scolaire est plus facile en maternelle

→ La confusion des temps par les familles (les professionnels se sentent moins reconnus)

→ la baisse des fréquentations, en particulier les vendredis (parcours inefficaces car les enfants sont trop fatigués)

→ Le regret que l'investissement de la commune dans les domaines de la musique et du sport sur le temps des parcours éducatifs l'empêche de se positionner sur le temps scolaire.

**Les ATSEM** sont très partagées, certaines préférant le retour à 4 jours, d'autres considérant que les 4,5 jours participent à la valorisation de leur métier mais ajoutant qu'elles ne regrettent le manque de reconnaissance statutaire

**La majorité des animateurs du centre de loisirs** sont favorables au retour à 4 jours

→ Le centre de loisirs indique ne plus pouvoir mettre en place des activités de qualité le mercredi (enfants arrivent fatigués, mangent tard, dorment et repartent) → « la qualité des parcours éducatifs ne compense pas la perte de qualité du centre de loisirs »

→ La fatigue des enfants en fin de semaine fait perdre les heures atypiques d'activité du mardi soir (veillées)

→ Impossibilité de participer à des activités partenariales qui se déroulent sur les mercredis (la plupart des communes étant passées à 4 jours)

→ Limite de l'accès aux formations du mercredi (par ex Formation continue des Francas)

→ Recrutement difficile des animateurs CDI à temps partiel

→ Le partage des parcours en élémentaire avec les intervenants municipaux apparaît difficile pour le centre de loisirs (difficile cohésion d'équipe)

→ le parcours « Orchestre à l'école » est vécu comme une contrainte

- **Les intervenants municipaux** (jeunesse, animations sportives, médiathèque et école de musique) qui intervenaient sur les parcours éducatifs sont également partagés :

→ Ils notent un manque de qualité des parcours éducatifs, problème lié à l'application des taux d'encadrement réglementaires trop élevés

- Impossibilité pour les enfants de s'inscrire sur les clubs sportifs extérieurs (fonctionnant le mercredi)
- L'école de musique reconnaît toutefois que les parcours éducatifs permettent d'attirer en enseignement musical des enfants qui ne seraient sans doute pas venus sans ces temps (15 %/an environ)

La Municipalité s'apprêtait à retravailler les points d'amélioration à apporter soulevés par les enseignants et les animateurs dans le cadre de l'évaluation : réduction d'un quart d'heure de la matinée jugée trop longue, renfort du nombre d'ATSEM le mercredi matin en maternelle, assouplissement du fonctionnement des groupes dans les parcours éducatifs, redéfinition des espaces partagés entre le temps scolaire et le périscolaire...

L'annonce de cette décision a généré le mécontentement du côté des professionnels enseignants qui ont fait valoir que le rythme sur 4,5 jours est générateur de fatigue pour les enfants, et peu adapté pour l'organisation pédagogique. Par ailleurs, en dépit de l'appréciation des familles, le contenu des TAP (parcours éducatifs) a été mis en cause. 90 % des enseignants de Tarnos ont signé une lettre pétition pour protester contre la décision annoncée et demander le retour à la semaine scolaire sur 4 jours.

Au regard de la forte mobilisation de ces professionnels, la ville a organisé un nouveau vote en direction des parents d'élèves entre le 16 février et le 1<sup>er</sup> mars 2024 . A la question « Je soutiens la mise en place d'une semaine scolaire à 4,5 jours, incluant le mercredi matin, ou à 4 jours », les résultats du vote sont les suivants :

1 403 parents inscrits,  
778 exprimés (55,45 %)  
447 (57,38%) pour les 4 jours  
331 (42,54%) pour les 4,5 jours

## *L'atteinte des grands objectifs*

Lors des rencontres initiées avec les équipes éducatives, d'autres éléments d'évaluation ont été remontés, sur la base des objectifs éducatifs affichés dans le PEDT.

<i>Action à maintenir</i>	<i>Actions à conforter</i>	<i>Action à réinterroger</i>
<b>ÉVEIL CULTUREL</b>		
<b>Langage et relations interpersonnelles</b>		
<p>Accueil à la médiathèque</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- classes des écoles primaires une fois par trimestre</li> <li>- structures petite enfance une fois par trimestre (crèches, assistantes maternelles et Trait d'Union)</li> </ul> <p>Mise en place de rendez-vous réguliers en direction des familles (Croqueurs d'histoire et mini-croqueurs, critick blok en direction des 11-16 ans, coup de jeunes à la médiathèque</p> <p>Renouvellement de malles pour les TAP</p>	<p>Partenariat sur projet avec les acteurs institutionnels</p> <p>→ La Médiathèque avec les Collèges, Lycée</p> <p>Accueil d'expositions, mise en place de conférences : mémoire de la résistance locale (2022), venue de M. Moulia, biomécanicien des arbres, directeur de recherche à l'INRAE (2024)</p>	<p>Action ponctuelle résultant de l'actualité</p> <p>→ évolution sur l'action passerelle petite enfance/maternelle en 2023</p> <p>→ L'Observatoire Petite Enfance avec les directrices de maternelle : le langage comme thématique des actions menées en petite enfance sur 2021-2022 (Résidence d'artiste, Journée Petite Enfance, spectacle de l'automne)</p>
<b>Éveil au spectacle vivant</b>		
<p>Spectacles offerts par la commune pour Noël aux écoles élémentaires</p> <p>Spectacles proposé par la Communauté de communes aux écoles et au collège</p> <p>Spectacles offerts par l'Association pour le centre de loisirs dans le cadre de son espace de vie sociale</p> <p>Diverses compagnies accueillies à la Médiathèque, sur inscription des familles (ateliers partagés)</p> <p>Spectacle produits dans les crèches (subvention du conseil départemental des Landes)</p> <p>Actions de médiation culturelle au Collège dans le cadre de la prévention harcèlement et réseaux sociaux</p>		<p>Depuis 2014 (dans le cadre du passage à 4,5 jours, interventions de l'école municipale de musique dans le cadre des TAP (parcours éducatifs Orchestre à l'école et ateliers percussions)</p> <p>Les enseignants regrettent qu'il n'y ait pas d'interventions musique dans le temps scolaire</p> <p>Passage d'un orchestre dans chaque groupe scolaire sur le temps des TAP dans le cadre du « Jazz en Mars » : les enseignants expriment qu'ils souhaiteraient que cette initiative s'inscrivent dans le temps scolaire pour bénéficier à tous les enfants.</p>
<b>Développement de la créativité</b>		
<p>École municipale de musique : accueil des enfants pour l'apprentissage de la musique, mise en place d'Orchestres (Junior... )</p> <p>Ateliers créatifs mis en place dans le cadre des accueils périscolaires, des centres de quartier ou du centre de loisirs</p> <p>Fabrication de chars dans les centres de quartiers (valorisé le jour du Carnaval)</p> <p>Diverses actions de réalisation de graph sur la ville (service jeunesse, écoles... )</p>	<p>Actions de médiation culturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : sur l'accueil jeunesse avec l'association la Locomotive,</li> <li>- 2024 : en direction des jeunes ados sur le Festi'Mai porté avec la communauté de communes du Seignanx</li> <li>-Festival de Danse dans le cadre des fêtes de Tarnos</li> </ul>	

<i>Action à maintenir</i>	<i>Actions à conforter</i>	<i>Action à réinterroger</i>
<b>Éducation physique, sportive et motricité</b>		
<b>Soutien aux actions dans le cadre scolaire et périscolaire</b>		
Semaine olympique et paralympique : action annuelle à maintenir sous une autre appellation (passerelle CM2/6e) Parcours éducatifs : 2 heure/sem de parcours sportif par école Mise à disposition d'équipements sportifs pour l'UNSS Séjours ski chaque année pour les enfants et pour les jeunes 11-14 et une journée ski par an pour les 15-17.	Ecole municipale des sports (CP/CE1) → accueil des grandes sections maternelles projeté	Les enseignants regrettent qu'il n'y ait plus d'intervenant sportif en accompagnement sur le temps scolaire  Organisation de la semaine olympique et paralympique en direction des CM2 et des 6° → maintien d'une action similaire après les jeux olympiques
<b>Soutien aux associations sportives</b>		
Mise à disposition d'équipements Logistique Prêt de véhicules pour se rendre aux concours-compétitions Communication		
<b>Actions de sensibilisation et de valorisation des pratiques sportives</b>		
Veille à la pratique de la psychomotricité dans les crèches (psychomotricienne en 2022-2023 et ateliers cirque en 2024) Actions « Sport Famille » régulières le dimanche matin Réception annuelle des sportifs mettant à l'honneur les sportifs ou les clubs qui ont été reconnus dans l'année Sollicitation de clubs pour démonstration lors des événements publics organisés par la Municipalité Centre de perfectionnement sportif l'été (15-17) o Festival Jeunes Sport-vacances		
<b>Renforcement des équipements sportifs</b>		
Mise en place d'un terrain de jeux synthétique équipé de l'éclairage public (2022) et construction actuelle de l'espace sportif Dominique Arnaud (salle d'évolution sportive, accueil de deux clubs résidents, salle de réception, vestiaires sportifs, bureaux du service municipal des Animations sportives, logement du gardien, local technique, fronton et tribune champêtre (sept 2024)	Difficulté à mettre en place l'apprentissage de la natation : mise en place d'un dispositif minima pour favoriser le savoir-nager des enfants avant l'entrée en 6° mais plus de créneaux suffisants dans les équipements du territoire pour un véritable apprentissage - En attente impatiente de l'équipement aquatique du Seignanx (2026)	

*Action à maintenir*

*Actions à conforter*

*Action à réinterroger*

## *LA CITOYENNETÉ, EN ROUTE VERS L'AUTONOMIE*

### Le bien vivre ensemble

Plusieurs visites de l'Hôtel de Ville avec rencontre des élus ont été organisées ( parcours éducatifs élémentaire, collège)  
Soirée sur les droits et devoirs de l'enfant en novembre  
Participation du centre de loisirs aux fêtes de Tarnos  
Favoriser le jeux comme outil éducatif :  
- Mise en place de la journée du jeux comme source de bien vivre ensemble (ateliers parents enfants)  
- Prêt de jeux éducatifs aux associations par le service des sports et par le centre de loisirs

2022 – Année de commémoration de la rafle du Vel'd'hiv : Projection du film d'animation « Où est passée Anne Franck ! » au CGR (CM2 et collège), concours de prose dans les écoles élémentaires, organisation dans le cadre des parcours éducatifs d'activités autour de la résistance locale, mutualisation des actions lors de la cérémonie du 8 mai.  
Apprécié mais interrogation sur une régularité (1/PEDT, 1/an?)  
Accueil Local Jeunes : Bon fonctionnement pendant les vacances mais peu le mercredi  
Pourquoi pas un secteur Ludothèque à la Médiathèque ?

### Ouverture d'esprit et découverte de l'autre

Financement des voyages scolaires  
Mobilité et voyages (4 séjours enfance/an organisés par le délégataire, 5 séjours jeunesse/an organisés par la commune, participation financière de la collectivité sur des séjours agréés)  
Projet centre de quartier 2023-2024 : « Culture de France et culture du monde »  
Organisation de mini-camps en périscolaire pour les maternelles  
Actions menées régulièrement sur le centre de loisirs (ex. 2023 sur l'espace, l'astronomie, les îles)  
Séjour Futuroscope annuel pour les 11-14 ans (objectif : chaque jeune Tarnosien au moins une fois au Futuroscope)  
3 séjours d'été 11-17 (mer – montagne - culture)

Apprentissage des langues (TAP): objectif non réalisé en raison d'absence de compétences

### Découverte des métiers et insertion professionnelle

Accueil de nombreux stagiaires dans les services de la ville  
Soutien BAFA/BNSSA : 3 accompagnements / an (BAFA)  
+ 2 BNSSA  
Développement du service Info'jeunes (forum des jobs, ateliers CV, stages baby-sitting... )

2023 : Mise en place d'un forum des métiers

## Engagement citoyen

Accompagnement des fêtes d'écoles : soutien logistique  
2023 : mise en place d'une émission webradio sur l'accueil périscolaire Concaret/Lasplacettes  
Accompagnement d'une Junior Association, Tarnos Solid'Action  
Accompagnement de Projets Jeunes sur voyage via dispositif Landes Imagination) : 2022 : Voyage des jeunes de la Junior Association en Guinée Bissau (15 jeunes) - 2024 : Voyage à Paris (20 jeunes)  
Suivi du dispositif de financement du permis de conduire du Conseil Départemental : accompagnement des jeunes et des associations

## Accueil des jeunes

Nouveau centre de loisirs Pierrette Fontenas (2022)

Installation nouveau locaux PIJ en mairie  
→ Projet nouveaux locaux indépendant, en centre-ville dans le cadre du programme immobilier Grandola  
Local Jeunes : réinterrogation sur sa localisation

*Action à maintenir*

*Actions à conforter*

*Action à réinterroger*

**Transition écologique et environnement**

**Les bons gestes**

	<p>2022 : Mise en place de bacs à déchets bio Acquisition d'une table de tri pour les restaurants scolaires Travail avec les centres de quartiers sur le tri des déchets. Organisation du tri sélectif - restaurant scolaire J Mouchet 2023 : Mise en place de formation de lutte contre le gaspillage alimentaire (animateurs, ATSEM, agents de service) – partenariat CD40 2022-2023 : Mise en place d'un travail de diagnostic et organisation structurelle avec les écoles pour le tri sélectif des déchets : Opération boule de neige avec les équipes du SITCOM (2022-2023) 2022-2023- Projet sur la préservation de l'eau dans les centres de quartier débouchant sur la création d'une œuvre artistique installée sur la commune Mobilité : arrêt de la collaboration avec l'association Terre Buissonnière (Car à pattes) ; une association de quartier poursuit l'action (cheminement par le bus de ville) ; d'autres parents s'interrogent. Mise en place de récupérateurs d'eau et de composteurs dans les écoles et au centre de loisirs (sur demande) → travail sur charte d'utilisation à mener</p>	
--	--	--

**Découverte et préservation de la biodiversité**

<p>Accompagnement à la mise en place de Jardins potagers (écoles, accueils périscolaires, centre de loisirs et dans les crèches) Actions régulières de nettoyage des plages par le centre de loisirs, le collège et, depuis 2023, et remise en place de l'action menée dans les écoles en collaboration avec l'Association du Site du Métro (une fois tous les deux ans)</p>	<p>2022 : Plantations de pins dans la zone dunaire par les élèves du collège Langevin Wallon en présence de l'ONF 2023 : Participation de 2 classes élémentaires à la plantation d'un gincko (chorale, fresque et aiku réalisés par les enfants)</p>	
--	--	--

**L'extérieur comme terrain de jeux**

<p>Diverses actions menées sur le centre de loisirs (fabrication de mobilier en palettes en 2023... et régulièrement découverte des sites : parc de Castillon, parc de la nature, site de l'écolieu Lacoste)</p>	<p>2024 : Lancement du travail sur cour d'école végétalisée – école Daniel Poueymidou (2024) – recours potentiel aux fonds d'accompagnement pédagogiques NEFLE</p>	<p>Aire terrestre éducative école Daniel Poueymidou (annulation du projet suite à démission de l'enseignante) Action sur le site de l'écolieu Lacoste ? (proximité des écoles R Lasplacettes, F Concaret, du centre de loisirs et de la crèche Les Petits Matelots)</p>
--	--	---



<i>Action à maintenir</i>	<i>Actions à conforter</i>	<i>Action à réinterroger</i>
<b>Démarche alimentaire de territoire</b>		
<b>Éducation au goût et à la qualité alimentaire</b>		
<p>- Diversité des menus : menus bio, local et bio-local (3 repas bio local dans l'année), semaine du goût, menus végétariens (1/semaine) Certains enseignants disent s'appuyer sur ces initiatives pour échanger avec les enfants.</p> <p>- Collation fruitée du matin offerte sur le temps scolaire : les enseignants disent s'appuyer sur cette collation pour favoriser la consommation des fruits par les enfants ; belle réussite puisqu'en 10 ans, on s'aperçoit que tous les enfants consomment des fruits (ce qui n'était pas le cas avant)</p>	Menu végétarien 1/semaine → (pourquoi pas 2)	
<b>Promotion de l'équilibre alimentaire</b>		
<p>Accompagnement de l'élaboration des menus par une diététicienne</p> <p>2022 : mise en place d'un temps de valorisation du petit déjeuner (+ action accompagnement parentalité le soir), pérennisé en 2023 et 2024</p> <p>2021 : Mise en place de formations des personnels de service sur l'équilibre alimentaire (avec une diététicienne)</p>	2022 : Mise en place d'ateliers parents-enfants dans le cadre du Festival alimenterre pérennisés en 2023 et 2024 suivi d'une conférence (participation faible : réflexion à menée sur la forme)	
<b>Conforter le développement des produits locaux, bios ou labellisés</b>		
Respect des obligations EGALIM (bio, labellisés..) + critères supplémentaires concernant les circuits courts (partenariat CBE porteur du programme de démarche alimentaire labellisé PAT (programme alimentaire de territoire)	<p>Mise en place, dans le cadre des TAP, de visite de la ferme maraîchère de l'écolieu Lacoste (ferme d'insertion, productrice en bio)</p> <p>Quelques visites ont également été réalisées sur le temps scolaire</p>	

*Action à maintenir*

*Actions à conforter*

*Action à réinterroger*

**Projet numérique**

**Équipement**

<p>Équipement des écoles 1 TNI ou 1 vidéoprojecteur interactif/tableau blanc par classe 2 ordinateurs par classe + celui du TNI/vidéo pro 1 liseuse + dans certaines classes des dons d'ordinateurs intégrés dans le parc en suivi-maintenance</p> <p>Financement par la collectivité des ENT dans les écoles</p> <p>Ateliers numériques mis en place à la Médiathèque Les Temps Modernes</p> <p>Un pôle jeux vidéos à la Médiathèque les Temps Modernes</p>	<p>Les enseignants indiquent l'insuffisance de l'équipement pour pouvoir respecter le socle de compétences et faire passer le B2I aux élèves avant l'entrée en 6<sup>e</sup></p> <p>Certains d'entre eux fonctionnaient avec Canope qui prêtait du matériel mais ils indiquent que ce dispositif est clos</p> <p>Le comité numérique annuel, en présence de l'enseignante référente numérique, n'a pu se tenir qu'en début et en fin de PEDT</p> <p>Un projet de l'école Henri Barbusse dans le cadre des fonds pédagogiques innovants (NEFLE) en cours pour l'acquisition de tablette</p> <p>TAP : un atelier numérique prévu dans le cadre des parcours éducatifs mais la présence d'un seul animateur multimédia n'est pas suffisante pour le faire vivre pleinement</p> <p>Réflexion à mener sur des outils numériques pédagogiques et/ou participatifs (système visioconférence, abonnement youtube, kahoot..... )</p>	
--	---	--

**Prévention des risques**

<p>Mise en place du promeneur du Net</p> <p>Organisation, en partenariat avec le collège, du Pizza-débat sur la prévention des risques sur les réseaux sociaux (atelier parents-enfants), atelier qui s'intègre depuis 2023 dans le cadre du programme pHARe du collège</p> <p>Diverses actions menées par le centre de loisirs avec les enfants</p>	<p>TAP : un atelier en direction des CM2-CM1</p> <p>Travail sur tablette</p> <p>Une plaquette éditée depuis deux ans par le collège, à déployer sur les écoles élémentaires</p> <p>2022 : Mise en place de séances d'échanges avec les familles sur les dangers d'internet dans les centres de quartiers</p> <p>Programme pHARe : certains enseignants regrettent de ne pas être accompagnés dans le cadre du programme pHare</p>	
--	---	--

<i>Actions à maintenir</i>	<i>Actions à conforter</i>	<i>Action à réinterroger</i>
<b>Bien-être et santé</b>		
<b>Bien-être de l'enfant</b>		
<p>Mise en place de locaux adaptés Construction du nouveau centre de loisirs Pierrette Fontenas (avec espaces mutualisés pour les cours et les restaurants avec F Concaret et R Lasplacettes, et plus particulièrement avec l'école R Lasplacettes pour l'accueil des maternelles)</p> <p>Lutte contre le harcèlement : actions de prévention numérique à maintenir</p> <p>Pratiques de bienveillance et de bienséance régulières sur l'ensemble de nos espaces</p> <p>Conférence organisée par le centre de loisirs sur.....</p>	<p>Mise en place d'actions de prévention des incivilités (police municipale et jeunesse) et contre les addictions</p> <p>Axe du partenariat des acteurs jeunesse (collège, lycée, prévention spécialisée, Habitat Jeunes Sud Aquitaine, Mission Locale, grandes associations sportives)</p>	<p>Règles de vie à l'école et dans l'ensemble des structures → pourquoi pas un chantier compétences psychosociales ?</p> <p>Travailler la communication avec les parents sur les grands sujets qui concernent le bien-être et la santé des enfants : rythme et fatigue, écrans, sédentarité, alimentation</p>
<b>Sécuriser les transitions : passerelles</b>		
<p>Passerelles mater/élem – elem/collège</p> <p>Disponibilité de la collectivité pour contribuer aux passerelles mises en place par les enseignants (restauration scolaire, ATSEM)</p> <p>Contribution de la collectivité à l'exemple de la semaine olympique et paralympique (CM2/6e)</p>	<p>Conventionnement éducation nationale/collectivité impulsé par les directrices de crèches et les directrices d'écoles maternelles en évolution :</p> <p>2023 : visite de l'école par les enfants, prise du déjeuner à la restauration scolaire et participation à une activité sur le temps scolaire</p> <p>2024 : projet culturel partagé dans deux écoles (réalisation d'une fresque école Charles Durroty/micro-crèche les Moussaillons ; sortie commune école J Jaurès/enfants des crèches qui iront sur l'école)</p> <p>Réflexion à mener sur les enfants qui sont accueillis par les assistantes maternelles indépendantes ou qui sont gardés par leurs parents.</p>	
<b>Sécurité dans les écoles</b>		
	Équipement PPMS à réinterroger dans les écoles	Une chantier partagé sur les compétences psychosociales pourrait contribuer à améliorer les relations interpersonnelles de tous et améliorer le niveau d'anxiété dans nos structures

### Prévention routière

Actions de prévention routière menée par la police municipale dans toutes les écoles, au collège et au lycée professionnel

Mise en place du savoir rouler par la police municipale dans les écoles

Mise en place du passage ASSR1 et 2 par la police municipale au collège

### Accompagnement des familles

Actions menées par les centres de quartier

Divers ateliers partagés parents-enfants mis en place dans le cadre des objectifs éducatifs précités (festival alimenterre, ateliers partagés Médiathèque... )

La mise en place d'un comité territorial à la parentalité au niveau du Seignanx

Des parents investis dans la vie des écoles via les coopératives scolaires mais peu de partage entre les écoles.

→ Pourquoi pas un comité local parentalité ?

Des demandes de mise en place d'études pour les devoirs

Réflexion à mener pour la mise en place d'un CLAS

### Inclusion

Dispositifs de l'Éducation Nationale : RASED, Médecine scolaire, PPRE/PAP/PAI, Un dispositif ULIS à Tarnos

Devoirs faits au collège, prévention décrochage,

Mise à disposition des locaux scolaires pendant les vacances scolaires pour les stages de réussite depuis 2021

Prise en charge des PAI en restauration scolaire

Mise en place d'une Charte inclusion sur la ville

Conférence éducation partagée

Des difficultés concernant l'accueil des enfants en situation de handicap : dispositif PIAL à conforter : difficulté liée au nombre insuffisant d'AESH, besoin de personnel qualifié supplémentaire

Prise en charge par la commune d'AESH dans le cadre de la pause méridienne maternelle (en attente des nouvelles dispositions de l'État)

Inscription de l'obligation dans la délégation de service public de l'accueil de loisirs des 3-10 ans.

Mise en place de formations de sensibilisation et de montée de compétence pour les personnels (ATSEM, animateurs et personnels des crèches) : 2023 et 2024

Démarches d'observation mises en place dans les structures petite enfance

Réflexions à engager pour étendre le concept d'inclusion à tous les enfants à besoins particuliers et mieux accompagner les familles concernées

Pas de dispositif SEGPA sur le territoire : il faut aller jusqu'à Saint-Vincent de Tyrosse (1h de transport)

Pas d'antenne du CMPP à Tarnos : le temps d'attente pour une prise en charge par les CMPP de Bayonne ou de Saint-Martin de Seignanx est très, trop long

### Éducation partagée ou coéducation

Des rencontres entre acteurs éducatifs insuffisantes  
Des temps de partage difficiles à trouver (temps de travail différents)  
Manque de communication et de connaissance des réalités de chacun  
Fort besoin de travailler la co-éducation (temps, outils, formations partagées... ) et la complémentarité des temps éducatifs



# ***Le Projet Éducatif Territorial PEdT 2024-2027***

*Le PEdT a vocation à rassembler tous les acteurs de l'éducation. Il favorise et formalise une démarche partenariale ayant vocation à donner cohérence aux politiques éducatives mises en œuvre par les différents partenaires, au service de l'enfant..*

*Les objectifs identifiés pour ce PEdT répondent à l'enjeu*

**GARANTIR LE BIEN-ÊTRE, LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ÉMANCIPATION DE TOUS LES ENFANTS ET DES JEUNES**

*Il sont les suivants :*

- Favoriser la réussite scolaire*
- Améliorer la transversalité scolaire / périscolaire / extrascolaire*
- Lutter contre les inégalité d'accès à l'éducation*
- Accompagner les familles*
- Garantir la continuité éducative*
- Améliorer la communication entre les acteurs éducatifs*





**L'école, comme lieu fédérateur qui accueille en principe tous les enfants, est porteuse d'une grande ambition : l'égalité des chances pour les enfants, quels que soient leurs milieux sociaux d'origine.**

**La réussite scolaire est donc au centre des préoccupations de ce PEdT.**

A cet égard, il faut souligner que les évaluations révèlent que les élèves de la circonscription de Tyrosse Côte Sud ont plutôt un bon niveau, en tout cas au-dessus de la moyenne nationale, voire académique. Sans s'enorgueillir de ce constat, celui-ci est aussi l'occasion de rendre hommage aux efforts consentis par les enseignants et l'ensemble des acteurs éducatifs.

**Toutefois, et malgré les efforts consentis par les enseignants, les enfants ne sont pas que des élèves et ils vivent des situations si diverses que, l'école ne peut pas porter seule cette responsabilité.**

Fort de ce constat, le Projet Éducatif Territorial de la commune s'appuie d'abord sur le **temps formel**, le temps scolaire (864h, soit 10 % du temps total de l'enfant).

Mais il s'inscrit aussi dans la volonté de mettre en œuvre une cohérence d'ensemble des actions éducatives menées en direction des enfants et des jeunes dans les temps périscolaires : cohérence des projets éducatifs dans l'espace et dans le temps et notamment sur **le temps informel** : la rencontre avec un animateur, un éducateur ou bien une activité est aussi importante dans la construction et l'évolution d'un enfant. Il arrive même que des enfants en difficulté d'apprentissage scolaire développent des stratégies de contournement, voire trouvent la voie d'un épanouissement grâce à une valorisation dans des activités socioculturelles ou sportives.

**Quant aux temps non formels**, passés pour la plupart des enfants et des jeunes en famille, avec leurs parents, ou bien avec leurs amis en interrelations, c'est forcément aussi des temps qui s'inscrivent dans leur construction.

#### **4 parties vont donc être développées**

##### **Du point de vue de l'organisation des temps de l' »enfants et des jeunes**

- L'organisation du temps scolaire
- Le plan mercredi

##### **Du point de vue de l'accompagnement des enfants et des familles**

- L'accueil des enfants à besoins spécifiques
- Les passerelles
- L'accompagnement à la parentalité

##### **Du point de vue des moyens mis à disposition**

- Le dispositif des moyens dédiés à l'école
- La qualité des personnels
- La qualité des équipements

##### **Du point de vue de la coopération des acteurs éducatifs**

- le partage des grands objectifs éducatifs
- les outils de pilotage du PEDT
- les indicateurs



# 1ère Partie

## **L'accompagnement des temps de l'enfant et des jeunes**

La spécificité de la petite enfance

L'organisation des temps scolaires  
dans le premier degré  
et l'accompagnement de la collectivité

L'accompagnement de la collectivité au collège

Le plan mercredi



# L'aménagement des temps respectueux des rythmes

## *Les 0 - 3 ans, le privilège des bébés !*

Dans le secteur « Petite Enfance », une attention particulière est portée au respect des rythmes de l'enfant, notamment en ce qui concerne le sommeil et les heures de repas. Les temps éducatifs étant moins délimités formellement, il est extrêmement prudent de porter une attention particulière à l'enfant, ce qu'il exprime, son comportement et sa vie quotidienne, en étroite concertation avec les familles et les acteurs éducatifs identifiés.

Des rituels et des repères sont mis en place en fonction de l'âge de l'enfant et des différents moments clés de la journée.

Une période d'adaptation est proposée aux parents sur une ou plusieurs semaines lorsque leur enfant arrive à la crèche .

## *A partir de 3 ans, l'école maternelle puis l'école élémentaire !*

**Au niveau formel, le temps scolaire est un temps central qui structure l'aménagement des rythmes de l'enfant.** En effet, la scolarité obligatoire de 3 à 16 ans oblige à prêter une grande attention à la définition des rythmes scolaires. L'école, le seul lieu où quasiment tous les enfants passent, est celui par excellence de l'égalité des chances.

Depuis 2014, la semaine scolaire était organisée sur 4 jours (du lundi au vendredi, avec une après-midi pour la mise en place de parcours éducatifs périscolaires et le mercredi après-midi libéré.

Suite à l'évaluation du PEDT 2021-2024, le projet éducatif territorial de la ville va s'organiser désormais, de manière dérogatoire, sur la base d'une organisation du temps scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 sur la base des horaires suivants :

### En maternelle

08h30 – 11h45

13h45 – 16h30

### En élémentaire

08h30 – 12h00

14h00 – 16h30

pour les écoles Jean Jaurès, Jean Mouchet, Daniel Poueymidou et Félix Concaret

08h30 – 12h00

13h45-16h15

pour l'école H Barbusse

*(le 1/4 heure économisé sur le temps de pause méridienne étant consacré au transport scolaire et à l'acheminement des enfants vers l'accueil périscolaire R Lasplacettes/F Concaret)*

Cette organisation, partagée avec les équipes enseignantes, doit permettre d'organiser le temps scolaire sur 24 heures, en répondant aux points à améliorer relevés dans l'évaluation :

## Les matinées scolaires

Les acteurs professionnels ont fortement souligné que la durée des matinées scolaires (3h30 en maternelle et 3h45 en élémentaire) était trop longues.

Le nouveau PEDT prévoit donc :

- la suppression d'une matinée par semaine,
- des matinées réduites d'un quart d'heure : 3h00 en maternelle et 3h15 en élémentaire.

La collation fruitée du matin, offerte à tous les enfants, qui avait été mise en place dans le cadre de l'allongement de la matinée scolaire sera maintenue. Elle est unanimement reconnue comme une action dont l'impact a été particulièrement fort : tous les enfants, à Tarnos, sont habitués à manger des fruits.

La Municipalité s'interroge toutefois sur ce que cette nouvelle organisation, qui nécessite de répartir autant de temps sur les après-midis de fait allongés, entraînera au niveau de la fatigue des enfants. Cependant, dans le souci d'apaisement et de respect de la démocratie participative, elle s'engage dans ce nouveau chemin voulu par les acteurs éducatifs en espérant qu'il contribuera à améliorer la situation des élèves, ainsi que l'ont affirmé pleinement les acteurs professionnels.

## L'offre de service sur le temps scolaire

L'offre de service aux équipes éducatives sera maintenue (prévention routière, semaine olympique et paralympique qui deviendra une semaine sportive, opération annuelle « petit déjeuner à l'école », proposition d'intervention dans le cadre de la démarche alimentaire...).

Toutefois, l'accueil de toutes les classes à la Médiathèque les Temps Modernes s'organisera sur 2 séances par an au lieu de 3, le créneau du mercredi matin n'étant plus disponible.

L'école municipale de musique proposera dès la rentrée 2024-2025 des interventions nouvelles sur le temps scolaire. Sollicitées par les enseignants et visant à rendre l'apprentissage de la musique attractive pour tous les enfants, le projet consiste en des interventions de professeurs de l'école de musique en binôme, sur 3 heures sur des thématiques à travailler avec les équipes éducatives (chorale, initiation percussions, présentation d'instruments...) au rythme suivant : 14 matinées par école primaire et 6 matinées par école maternelle.

Par ailleurs, l'organisation d'un passage d'orchestre de Jazz dans chaque groupe scolaire sera proposée au moment de l'événement municipal « Jazz en Mars ».

## La pause méridienne allongée

**La pause méridienne** qui avait été allongée en 2014, portée à 2 heures en 2017, reste sur 2 heures. Elle a pour objectif de permettre aux enfants

- de se poser dans un temps où leur rythme biologique appelle un véritable temps de repos,
- de prendre le temps de se rendre tranquillement dans les restaurants scolaires,

Elle offre aussi la possibilité d'organiser la restauration scolaire en 2 services, réduisant ainsi le nombre de convives accueillis, en même temps et le bruit dans les restaurants scolaires.

Enfin, elle permet de rapprocher l'heure de reprise de la classe au plus proche possible du pic de vigilance identifié par les chronobiologistes.

La pause méridienne s'organise dans le cadre d'un accueil de loisirs éducatif. Elle est animée par les ATSEM en maternelle et par les animateurs de l'association pour le centre de loisirs de Tarnos, délégataire, de la commune pour les écoles élémentaires.

### **L'accompagnement des maternelles : 1 ATSEM / classe**

**Des AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)** sont spécifiquement recrutés par la collectivité et mis à la disposition des enseignants à raison d'un agent par classe.

**Une nouvelle charte des ATSEM sera redéfinie pour tenir compte de la nouvelle organisation des temps scolaires sur 4 jours.** Ayant vocation à assurer une gestion des horaires adaptée et en accord avec elles, ce document précisera les horaires des temps d'intervention sur le temps scolaire, de pause pris en commun, afin de permettre le maintien de la cohésion des équipes.

### **L'accueil périscolaire du matin et du soir**

Les accueils périscolaires du matin et du soir s'organisent dans le cadre d'accueil de loisirs éducatifs organisés sur les 4 jours de la semaine scolaire par l'association pour le centre de loisirs de Tarnos, délégataire.

- L'accueil périscolaire attendant aux écoles s'adressent aux enfants dont les familles travaillent : les enfants sont pris en charge par les animateurs le matin à 7h30 jusqu'à l'entrée à l'école et le soir dès la sortie de l'école et jusqu'à 18h30.

- pour les autres enfants et leurs familles, un accueil est ouvert dans les centres de quartiers à partir de 17h sur les 4 jours scolaires de la semaine, dans les périodes hors vacances scolaires.

Tous ces espaces sont l'occasion de développer des projets pédagogiques adaptés, riches et variés, tout comme le panel énorme d'activités proposées par le mouvement associatif. Ils sont l'occasion notamment de préparer, avec les enfants, les grands événements qui rythment l'année sur la ville : soirée des droits de l'enfant, Noël, Carnaval, soirée de l'été...

### ***Au collège et au lycée, l'emploi du temps se complique !***

Au moment de l'entrée au collège, les élèves auront à s'adapter à des emplois du temps diversifiés, pouvant s'organiser sur des plages horaires sur 4,5 jours.

Dans le cadre d'une autonomie plus grande, c'est le moment où les rythmes sont de plus en plus bousculés, mis à mal parfois. Et pourtant, c'est sans doute le moment où il faut le plus veiller à ce rythme essentiel veille-sommeil : des changements profonds induits par l'entrée dans l'adolescence nécessitent des temps de repos, de recul pour grandir et se développer pleinement.

L'organisation du temps scolaire, toujours centrale, prend plus d'espace.

Le périscolaire et l'extrascolaire commencent souvent à perdre de l'espace au profit des relations diverses et notamment les amis et camarades. D'où l'importance d'être présent pour accompagner, avec bienveillance et attention, les jeunes adultes en devenir.

## *Après le lycée, chacun a pris une route*

Les étudiants continuent d'organiser leur temps autour de leurs études, stages et autres activités. Les autres sont dans des cheminements divers, certains se cherchent encore.  
Ne pas perdre le rythme : Tel est l'essentiel !

Autant de parcours, autant d'accompagnement, autant de bienveillante attention qui nécessite des partages et des repères communs aux acteurs éducatifs.

L'Information Jeunesse accompagne les jeunes dans leur recherche d'orientation, dans leurs démarches.



# Les interventions de la collectivité sur le temps scolaire

## *Dans les écoles primaires de la ville*

La collectivité poursuivra ses interventions traditionnelles dans le cadre scolaire :

- **la collation fruitée du matin** qui avait été mise en place en 2014 dans le cadre des matinées allongées : l'évaluation ayant montré que l'impact sur la consommation de fruits par les enfants étant particulièrement important, la ville a décidé de maintenir cette action malgré la réduction des matinées.

- **les actions de prévention routière** menées dans les écoles maternelles et élémentaires par la police municipale seront maintenues avec notamment la mise en place du « savoir rouler ».

- **la semaine sportive passerelle CM2/6e** : mise en place dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, elle deviendra une semaine sportive dont l'appellation reste à définir qui s'organisera dans les mêmes conditions sur des thématiques particulières définies chaque année

- Dans l'attente d'un équipement aquatique sur le Seignanx, la municipalité tente de contractualiser chaque année un accueil à la piscine des Hauts de Bayonne. Dans la mesure où la ville de Tarnos n'est pas prioritaire sur cet équipement du département voisin, il arrive que nous ne pouvons pas bénéficier de créneaux. Dans cette dernière hypothèse, la commune parvient à obtenir au moins quelques créneaux pour **le passage du savoir-nager pour les CM2** et prend en charge pour les élèves qui ne l'ont pas des séances d'apprentissage de natation (10 séances) sur un petit équipement privé, non agréé par l'éducation nationale, situé sur la commune.

**Le futur équipement aquatique du Seignanx sera positionné à Tarnos et devrait ouvrir ses portes fin 2026.**

- **les actions ponctuelles proposées aux classes volontaires dans le cadre de la démarche alimentaire de territoire** seront maintenues : accueil de producteurs dans les classes volontaires lors de l'organisation des repas bio locaux, visite de la cuisine centrale, intervention sur les circuits locaux à l'occasion du Festival alimenterre...

- **La médiathèque « Les Temps Modernes » poursuivra l'accueil des classes, avec prise en charge du transport des élèves pour les écoles les plus éloignées**

Cependant, dans le cadre de la nouvelle organisation du temps scolaire sur 4 jours, elle ne pourra plus en revanche accueillir toutes les classes une fois par trimestre comme c'était le cas sur 4,5 jours. **L'accueil des classes se fera désormais 2 fois par an, le volant d'heures restant pouvant être consacré à l'accompagnement de projets sur initiative des enseignants.**

- **Pour les fêtes de Noël**, le spectacle offert aux enfants des écoles élémentaires et le livre offert aux enfants des écoles maternelles

Par ailleurs, la communauté de communes propose chaque année une intervention culturelle en invitant les écoles, une fois par an, à la salle Capranie d'Ondres.

D'autres actions seront mises en place :

- **Le passage d'un orchestre de Jazz** dans chaque groupe scolaire au moment de l'événement culturel phare de la ville : Jazz en mars.

- **L'école municipale de musique**, alors que les parcours éducatifs musique s'arrêtent du fait du passage à la semaine à 4 jours, proposera aux enseignants des interventions en classe sur la base de projets à construire (chorale, percussions, présentation instruments... ) avec les équipes et sur un temps équivalent, soit :

- 14 matinées de 3h par école élémentaire sur l'année scolaire 24-25 (équivalent à 2 interventions par classe)
- 6 matinées de 3h par école maternelle sur l'année scolaire 24-25

clôturées par un temps d'accueil sur un samedi des enfants et de leurs familles à l'école municipale de musique.

Cette offre, au-delà de venir en appui des enseignants qui le souhaiteraient, a vocation à présenter l'école municipale de musique et à la rendre attractive pour les enfants.

### *Au collège Langevin-Wallon*

La ville maintiendra les actions menées au collège depuis plusieurs années dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté :

- Interventions deux fois par semaine, de 12h à 14h, de 2 animateurs du service jeunesse sur la base d'actions pédagogiques diverses établies en parcours de période à période sur la base d'un programme partagé avec l'établissement (numérique, info jeunes, jeux éducatif divers, ateliers philo, animations sportives... )

- Actions de prévention harcèlement et réseaux sociaux

- Financement partiel et organisation logistique d'une séance de théâtre interactif sur le harcèlement et les réseaux sociaux (niveau 4<sup>e</sup>)
- Organisation sur les temps d'intervention des animateurs d'un parcours créatif sur la thématique (théâtre, film, danse... )
- Organisation de l'action « Pizza-débat » portée par le Promeneur du Net visant à rassembler les parents et les jeunes ainsi que les professionnels et des personnalités expertes pour échanger sur ce sujet

- Action de prévention des dangers de la plage « Métrosession » en juin dans le cadre de la préparation de l'été : pilotée par le service jeunesse, cette action a lieu sur le temps scolaire, un mercredi matin à l'occasion duquel divers partenaires sont invités à tenir des ateliers sur des thématiques diverses : sécurité routière et prévention des incivilités avec la police municipale, danger de l'exposition au soleil (Ligue contre le cancer), protection de l'environnement et prévention baignes avec les MNS)

- Les interventions de la police municipale seront maintenues : incivilités, surveillance des engins à moteur et surtout le passage de l'ASSR1 et 2.

- la semaine sportive passerelle 6<sup>e</sup>/CM2, issue de la semaine olympique (cf primaire)
- La remise du DNB s'organise aussi chaque année à l'Hôtel de Ville, avec prise en charge par la commune de la réception : une belle occasion de présenter les animateurs IJ dans un moment important pour les jeunes et dans un lieu symbolique de la citoyenneté. A cette occasion, la ville offre un livre aux jeunes.

La ville peut s'inscrire aussi dans l'accompagnement de projets scolaires. Elle poursuivra notamment l'accompagnement du projet d'une classe de SVT de mettre en place un sentier pédagogique sur les abords de la Dune présentant la biodiversité de ce secteur.

Par ailleurs, la ville prévoit un accompagnement financier du Fonds Social du Collège sur la base de la présentation d'un dossier annuel, limité à une enveloppe de 5 000 €.

Enfin, le partenariat avec le collège, c'est aussi l'effort consenti par le collège permettant à quelques élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de poursuivre leur enseignement à l'école municipale de musique grâce à un aménagement coordonné de leurs emplois du temps.

L'investissement fort de la ville en direction du collège a vocation à tisser du lien avec les jeunes Tarnosiens qui sont, en principe tous, dirigés vers le collège Langevin-Wallon.

Par ailleurs, la communauté de communes du Seignanx propose chaque année un spectacle aux élèves de 3<sup>e</sup> du collège avec échange entre les collégiens et les artistes.

Le conseil départemental intervient également de manière ponctuelle sur appels à projet (culture en herbe par exemple), en dotations diverses (livres des 6<sup>e</sup>, ordinateurs portables de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>), ou sur sollicitations ponctuelles (demande de subvention)



## Plan Mercredi

Le retour à une organisation sur 4 jours, après 10 ans de mise en œuvre d'un PEDT à 4,5 jours n'est pas sans nourrir des inquiétudes fortes de la Municipalité. La coupure du mercredi (comme celle du week-end) désynchronise les rythmes de l'enfant, elle est donc susceptible de générer de la fatigue.

Pour éviter cet inconvénient, il convient que les familles organisent la continuité du rythme de l'enfant en l'incitant à être actif le mercredi (activités sportives, culturelles, centre de loisirs) et surtout pas le laisser se reposer devant la télévision ou les jeux vidéos

**Le PEDT 2024-2027 a donc vocation à imaginer des outils, des espaces nouveaux dont l'évaluation pourra entraîner, en cours de route, des réajustements en fonctions des besoins identifiés.**

**Dès la rentrée 2024-2025, des organisations sont déjà prévues.**

### *L'ouverture du centre de loisirs dès le mercredi matin*

L'association pour le centre de loisirs de Tarnos va ouvrir dès le matin son accueil déjà existant le mercredi après-midi.

Les enfants pourront être accueillis dès 7h30 et jusqu'à 18h30.

Afin d'être en cohérence avec les rythmes scolaires, les heures de repas seront calqués sur celles de l'école.

Le projet pédagogique, en annexe, a intégré les critères de labellisation « Plan Mercredi » en collaboration avec le service de la SJDS (cf annexe)

### *L'espace Jeunes ouvert le mercredi après-midi*

La poursuite de l'accueil des jeunes les mercredis après-midi dans le cadre des accueils de loisirs de la ville s'inscrit dans le plan mercredi.

Dans le cadre de ses nouvelles orientations, l'objectif est d'ouvrir davantage les jeunes sur les ressources extérieures à leur disposition et notamment la Médiathèque les Temps Modernes avec laquelle le service jeunesse collabore pour mettre en place, sur le site, des activités attrayantes.

Plusieurs acteurs sont identifiés dans le cadre de ce travail d'ouverture : Habitat Jeunes Sud Aquitaine, Centre de loisirs de Tarnos (passerelle), associations diverses et service culturel de la communauté de communes.

En particulier, la mise en place d'un temps de médiation culturelle à l'occasion du Festi'Mai organisé par la communauté de communes du Seignanx sera privilégiée.

### *La réorganisation des cours en direction des enfants sur le mercredi matin à l'école municipale de musique*

L'école municipale de musique réorganise ses cours en direction des élèves des écoles primaires en privilégiant le mercredi matin. Ce nouvel emploi du temps aura l'avantage de ne pas mobiliser les enfants concernés trop souvent en soirée, ce qui pouvait contribuer à la fatigue liée à des journées trop longues. Par ailleurs, il permettra de mieux synchroniser le rythme sur la semaine. Environ 40 enfants sont concernés par cette réorganisation.

### *L'ouverture de nouveaux créneaux à l'école municipale des sports pour les niveaux « Grandes sections maternelles »*

La libération du mercredi matin va permettre à l'école municipale des sports de repositionner des cours supplémentaires en direction des enfants de grande section maternelle sur ce créneaux du mercredi matin.

Une réflexion sera menée pour organiser des passerelles avec le centre de loisirs maternelle situé à proximité.

### *Médiathèque « Les Temps Modernes » : repositionnement d'actions en direction des enfants le mercredi matin*

La Médiathèque « Les Temps Modernes » organise de multiples actions en direction des enfants et de leurs familles tout au long des semaines : ateliers créatifs, contes en famille, expositions, escape game, ateliers critiques littéraires....

Dans la poursuite de son action, elle intégrera dans sa programmation, les temps du mercredi matin comme axe de travail vers les enfants.

### *Le repositionnement progressif des associations sportives et culturelles le mercredi matin*

Le positionnement du mouvement associatif sportif et culturel sur le mercredi matin est encouragé par la Municipalité. La réorganisation n'est pas simple en raison de l'impact sur les emplois du temps des bénévoles.

Cependant, d'ores et déjà, 3 associations ont prévu de se positionner sur le mercredi matin ( Aérofit, Hégaldi Aérobie et l'AST football du côté des sports et le CCSBT Théâtre).

D'autres encore pourraient les rejoindre dans les années suivantes.

**Pour les années suivantes, un groupe de travail partenarial sera mis en place dès la rentrée 2024 afin d'imaginer, dans la diversité et la transversalité des dispositifs orientés vers les familles les plus en difficulté pour favoriser la participation de tous les enfants à des activités culturelles, sportives adaptées.**

## 2e Partie

# **L'accompagnement des enfants et des familles**

L'importance des passerelles

Le projet Inclusion

L'accompagnement à la parentalité

Le projet de travail sur les compétences  
psychosociales





# La structuration des passerelles

## **Des espaces passerelles pour faciliter les transitions entre les étapes importantes du développement de l'enfant**

Les espaces passerelles doivent faire l'objet d'une attention particulière : entre la petite enfance et l'enfance, entre l'enfance et la jeunesse, voire entre l'adolescent et le jeune adulte, chacun traverse des temps, des espaces où des adaptations sont nécessaires, d'où l'importance de repères pour les faciliter : animations communes, partage de problématiques...

**L'organisation de passerelles entre les structures petite enfance et les écoles maternelles** sont organisées depuis plusieurs années par le service Petite Enfance de la Ville en étroite liaison avec les directrices des écoles maternelles.

**Depuis juin 2023, la ville a formalisé ces actions par convention avec l'éducation nationale (cf annexe)** sur la base d'objectifs ambitieux : accueillir des enfants des crèches municipales dans leurs futures écoles sur le temps scolaire et sur la pause méridienne, favoriser les repères en accueillant des ATSEM sur le temps des crèches d'été, appui sur l'intervention de Benoît le Jardinier dans les crèches et les écoles maternelles, projets partagés écoles/crèches naissant en 2024 : une sortie commune prévue avec l'école maternelle J Jaurès, un projet fresque développé à l'école Charles Durroty associant les enfants de la micro-crèche.

**Avec le centre de loisirs, il est également tenu compte de la nécessaire adaptation des enfants.** Si l'accueil en ACM est autorisé « dès 3 ans accomplis ou dès la scolarisation effective de l'enfant », le choix a été réalisé, de manière dérogatoire et exceptionnelle, d'étudier toute demande particulière si, avant 3 ans et sans avoir été encore scolarisé, il est envisageable de pratiquer un accueil d'intégration dans le délai d'un mois avant l'anniversaire ou la scolarisation. L'accueil se fait alors de façon progressive, en organisant la visite des locaux avant la première venue, en privilégiant sur le centre d'été les semaines où les fréquentations sont les plus faibles (dernière semaine de juillet ou deux premières semaines d'août).

De même sont organisés des **accueils ponctuels de grande section maternelle dans les restaurants scolaires élémentaires**, qui complètent les actions nombreuses mises en place au sein des équipes de l'éducation nationale (projets communs, rencontres... )

**L'organisation de temps partagés entre le centre de loisirs et l'accueil jeunesse** à chaque vacances participe de cette attention à la fluidité des étapes importantes du développement de l'enfant tout comme **les projets de liaison développés par l'éducation nationale** : cross du collège ouvert au cycle 3 des écoles primaires, liaisons ponctuelles CM2-6e à l'exemple du projet robotique ou des petits champions de la lecture ou les enregistrements « Les 6<sup>e</sup> répondent aux CM2 » auquel s'ajoute la semaine olympique et paralympique qui sera maintenue après 2024 sous une autre appellation.



# L'aide aux enfants à besoins particuliers et l'inclusion

Le projet éducatif territorial de la ville compte parmi ses objectifs de lutter contre les inégalités. Trois axes sont identifiés :

- la prévention et le repérage des problématiques dès la petite enfance
- l'inclusion des enfants en situation de handicap
- l'aide aux enfants à besoins spécifiques

## *Prévention et repérage des problématiques dès la petite enfance*

Dès la petite enfance, la démarche d'observation des enfants permet de détecter, de prévenir, voire d'accompagner certaines problématiques.

Dans les structures petite enfance de la ville, l'intervention d'une psychologue mandatée par le Conseil Départemental des Landes, permet, en lien avec les équipes, d'accompagner le développement des tout-petits avec l'objectif de mieux les préparer à l'arrivée à l'école.

Au sein de l'Observatoire petite enfance de la ville, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la petite enfance, et notamment le réseau des assistantes maternelles, l'objectif est également de construire ensemble les liens permettant de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Parmi les actions menées par les structures municipales d'accueil de la petite enfance, la démarche de passerelle avec l'école maternelle doit permettre de mieux appréhender les problématiques à porter.

## *L'inclusion des enfants en situation de handicap à partir de 3 ans*

Au-delà du dispositif ULIS mis en place à l'école Daniel Poueymidou, les écoles de la ville accueillent un certain nombre d'enfants en situation de handicap, souvent accompagnés par des AESH.

En 2023-2024, 18 enfants sont identifiés en situation de handicap dont 7 ont bénéficié du maintien de l'AESH sur la pause méridienne.

Malgré l'implication du PIAL et des AESH, il est toutefois observé la difficulté des professionnels à accueillir certains enfants, lourdement handicapés, qui nécessiteraient un accompagnement plus important, voir plus professionnalisé lorsque des enfants, notifiés pour un accueil en IME, n'ont pas de places dans les structures ainsi qu'en maternelle où, souvent, les enfants qui sont détectés doivent attendre souvent près d'un an pour bénéficier d'un accompagnement.

Après la réflexion lancée dans le cadre de la Conférence Éducation Partagée du 22 mars 2022, la ville poursuivra autant que possible son engagement pour l'inclusion des enfants en situation de handicap sur la base des axes suivants :

### ***La mise en réseau des acteurs de l'inclusion***

D'ores et déjà, les écoles invitent régulièrement les représentants du périscolaire (association pour le centre de loisirs en élémentaire et responsable éducation en maternelle) dans les équipes éducatives mises en place dans le cadre de la prise en charge de ces enfants.

La volonté étant d'aller plus loin, un premier groupe de travail, accompagné par le pôle ressources inclusion du département, en présence du coordonnateur du PIAL et de la référente ULIS s'est réuni en mars 2023 qui a permis à certains acteurs de se connaître et d'avoir un échange fructueux sur les coopérations à mettre en place.

Dans les trois années qui viennent, l'enjeu sera d'étoffer cet outils pour mieux réfléchir et rendre cohérentes les actions dans ce domaine sur la base d'une rencontre annuelle.

### ***La structuration des passerelles (cf. chapitre passerelles)***

Dans le cadre de la structuration des espaces passerelles, la dimension de l'accueil des enfants à besoin particuliers est essentielle. Elle permet non seulement la sécurisation affective des enfants dans les transitions mais aussi une continuité des actions spécifiques à mettre en place pour accompagner l'arrivée de ces enfants à l'école ou dans nos structures, sécuriser les professionnels et mieux répondre aux enjeux de l'inclusion.

La détection précoce dans les structures petite enfance de la ville permet également de travailler la préparation de l'accueil à l'école maternelle, voire à une contribution pour la préparation du dossier dans ce cadre si besoin.

### ***Organiser l'accueil des familles***

A Tarnos, les équipes enseignantes reconnaissent la place des parents, comme celles des professionnels, dans les équipes éducatives.

L'objectif d'améliorer encore l'accompagnement des familles dans le domaine administratif, solidaire et psychologique passera par l'accompagnement des professionnels à une meilleure connaissance des dispositifs.

Une réflexion doit par ailleurs être menée sur le répit parental.

### ***Accompagner les postures professionnelles par la formation***

A Tarnos, les équipes enseignantes reconnaissent la place des parents, comme celles des professionnels, dans les équipes éducatives.

L'accompagnement des postures professionnelles par la formation (formation continue, analyse de pratique et observations) a débuté à Tarnos et révèle combien il est utile de nourrir la réflexion pour le partage d'une vision commune des actions à mener.

Accompagné par le pôle ressources inclusion départemental, des actions fortes de sensibilisation sont désormais menées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF des Landes.

Parmi les axes d'amélioration, la ville de Tarnos identifie le besoin d'associer les AESH à ces formations qui nourrissent aussi les projets d'équipe, voire même des formations inter-catégorielles avec les enseignants, notamment en maternelle.

### ***Donner les moyens de l'inclusion***

La loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 officialise la prise en charge des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) par l'État pendant la pause méridienne.

Ce texte législatif répond à une situation inextricable à la suite d'une décision du Conseil d'État, du 20 novembre 2020. En l'espèce, la haute juridiction administrative avait décidé que les AESH ne pouvaient être payés par l'Éducation nationale que sur le temps strictement scolaire. Pendant le temps périscolaire, notamment pendant la pause méridienne, les collectivités (ou aux établissements privés sous contrat) devaient rémunérer les AESH.

La ville de Tarnos avait alors décidé de prendre en charge les AESH sur le temps de pause méridienne en maternelle, le délégataire en élémentaire ayant davantage travaillé sur la formation de ses animateurs et ajoutant un renfort spécifique lorsque nécessaire sur l'école Daniel Poueymidou qui accueille le dispositif ULIS.

Il faut attendre de savoir comment s'organisera la prise en charge par l'État et comment le dispositif permettra de nourrir la vision d'équipe partagée et le temps de travail en réseau avec les ATSEM et les animateurs. La ville y sera particulièrement vigilante dans le cadre du travail de réseau.

### ***Favoriser et encourager les initiatives locales***

Cet axe comporte des objectifs multiples qui passeront nécessairement par une meilleure structuration de la communication :

- Valoriser l'inclusion et ses apports éducatifs (permettre à chaque singularité de prendre sa place, développement des compétences d'empathie, de tolérance, d'acceptation de la différence, de solidarité... )
- Valoriser le métier d'AESH et inciter à se former au métier
- Valoriser les apprentissages de la solidarité
- Valoriser les actions menées par les acteurs du réseau

### ***Accompagner les enfants à besoins spécifiques***

Au-delà du handicap médicalement reconnu, certains enfants ont des besoins spécifiques liés à leurs parcours. Tous les professionnels expriment que la difficulté d'accueil des enfants en situation de handicap est renforcée par l'accueil d'enfants qui, bien que n'ayant pas de problématique médicale, connaissent des comportements atypiques.

Ces comportements s'accroissent depuis quelques années, renforcés notamment après la période du COVID. Ils ne sont pas surprenant dans la mesure où, partout en France, l'actualité se fait l'écho d'une prise en charge psychiatrique défailante.

L'objectif est de prendre en compte ces enfants dans la politique inclusive de la collectivité.

**Sur le secteur scolaire**, la SEGPA au Collège Jean Rostand, de Capbreton, accueille à 15 km, des jeunes Tarnosiens. La Municipalité souhaiterait que puisse être étudiée la possibilité d'ouvrir une classe à Tarnos pour éviter l'éloignement et les temps de transport très long pour des enfants déjà en difficulté. Certaines familles qui pourraient être concernées refusent l'orientation en raison de la distance de la classe SEGPA.

**Le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)** de Saint-Martin de Seignanx, voire de Bayonne accompagne les enfants et les adolescents qui ont des difficultés scolaires ou des troubles du comportement.

Lieu d'écoute, de prévention et de soins, il s'adresse aux enfants et aux adolescents jusqu'à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école. Il participe ainsi à une meilleure inclusion des élèves en difficultés.

L'équipe du CMPP est composée en général d'une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité d'un médecin.

La Municipalité serait intéressée par une réflexion qui pourrait aboutir à l'éventualité de créer une antenne de CMPP sur la commune.

De son côté, la ville contribue met en place un accueil sur les temps périscolaires en étant pleinement associée aux PAI des élèves.

2023-2024 : 96 PAI étaient en place dans les écoles primaires, dont 19 spécifiquement alimentaires

Des actions sont également organisées en partenariat avec le collège et le lycée sur **les addictions (alcool, stupéfiants..... )** et en particulier la campagne de prévention « Fais ta fête, pas ta défaite », positionnée en amont des fêtes de Tarnos, ayant vocation à mettre en alerte les jeunes et leurs familles sur la vigilance à apporter en matière de consommation d'alcool. Le service jeunesse est également présent deux soirées durant les fêtes de Tarnos afin d'être vigilant et de rappeler les bons usages.

**Enfin, la ville de Tarnos souhaite s'inscrire dans le cadre des actions sur les compétences psychosociales** portées par l'éducation nationale et Promotion Santé Nouvelle Aquitaine.

Ces actions, conjointement portées, pourraient conduire, dans le temps, à améliorer certaines situations relationnelles non seulement avec les enfants, mais aussi avec les adultes qui contribuent à leur éducation.

Les équipes éducatives du primaire, du collège (enseignants, ATSEM et animateurs périscolaires) ainsi que les parents d'élèves seront amenés à être consultés sur l'organisation de ces actions d'ici fin 2024.

### *L'aide aux enfants en difficulté scolaire*

**L'aide aux enfants en difficultés scolaires est du ressort de l'éducation nationale : activités pédagogiques complémentaires (APC), RASED , stages de réussite, PAI, PAP ...**

**La commune est parfois sollicitée pour la mise en œuvre de dispositifs d'aide aux enfants en difficulté.** La Municipalité s'inscrit dans l'affirmation que les apprentissages scolaires doivent se dérouler dans le temps scolaire afin de permettre aux enfants de s'épanouir d'une autre manière sur les autres moments.

C'est dans ce cadre que la Municipalité n'entend pas mettre en place une « étude » où les élèves pourraient être accueillis pour faire leurs devoirs. Si toutefois une association d'aide aux devoirs venait à émerger sur le territoire, elle fera en sorte de mettre à disposition des locaux pour leur activité.

Toutefois, il sera mis en place une réflexion avec l'ensemble des acteurs pour réfléchir à l'apport possible des services municipaux pour accompagner les enfants les plus en difficultés et ainsi contribuer à l'objectif de l'égalité des chances à l'école (contrat d'accompagnement à la scolarité... )

Par ailleurs, la Médiathèque met à disposition des collections spécifiques, notamment les ouvrages jeunesse, adaptés aux enfants dyslexiques, les livres audio, albums en braille ou livres tactiles. Des temps de lectures traduits en Langue des Signes sont également prévus pour faciliter l'apprentissage et le goût de lire pour tous. et en cas de besoin,

Enfin, plusieurs actions d'accompagnement à la parentalité sont mises en place, tout au long de l'année, par les services de la ville, dont de nombreuses financées par le REAP des Landes.

La création du Comité Territorial à la parentalité du Seignanx sera aussi l'occasion de travailler en réseau sur ces problématiques.





## L'accompagnement à la parentalité

L'isolement est souvent facteur d'angoisse et de manque de repères communs. Dans ce cadre, le premier partage qui fait office d'aide à la parentalité, ce sont les échanges réguliers qui se déroulent la plupart du temps dans un cadre non formalisé : l'accueil de l'enfant à l'école ou à la crèche ou la reprise de l'enfant à l'accueil périscolaire... sont autant de temps où des échanges se produisent entre parents et professionnels qui accompagnent les réflexions de tous. Néanmoins, il est important de les compléter.

### *Petite enfance*

Dans le domaine de l'aide à la parentalité, la commune subventionne l'association « Trait d'Union - Caminante » qui accueille collectivement des parents avec leurs enfants deux fois par semaine dans des locaux mis à sa disposition par la commune, place Dous Haous. Ponctuellement et sur projets financés par la CAF sont également mis en place également des rendez-vous individuels familles lorsque c'est nécessaire.

Dans le cadre de la Journée Petite Enfance, un temps partagé est également organisé chaque année à la Médiathèque « Les Temps Modernes » et à l'Hôtel de Ville.

Dans les structures, l'accueil des parents par l'équipe lors de l'adaptation de l'enfant en crèche constitue également un temps d'échange important.

Divers rendez-vous se tiennent régulièrement (Carnaval, Noël... ) ou ponctuellement (à l'exemple de l'atelier massage chez les bébés avec les familles animé par un membre de l'équipe de la crèche St-Exupéry) qui permettent des échanges informels avec les parents.

Pour aller plus loin, les structures municipales réfléchissent à développer des cafés parents pour que les familles puissent se rencontrer autour d'un café et échanger entre eux et avec le personnel et créer du lien.

Elles réfléchissent également à la mise en place d'un conseil de vie social des structures, avec des représentants des parents.

L'aide à la parentalité au quotidien avec un travail de réflexion avec le personnel ,la psychologue au cours de réunions mensuelles .

### *Enfance*

**La réussite scolaire et l'épanouissement des enfants sont des objectifs qui sont portés avec beaucoup de force par les parents d'élèves.** Toujours attentifs à ce que vivent leurs enfants, parfois en proie sur la difficulté de prendre du recul, parfois aussi en questionnements sur leurs modes de fonctionnements, sur leurs positionnements, les parents, à leur place, font partie de la communauté éducative.

Des partages divers sont initiés par les équipes enseignantes (réunion de rentrée, rendez-vous enseignants/familles... ).

De son côté, la Municipalité s'inscrit dans la recherche de partage d'une culture commune, permettant aux uns et aux autres de mieux se comprendre et de construire des repères communs à délivrer aux enfants.

## Favoriser les temps conviviaux entre parents

La commune prévoit un accompagnement (logistique, parfois financier... ) pour la mise en œuvre de tous les temps qui peuvent contribuer à développer le lien social, échanger sur les besoins et apporter le soutien qui peut s'avérer nécessaire aux familles.

C'est **l'accompagnement important réservé aux fêtes d'écoles**, qui bien que souffrant des contraintes liées à l'organisation, va se poursuivre.

C'est aussi **l'aide à la mise en œuvre d'actions diverses par les parents** (vide-greniers, vente de gâteaux... ) qui au-delà de permettre d'alimenter financièrement les coopératives sont de réels temps de partage entre les parents.

## Les conférences de l'éducation partagée

Les « **Conférences de l'éducation partagée** » se déroulent au rythme d'une par an, voir 2 si le besoin s'exprime. À cette occasion, des personnalités « sachantes » sont sollicitées sur des sujets divers (alimentation, écrans, rythmes... )

Très riches, porteuses de réflexions diverses, elles permettent de construire une réflexion commune. Cependant, le constat est souvent fait que tous les parents n'y participent pas et que ceux qui sont le plus isolés ne participent pas à ces moments.

L'objectif est néanmoins de conforter les conférences de l'éducation partagée sur le même rythme, en les appuyant davantage encore sur des réalités de terrain et en les concevant comme des points d'appui aux acteurs éducatifs engagés sur le territoire, les délégués parents d'élèves ou les enseignants.

Dans ce cadre, la commune incite fortement les associations des parents à mettre en place des petits temps de « **cafés parents** » qui puissent permettre des échanges, de faire venir un professionnel pour mieux présenter certaines thématiques (alimentation, nécessité de cadrer pour rassurer, veille-sommeil, conséquence de l'abus d'écrans, gestion des émotions... ). Le territoire est riche de ressources en ce domaine et les interventions peuvent être peu coûteuses.

Les services de la ville ont également développé des **ateliers parents-enfants** .

**Les bistrot parents et sorties familles organisés** dans le cadre de l'espace de vie social délégué sont aussi des temps particulièrement riches et importants, qui se déroulent au cœur des quartiers, et qui permettent de mieux connaître les enfants, les familles, de mieux identifier leurs besoins et de mieux opérer le travail de résilience parfois nécessaire pour aborder l'école et/ou la vie sur la base de thématiques choisies par les parents.

## Le comité territorial parentalité de la CTG

La mise en place d'un comité territorial de la parentalité à l'échelle communautaire sera aussi l'occasion d'une mise en réseau des actions parentalités.

**La ville de Tarnos réfléchit la mise en place d'un comité local de la parentalité avec des parents volontaires pour mieux identifier les actions locales à mettre en place.**

## *Jeunesse*

De nombreux temps sont également identifiés qui participent à l'échange avec les familles :



- les réunions familles préparant les séjours, avec le rappel des règles élémentaires du vivre ensemble,
- les soirées diverses (bilan de fin d'été, retours de sorties...)
- les multiples actions organisées en direction des familles qui sont toujours l'occasion d'échange et de lien social. Ces moments constituent le fer de lance de la culture commune (fête du parc de Castillon, Rap and Skate, sports familles...).

**L'association des parents d'élèves du collège au comité local de la parentalité pourrait faire émerger d'autres besoins ou de les préciser.**

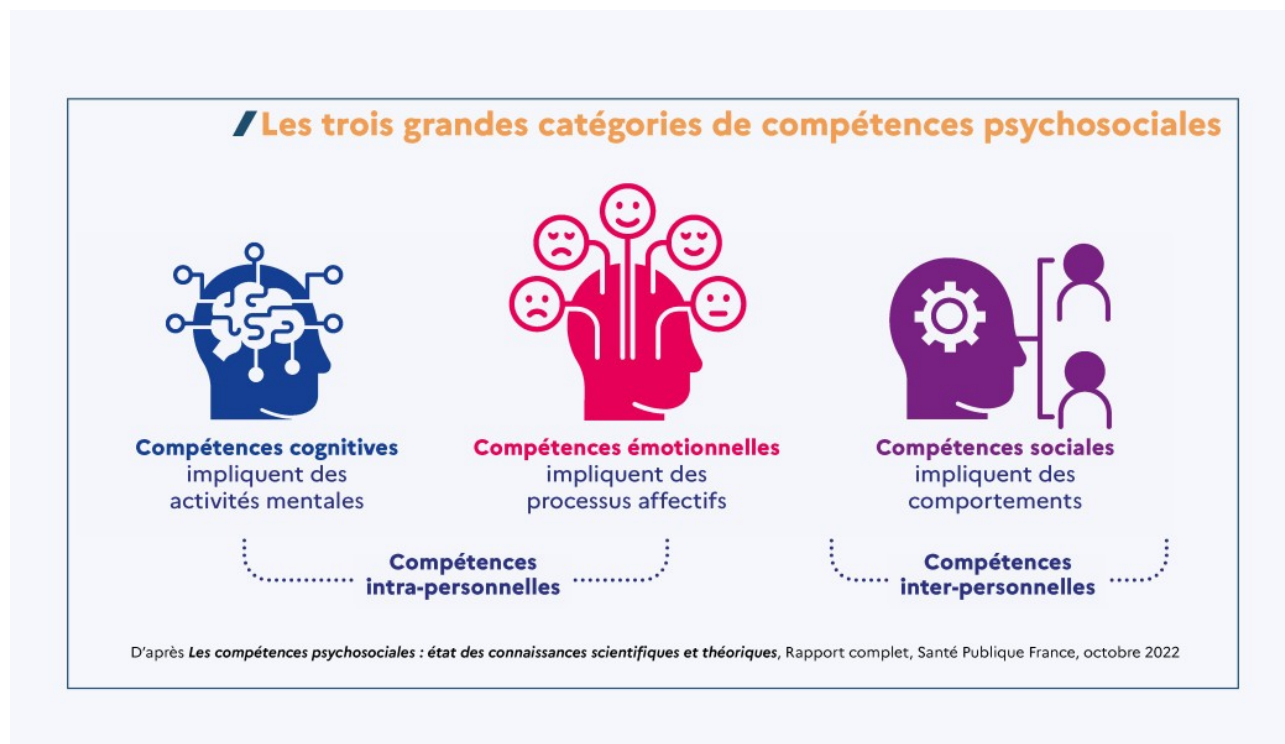
**La ville réserve un local à disposition d'une association de médiation familiale pour accompagner les familles qui en ont besoin.**

Permettre aux familles de se retrouver ensemble, en extérieur, hors des écrans, dans le partage d'activité est fondamental.



# Le bien-être à l'école : compétences psychosociales

Parmi les axes de travail du projet éducatif 2023-2027, la ville de Tarnos s'engage à travailler avec l'ensemble des acteurs éducatifs les compétences psychosociales.



S'inscrivant dans le plan santé et bien-être à l'école, le développement des compétences psychosociales des enfants apparaît comme un axe visant à permettre :

- d'améliorer le climat scolaire et la réussite scolaire des enfants
- d'améliorer la santé globale et la sécurité

Plus globalement, le développement des compétences psychosociales a vocation à améliorer le vivre ensemble.

Le travail sur les compétences psychosociales des enfants permet aussi de lutter contre le harcèlement scolaire et peut s'inscrire dans les programmes PHARE des écoles.

Il vise aussi à agir sur les adultes, parents, enseignants, ATSEM et animateurs pour faciliter le chemin du dialogue et de la compréhension.

Au-delà, il vise à faciliter le dialogue et la communication entre les adultes eux-mêmes, facilitant ainsi le travail de continuité éducative à mener entre les acteurs de l'éducation.

**Un atelier participatif sur cette thématique sera proposé aux partenaires éducatifs, en lien avec Promotion Santé Nouvelle Aquitaine d'ici la fin de l'année 2024.**

## **PROJET 2024**

### **ATELIERS PARTICIPATIFS ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES FAMILLES**

**Objectif : imaginer les axes à développer ensemble sur les sujets suivants**

**L'inclusion, faut-il aller plus loin**

**Accompagnement des enfants en difficulté**

**Développement des compétences psychosociales**

**Partenaires envisagés :  
Pôle ressources inclusion  
Francas des Landes  
Promotion Santé Nouvelle Aquitaine**

## **3e Partie**

# **L'importance des moyens**

**Les moyens dédiés à l'école**

**La qualité des professionnels de l'éducation**

**La qualité des équipements**





# Les moyens dédiés à l'école

**Au-delà du fonctionnement des services municipaux, la commune participe au fonctionnement des écoles, et notamment elle réserve chaque année dans son budget des crédits à cet effet.**

## Les fournitures scolaires

La loi ne prévoit pas l'obligation pour la commune d'inclure dans ses dépenses les fournitures scolaires propres à l'enfant. La municipalité a toutefois décidé d'allouer un crédit s'élevant à :

<b>Par enfant de maternelle.....</b>	<b>41.00 €</b>
<b>Par enfant d'élémentaire.....</b>	<b>36.00 €</b>

## Les fournitures administratives

La commune fournit également aux écoles toutes les fournitures administratives usuelles dont elles peuvent avoir besoin : ramettes papier, enveloppes, stylos, crayons...

La commune alloue aussi une dotation en timbres aux établissements scolaires :

Maternelles .....	80
Élémentaires .....	120
RASED.....	50
H. Barbusse .....	40

Il est préférable de privilégier l'envoi de mails dans le cadre d'une gestion optimisée des dépenses.

## Les fournitures de pharmacie

La commande des produits composant la pharmacie des écoles est réalisée par le service Administratif après validation du service Éducation.

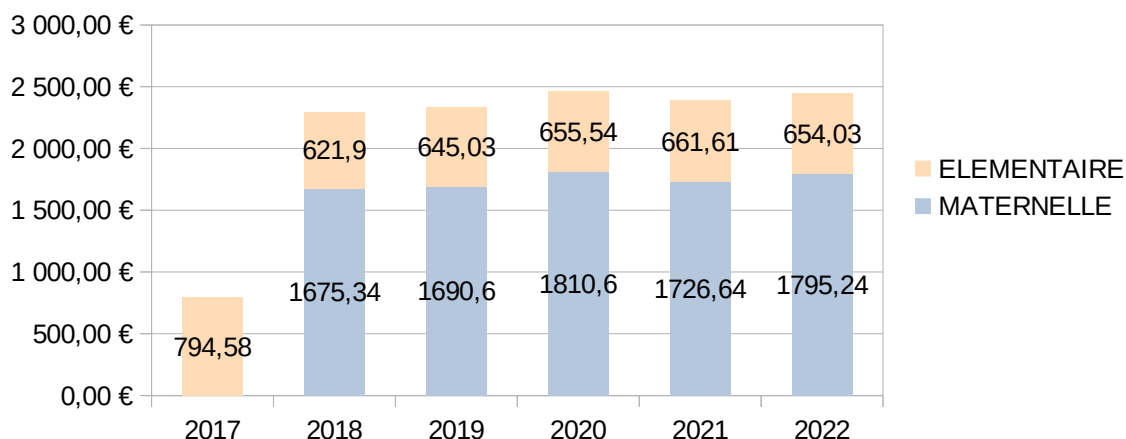
Une fiche détaillant les produits autorisés est transmise chaque début d'année scolaire aux écoles.

## La participation aux coopératives scolaires

La municipalité verse une subvention constituée de deux composantes :

- **Une subvention forfaitaire par classe.....280.00 €**
  - **Une subvention destinée à aider le financement des voyages scolaires** avec au moins une nuitée pour un seul niveau scolaire par an. Pour être éventuellement subventionné, le projet doit être déposé au service Éducation au moment de la préparation du budget (au plus tard en décembre).
- Par élève pour un seul niveau par an ou pour un seul cycle une année sur deux : **48.00 €**

Coût de fonctionnement / élève





## La qualité des professionnels

L'enjeu du PedT et des acteurs éducatifs qui le portent, c'est de développer l'envie d'apprendre.

L'important est d'offrir le plaisir d'apprendre à l'enfant, de prendre du plaisir, avec l'enfant, pour que chaque fois qu'il mangera un plat, qu'il prendra un livre, qu'il prendra un bain... cela réveillera des émotions positives tout au long de sa vie.

### *La formation initiale et la qualification professionnelle comme gage de confiance*

La formation initiale et les qualifications professionnelles sont une des garanties qui doivent assurer que les acteurs éducatifs en charge des enfants et des jeunes qui leur sont confiés sont préparés et assurent pleinement leur rôle à la place où ils sont.

La garantie de qualification assure la confiance. C'est l'a priori nécessaire à la construction de repères pour l'enfant.

Dès la petite enfance, et conformément au décret régissant le secteur, les professionnels en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, sont tous diplômés et bénéficient très régulièrement de formations..

Puis à l'école, dès la maternelle, les enfants sont en principe pris en charge par des enseignants relevant de l'éducation nationale, après un parcours d'étude validé par un concours, stage et titularisation. Garantir aux élèves des professeurs formés et compétents est la base de la réussite scolaire.

*Ce qui enchante un enfant, c'est le bonheur dans lequel il baigne. Si vous souhaitez son bien-être, travailler à vous rendre heureux.*

*Boris Cyrulnik*

Les professionnels animateurs, ATSEM, éducateurs sont également des personnels formés.

→ Dans les crèches, les professionnels sont titulaires à minima du CAP Petite Enfance, voire du diplôme d'auxiliaire de puériculture ou bien éducatrices de jeunes enfants (directrices) ; elles sont encadrées par une infirmière puéricultrice.

→ Les ATSEM titulaires sont diplômées d'un CAP de Petite Enfance validé par le concours spécifique de la fonction publique. Depuis le décret du 1<sup>er</sup> mars 2018, elles appartiennent officiellement à la communauté éducative.

→ les animateurs sont également formés à minima du BAFA, voire du BAFD ou équivalent

→ les éducateurs sportifs sont également formés

### *La formation continue des personnels et la remise en question permanente*

Au-delà de la formation initiale, la formation continue des professionnels est essentielle. Complétant les formations initiales, permettant le re-questionnement, assurant le recul sur les situations, ces temps sont fondamentaux pour assurer la qualité des encadrements des enfants et des jeunes.

### **Individuelles ou collectives, les formations sont essentielles.**

Au-delà des formations sollicitées par les agents eux-mêmes, la collectivité veille à l'organisation de journées pédagogiques annuelles pour les agents de la petite enfance (personnels des crèches ou ATSEM) au cours desquelles est abordé un approfondissement des connaissances sur des thématiques identifiées en cours d'année.

Quant au réseau des assistantes maternelles animé par l'Association CELESTE COBALT un gros travail a été réalisé ces dernières années pour professionnaliser encore plus ces personnels, au travers de divers ateliers de formation, de mutualisation d'actions...

La formation et la qualification des animateurs constituent un moyen essentiel pour faire évoluer qualitativement les pratiques éducatives et pédagogiques. A travers l'évaluation des projets comme des entretiens professionnels qui sont conduits chaque année, le délégataire vérifie en permanence la pertinence des logiques de formation et de qualification au regard de l'action éducative. Les animateurs du service jeunesse bénéficient en outre de formations organisées par les réseaux auxquels ils sont rattachés (information jeunesse, promeneur du net...).

**La démarche d'observations**, plus pratiquée dans la petite enfance, doit aussi se développer chez les professionnels appelés à intervenir dans les autres étapes du développement de l'enfant.

Dans la petite enfance, pour une analyse des pratiques, un projet sur les observations est mis en place dans les 3 structures, en lien étroit avec la psychologue du département et la psychomotricienne. L'analyse des pratiques est désormais mise en place conformément au nouveau décret.

Dans les écoles, on peut imaginer des formations en situation, notamment dans les temps de parcours éducatifs en maternelle. Dans les années qui viennent, il est en effet envisagé de réfléchir sur un accompagnement à la mise en place de la démarche d'analyse de pratique en maternelle afin de mieux aider les ATSEM à appréhender les difficultés auxquelles elles sont parfois confrontées.

### *L'accompagnement et les démarches de réseaux*

Les démarches d'accompagnement mises en place sur les territoires, et notamment le Groupe d'Appui Départemental à l'Éducation, au-delà d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des PedT sont aussi des points d'appui importants en termes de transversalité et de partage, notamment en raison des formations partagées qu'il propose comme le réseau CANOPE ou les grandes associations d'éducation populaire qui existent sur le département (Ligue de l'Enseignement, Francas...), le réseau IJ ou celui des Promeneurs du Net.

Les démarches de réseaux sont initiées dans le cadre des politiques jeunesse ou bien celles auxquelles les collectivités adhèrent (ANDEV, Réseau Français des Villes Educatives, AGORES)

### *La reconnaissance d'une spécificité « intervenants techniques »*

**Des intervenants divers** peuvent intervenir sur le temps scolaire ou périscolaire, dans le cadre des projets pédagogiques développés sous l'autorité et la responsabilité des enseignants ou des accueils de loisirs.

**Les agents, rattachés au service entretien et restauration de la DEEJ**, interviennent toute la semaine de classe et pendant les vacances scolaires, selon des protocoles sanitaires rigoureux. Ces agents sont de véritables professionnels de l'entretien et de la restauration, disposant de connaissances développées de leur métier (HACCP, protocoles sanitaires... ) et d'une vigilance de tous les instants.

Dans les années qui viennent, les protocoles seront mis à jour et un outil de communication est envisagé pour mieux faire connaître les missions de ces agents qui bien que souvent ingrates recouvrent aussi un véritable métier.

**Les agents des services techniques de la ville** sont aussi très sollicités pour l'entretien des 9 écoles de la ville, des restaurants scolaires, des locaux périscolaires, salles de motricité ou équipements sportifs tout comme ceux du service informatique en charge de l'entretien et la maintenance du matériel dans les écoles.

**Les agents du service logistique de la ville** sont sollicités chaque année pour l'organisation des fêtes d'écoles, voire l'accompagnement des parents sur les manifestations publiques (vide greniers, lotos, ventes de gâteaux... )

**En conclusion, formations, observations, échanges interprofessionnels et transversalité sont autant d'axes de travail à développer qui peuvent permettre de mieux appréhender l'enfant dans sa globalité et contribuer à son épanouissement.** Par ailleurs, le respect de la réglementation et un suivi rigoureux par la commune doivent permettre d'assurer la garantie de qualité des actions menées (taux d'encadrement, **professionnalisme des acteurs éducatifs**, objectifs éducatifs... ).



# La qualité des équipements

## La commune est aussi responsable de l'entretien des bâtiments publics

Dans le cadre des contraintes budgétaires imposées à la collectivité, c'est un défi quotidien d'entretenir les écoles, les restaurants scolaires, les lieux d'accueil périscolaires et extrascolaires, les équipements sportifs et culturels et les 3 crèches municipales

### Travaux d'entretien et de réparation courants

Un logiciel ASTECH doit permettre à chacun de faire les demandes d'interventions (DI) pour les travaux d'entretien réparation courants.

Les problèmes urgents propres à compromettre la sécurité des personnes ou des biens doivent être signalés immédiatement à la DEEJ par mail ou par téléphone si l'urgence le nécessite.

**Pour les investissements plus lourds** (travaux, matériel informatique, mobilier), les dépenses doivent être prévues au budget de l'année civile. Une procédure organise la prévision des investissements à présenter au vote du budget avant la fin du mois de mars :

- Les directeurs sont invités à recenser les besoins de l'établissement avant la fin du mois de juin pour prévision.
- Une tournée des écoles est organisée début octobre, en présence de la direction de l'éducation enfance jeunesse et de la direction des services techniques.
- Les demandes des écoles sont retenues en fonction des priorités définies par les élus.

Investissement dans les écoles	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	407 959,00 €	702 608,00 €	272 387,00 €	322 740,00 €

### Le plan de ravalement de façade des écoles clôturé en 2024

La commune termine, en cette année 2024, son plan pluriannuel de ravalement des façades des écoles ayant occasionné annuellement entre 200 000 et 250 000 € de travaux

2017 : ravalement des écoles maternelle et élémentaire Jean Jaurès

2018 : ravalement de l'école Jean Mouchet

2019 : ravalement de l'école Félix Concaret

2020 : ravalement de l'école Robert Lasplacettes

2021 : ravalement de l'école Daniel Poueymidou

2022 : ravalement de l'école Odette Duboy

2023 : ravalement de l'école Charles Durroty

2024 : ravalement de l'école Henri Barbusse

### La construction d'un centre de loisirs en 2022



#### Budget

1 474 270 €

Financements CAF,  
CD 40 et DSIL)

Un nouveau centre de loisirs a vu le jour, entre les écoles Félix Concaret et Robert Lasplacettes, au 3 rue des Platanes. Il a été ouvert le 18 juillet 2022 pour la partie administrative et le 22 septembre 2022 pour l'accueil des enfants.

Inauguré le 2 octobre 2022, il a permis de rassembler l'administration du centre et les deux centres maternelle et élémentaire sur un même site, en mutualisant certains équipements scolaires : à la maternelle le réfectoire, le dortoir, la salle de motricité, tous les sanitaires, la cour de récréation et ses jeux et l'espace de l'accueil périscolaire, à l'école élémentaire la cour, le réfectoire et sur demande, durant les vacances, quelques salles de classes pour décroquer.

Situé en centre-ville, non loin de l'éco-lieu Lacoste en création et du parc de Castillon, nul doute que ce nouveau bâtiment va permettre aux animateurs du centre de loisirs de développer leurs projets avec les enfants dans des conditions optimum.



**Parmi les projets d'investissements notables prévus dans les prochaines années :**

### **L'espace Dominique Arnaud**



**Budget prévisionnel  
5 000 000 €**

Le projet, à hauteur de 4,7 millions regroupe la mise en place d'un terrain synthétique sur le stade Vincent Mabillet et la construction d'un complexe sportif attenant.

La première phase du projet du complexe sportif Mabillet, situé à l'entrée nord de Tarnos, a consisté à remplacer le gazon naturel du terrain par une pelouse synthétique.

La seconde phase, lancée en novembre 2023, regroupe la construction d'un bâtiment neuf de 1 010 m<sup>2</sup> dénommé espace Dominique-Arnaud – ancien champion cycliste tarnosien qui a dédié sa vie au sport –, avec une salle de sport, les bureaux de l'AST Foot et du Véloclub Tarnos et le service des animations sportives.

### **Les cours d'écoles végétalisées**

Pour les années qui viennent, la Municipalité envisage de travailler la végétalisation des cours d'écoles. La première école qui se lance en 2024-2025, l'école Daniel Poueymidou sera pilote en la matière.

La ville accompagnera la démarche participative nécessaire à ce type de projet.

100 000 €/an sont programmés dans le Plan Prévisionnel d'Investissement de la ville.



## **La réflexion sur les dispositifs de sécurité dans les écoles**

La collectivité envisage d'engager une réflexion sur les dispositifs de sécurité dans les écoles et structures de loisirs, s'inscrivant dans le plan de sauvegard de la commune.

## **L'équipement aquatique du Seignanx**

En juin 2019, la Communauté de communes a acquis la compétence pour construire et entretenir un équipement aquatique localisé sur la commune de Tarnos.

Cette compétence fait partie du socle commun de connaissances que les élèves doivent acquérir avant leur entrée au collège. Il est matérialisé par l'attestation « savoir nager en sécurité ». Faute d'équipement aquatique public sur le territoire, les élèves du Seignanx n'ont pas cette possibilité.

Au-delà des usages scolaires, le centre aquatique du Seignanx sera l'occasion de développer des accueils extrascolaires encore en cours de réflexion (club natation, bébés nageurs, événementiels divers).

Avec un investissement de 13 millions d'euros, le futur équipement aquatique du Seignanx devrait ouvrir ses portes fin 2026, au centre-ville de Tarnos. La priorité sera donnée à l'apprentissage des scolaires



**Budget prévisionnel**  
**13 000 000 €**

**Pour le collège Langevin-Wallon, c'est le conseil départemental des Landes qui est compétent en la matière.**

Construit en 1968, le Collège de Tarnos a bénéficié d'une rénovation initiée en 2001, qui s'est terminée en février 2016. L'établissement est désormais entièrement rénové.

Les locaux sont fonctionnels.

L'établissement est bien entretenu : espaces verts, bâtiments, salles de classe.

Les conditions sont donc favorables à tout point de vue.

**Le département des Landes** contribue au fonctionnement du collège via la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF (83 767 € en 2020) et de son fonds de roulement – FDR (66 484,30 € en 2020).

Par ailleurs, les collégiens bénéficient également des infrastructures de la commune (créneaux au gymnase Léo Lagrange, parc des sports intercommunal Jean André Maye).



# **4ème Partie**

## **L'éducation partagée ou la cohérence éducative**

**Le partage des grands objectifs éducatifs**

**Les outils de pilotage du PEDT**

**La communication et la valorisation**

**Les indicateurs**



# Les grands objectifs éducatifs

## ÉMANCIPATION CULTURELLE

Développer l'ouverture d'esprit, la curiosité,  
nourrir l'imagination et la capacité à s'émerveiller

### De l'accès au langage, à la lecture et à l'écriture

- les actions petite enfance préparant l'entrée à l'école
- Ateliers de lecture de la Médiathèque
- Mise en place de journaux des enfants

### Donner goût au spectacle vivant

- accueil de résidence d'artistes
- offre de spectacles de qualité
- favoriser les visites d'expositions (avec la prise en charge du transport)

### Inciter à la création artistique et la valoriser

- réalisation de graphes, fresques murales éphémères ou de longue durée
- favoriser la réalisation d'œuvres à exposer
- visite d'expositions et réalisation « à la manière de... »
- développer le chant chorale
- développer la collaboration des disciplines (danse, musique... )

### Faire connaître les associations culturelles existant sur la commune

- Forum des associations
- Communication via le site internet ou l'espace famille



## ÉDUCATION PHYSIQUE & SPORTIVE – MOTRICITÉ

Lutter contre la sédentarité, améliorer le bien-être et la santé des enfants,  
développer le goût de l'effort et du dépassement de soi,  
les capacités motrices, le fair-play et la solidarité,

### Favoriser le lien social et l'apprentissage des règles

- Travailler sur le fair-play
- Développer le sens du travail d'équipe, l'entraide et la solidarité
- Valoriser le goût de l'effort

### Développer la pratique sportive du plus grand nombre

- Faire découvrir les disciplines dès le plus jeunes âges, développer les jeux sportifs
- Soutenir les associations sportives qui accompagnent les jeunes et mettre à leur disposition les équipements nécessaires
- Permettre aux jeunes de se perfectionner,
- Organiser des rencontres avec des sportifs de haut niveau

### Développer le bien-être des enfants et des jeunes

- Eduquer au sport santé
- Accompagner les actions engagées de mobilité douce
- Développer et adapter les aires de jeux dans la ville

**Valoriser la pratique sportive :** réception des médaillés sportifs, participation aux jeux d'Aquitaine, accueil d'équipes par le Maire à l'Hôtel de ville...

# LA CITOYENNETÉ

**Contribuer à la socialisation des enfants et des jeunes,  
Accompagner la prise d'autonomie et l'esprit critique  
Développer l'appétence de la participation citoyenne**

## **Éduquer aux règles de bien vivre ensemble**

- Bienséance et bienveillance
- Faire vivre la laïcité et les valeurs républicaines
- Le bien vivre-ensemble
- Accompagner la gestion des émotions
- Projet compétences psychosociales

## **Promouvoir l'ouverture d'esprit et la découverte de l'autre**

- Oeuvrer au droit aux vacances et à la mobilité
- Développer l'apprentissage des langues et des cultures
- Développer l'esprit d'inclusion sociale, handicap..., le droit à la différence
- Développer le lien intergénérationnel

## **Contribuer à la découverte des métiers et l'insertion professionnelle**

- Valoriser les métiers rencontrés
- Oeuvrer à l'insertion professionnelle des jeunes
- Développer l'accès aux droits des jeunes et des familles
- Accueil de stagiaires dans la collectivité et accompagnement de la recherche

## **Développer le sens commun par la participation des enfants et des jeunes**

- Multiplier les lieux de participation des familles, des enfants et des jeunes
- Accompagner des projets jeunes et valoriser leur engagement
- Accompagner et assurer la pérennisation de la Junior Association Tarnos Solid'Action
- Réfléchir à la mise en place d'un conseil communal de jeunes
- Réfléchir à la mise en place de chantier citoyen

# LE NUMÉRIQUE

**Réduire la fracture numérique, répondre aux enjeux de continuité éducative,  
éduquer à l'utilisation des outils, former les acteurs éducatifs**

## **Dotations en équipement scolaires**

- travailler à la réorganisation nécessaire pour répondre aux enjeux du socle commun des compétences

## **Participer à l'éducation au numérique et ses évolutions (robotique, intelligence artificielle)**

- les enfants et les jeunes, les familles, les professionnels
- contribuer à la connaissance des métiers du numérique
- promouvoir les logiciels libres

## **Prévenir les risques (cf.prévention)**

- les risques d'abus de l'écran
- le risque de pollution aux emails

## **Construire du réseau**

Comité numérique

Animateurs numériques du territoire (CD40, Communauté de Communes, Médiathèque, Service Jeunesse)

# ENVIRONNEMENT & TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Éduquer aux bons gestes, prévenir la surconsommation, sensibiliser au vivant

## Le bien-être par le retour aux sources

- Jardins scolaires, classe dehors, jardins apprenants, partagés...
- Démarches d'observations et de créations à partir des éléments du quotidien (pêche, promenades en montagne, en forêt... )
- Réalisation de produits DI-Y, ateliers de couture, de récupération
- Action de sensibilisation aux disciplines de gestion des émotions
- Vers une aire terrestre éducative ???



## L'extérieur comme terrain de vie

- usage, recueil d'avis des aménagements urbains
- Réflexion sur les espaces réservés aux enfants et aux jeunes, sur les aménagements (banc, bosquets.. )
- réflexion sur la classe dehors
- réaliser un guide des espaces publics accueillant

## Sensibilisation aux espaces naturels à protéger (plages, dunes, forêts... ) et au vivant

- soutien aux actions de ramassage des déchets
- participation à la plantation d'arbres
- associer les jeunes sur des projets d'aménagement
- développer les chantiers environnementaux

## Éduquer aux bons gestes

- tri des déchets, sensibiliser aux démarches 0 déchets
- circuit de l'eau

## Inciter aux mobilités douces

- inciter à la marche, au déplacement à vélo ou covoiturage, au bus
- sensibiliser à la qualité de l'air
- gratuité des transports collectifs pour les jeunes collégiens et lycéens

# UNE DÉMARCHE ALIMENTAIRE ENGAGÉE

Promouvoir l'équilibre alimentaire, valoriser les circuits d'approvisionnement locaux, lutter contre le gaspillage alimentaire

**Assurer la qualité gustative des plats et l'attractivité de la restauration scolaire**

**Participer à l'éducation au goût, à la diversité et à l'équilibre alimentaire**

- promouvoir le petit déjeuner
- ouvrir sur les cuisines du monde
- valoriser les menus végétariens

**Conforter le développement des produits locaux, bio et labellisés**

**Mise en place de partenariat avec le service jeunesse pour des ateliers cuisine**

**La lutte contre le gaspillage alimentaire**

# Prévention

## Construire des repères protecteurs, développer la culture de prévention des risques et les bons comportements

### La prévention santé

- Alimentation
- Hygiène et vaccination
- Addictions (stupéfiants, tabac, alcool... )

### Les dangers de l'Océan

- l'apprentissage de la natation
- le risque lié aux marées et aux baïnes
- le risque de l'exposition au soleil
- le risque de pollution des plages et des mers

### Sécurité routière

Actions dans les écoles

### Prévention numérique

- Repérage des risques (fakenews, montage photos, intelligence artificielle)
- Accompagnement dans la maîtrise des outils

### Lutte contre le harcèlement et les réseaux sociaux

- Actions partenariales collège
- Accompagner le programme pHARe des écoles
- Guide information des familles
- Dispositif de veille du Promeneur du Net

### La lutte contre la discrimination

- Fille/garçon, Racisme, Handicap, LGBT Phobie
- Réflexion sur une semaine contre toutes les discriminations

### La prévention contre l'exclusion sociale des jeunes adultes

- Travail de l'IJ en partenariat avec les acteurs sociaux
- Mise en place de relations plus régulières avec les services sociaux
- Réflexion à mener sur l'accompagnement des familles les plus en difficulté
- Accès aux droits

### Poursuivre la réflexion sur les rythmes de l'enfant



# Les outils du pilotage

Le PEDT a vocation à mettre en place une politique éducative d'ensemble cohérente, un cadre, à même d'apporter des repères aux enfants et aux jeunes afin qu'ils puissent se construire dans des références solides à même de les guider vers une émancipation progressive.

Il a pour vocation de coconstruire ces repères avec tous les acteurs éducatifs afin d'envisager une vision, une culture commune permettant à chacun d'agir ou de réagir dans une cohérence d'ensemble, protectrice de l'enfant.

Parlant de cohérence éducative d'ensemble, le projet éducatif territorial de la commune doit nécessairement envisager l'enfant, le jeune dans son évolution, depuis sa naissance jusqu'à son intégration dans la vie adulte.

## **La naissance des repères communs, un cadre pour bien grandir**

**L'enfant, le jeune et le jeune adulte en devenir est un être global.**

Dans le temps et dans l'espace, il rencontre des interlocuteurs divers qui comptent tous dans sa construction à un moment ou à un autre. Il est donc nécessaire de donner de la cohérence et de la continuité des différents temps pour construire les repères sécurisants qui permettent de s'épanouir pleinement.

*« Il faut tout un village  
pour élever un  
enfant »*

**Les acteurs éducatifs sont donc divers.**

**Si l'école est l'espace universel, celui où tous les enfants se retrouvent, ce n'est pas le seul.**

Aux côtés des enseignants, il y a aussi les différents acteurs éducatifs du territoire (animateurs, éducateurs, intervenants, ATSEM, assistantes maternelles et personnels divers des crèches), institutionnels ou associatifs qui contribuent à inscrire leurs valeurs dans la construction des enfants et des jeunes du territoire.

Bien sûr, il y a aussi les familles, au premier rang desquelles les parents qui ont un rôle prépondérant à jouer.

Il y a enfin les autres enfants eux-mêmes : on ne dira jamais assez combien les amitiés, les inimitiés aussi, toutes les relations sont constructives.

L'enjeu du PEDT est de permettre à chacun des acteurs de se croiser, d'échanger, de partager et de construire un cadre commun et sécurisant, rassurant, à même de faire vivre pleinement l'objectif porteur du PEDT : l'émancipation des enfants et des jeunes.

Les lieux de partage et d'échange sont donc fondamentaux, notamment pour y réfléchir des questions plus vastes abordées, dont certaines ont souvent été évoquées au cours des dernières années : Des rapports différents entre les enfants et les adultes (école, centre de loisirs notamment) induisent-ils automatiquement des pertes de repère pour les enfants ? Comment élaborer et graduer des actions ou réactions éducatives face aux comportements inadaptés ?...

# Des espaces de partage

## Petite Enfance – L’observatoire de la petite enfance

Depuis 2006, la commune a mis en place un Observatoire Petite Enfance qui, sous la présidence du Maire Adjoint en charge de la Petite Enfance, a vocation à

- Anticiper et répondre au mieux au besoin d’accueil des 0-3 ans,
- Repérer les problématiques posées aux familles pour travailler un accompagnement qualitatif de l’accueil des enfants
- Organiser des actions mutualisées

L’Observatoire se réunit 4 fois par an.

Il réunit, sous la Présidence du Maire Adjoint en charge de la Petite Enfance, l’ensemble des partenaires institutionnels et opérationnels de la commune : CAF des Landes, PMI, RAM, crèche familiale et micro-crèche de l’AAFS, Trait d’Union, crèches municipales.

Sous la responsabilité de la coordinatrice Petite Enfance, des réunions du groupe des partenaires se tiennent entre chaque observatoire pour

- préparer les réunions de l’Observatoire,
- mettre en œuvre les actions et décisions prises.

Au-delà de ces espaces, il conviendra de réfléchir à l’opportunité des espaces de partage associant les familles à l’exemple de conseils de vie des structures.

## L’enfance-jeunesse (6-11 ans)

### Les conseils d’écoles

**Les conseils d’écoles sont présidés par les directrices et directeurs des écoles**, en présence de M. le Maire ou son représentant. Ils réunissent les équipes enseignantes et les délégués parents d’élèves en nombre égal à celui du nombre de classes, le délégué départemental de l’éducation nationale.

L’Inspecteur de l’éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Les conseils d’écoles se réunissent au moins une fois par trimestre.

Si l’école est seule maître des organisations pédagogiques, le conseil d’école, dans le cadre du projet d’école, donne notamment tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l’école et sur toutes les questions intéressant la vie de l’école (dont les conditions de bonne intégration d’enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l’utilisation des moyens alloués à l’école) et il donne son accord sur l’organisation d’activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

C’est donc une instance importante dans laquelle de nombreux points inscrits dans le cadre du PEDT sont abordés. C’est pourquoi, à Tarnos, certains acteurs éducatifs sont associés aux réunions, sans droit de vote : en maternelle, les ATSEM, et en élémentaire, le centre de loisirs.

La Direction Éducation Enfance Jeunesse peut également être appelée à intervenir.

Les convocations avec ordre du jour sont adressées au moins quinze jours avant la réunion à Monsieur le Maire afin qu’il puisse s’assurer de la présence d’un élu. Parallèlement et dans le même temps, une copie est également envoyée au service éducation qui assure la préparation du conseil d’école avec l’élu désigné par Monsieur le Maire. Afin de favoriser la présence d’un élu, un échéancier annuel des conseils d’écoles est proposé dès la rentrée scolaire.

## **Les réunions de directeurs**

Des rencontres entre les directions d'écoles et la Municipalité se déroulent régulièrement tout au long de l'année et au moins :

- à l'automne, après la rentrée pour faire le point de la rentrée
- en mars, pour faire le point sur la prévision des effectifs de la rentrée suivante et examiner les dérogations demandées à la carte scolaire,
- début juillet pour faire un point avant les vacances scolaires et préparer la rentrée suivante

et à tout autre moment où la situation le demande.

Ces temps de rencontre permettent aussi de faire le point sur le PEDT, c'est-à-dire toute question intéressant les conditions de fonctionnement des écoles.

Par ailleurs, **un comité numérique** est également mis en place. Appelé à se réunir une fois par an pour continuer de suivre le projet éducatif numérique et réfléchir à l'adaptation des moyens nécessaires dans le cadre budgétaire contraint imposé à la collectivité, cette instance doit être redynamisée dans le PEDT 2024-2027.

## **Les réunions des délégués des parents d'élèves**

Dès la semaine qui suit leur élection, les délégués des parents d'élèves sont réunis à l'initiative de la Municipalité afin d'établir les premiers liens nécessaires : cette réunion est l'occasion pour chaque élu délégué au conseil d'école de se présenter, et pour la commune de présenter le PEDT

Une 2<sup>e</sup> réunion a systématiquement lieu après le vote du budget afin de présenter les projets pour l'année suivante. Elle est l'occasion de faire le point sur le PEDT.

En cas de besoin, d'autres réunions peuvent se tenir.



## **Les comités de suivi et technique de la délégation « accueils de loisirs 3-10 ans »**

Le comité de suivi de la délégation se réunit régulièrement pour faire le point et partager les propositions d'actions. Il regroupe autour de M. le Maire et son adjoint en charge de l'éducation, les représentants de la direction du centre de loisirs et les directrices du centre de loisirs et de l'éducation enfance jeunesse.

Le comité technique se réunit régulièrement pour faire le point sur les besoins, les projets et partager les actions éducatives développées sur le territoire.

Le délégataire, du fait de ses statuts associatifs, a jusqu'à présent intégré de manière majoritaire les parents dans son conseil d'administration, permettant ainsi d'associer les familles aux choix de fonctionnement et à la mise en vie des différents accueils. Il apparaît important de trouver, sous cette forme ou sous une autre (conseil de vie citoyenne... ) des formalisations pour l'organisation de la concertation avec les familles.

De la même manière, l'organisation de temps conviviaux, de temps d'échanges, de sorties familles favorisent le lien social.

## Jeunesse

**Les conseils d'administration des collèges et lycées** et toutes les instances qui en émanent :

- conseil d'hygiène et de sécurité,
- comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté,
- conseil de la vie collégienne,
- commission éducative,
- conseil de discipline,
- conseil d'écoles – collège

### **Le COPIL jeunesse**

Depuis 2024, suite au renouvellement de la labellisation IJ, un comité de pilotage Jeunesse a été mis en place. A ce jour, une seule réunion s'est tenue. Le PEDT 2024-2027 a vocation à faire émerger la dynamique de cette instance sous l'impulsion du coordonnateur jeunesse de la ville.

L'instance est appelée à se réunir environ 2 à 3 dans l'année.

Elle a vocation à rassembler les acteurs jeunesse identifiés sur le territoire : services municipaux (animateurs jeunesse, éducateurs sportifs, police municipale), prévention spécialisée, représentants des collèges et lycées de Tarnos, CAF des Landes, HJSA, partenaires associatifs locaux (AST Foot, BTS Rugby, SICSBT Hand) et autres (ANPA, CIDEFE, Ligue de l'enseignement...)

Cette instance a pour but de suivre les grands axes identifiés en matière de politique jeunesse : information jeunesse et accès aux droits, prévention des conduites addictives (réseaux sociaux, alcool et stupéfiants notamment), offre de loisirs éducatifs sportifs, culturels et social, citoyenneté et ouverture des jeunes au monde.

Le COPIL de la jeunesse s'appuie sur des rendez-vous de la jeunesse réguliers portés sur le territoire (l'un est programmé en 2025).

**L'équipe pluridisciplinaire du Seignanx**, portée par les services départementaux de la prévention spécialisée et HJSA dans le cadre de l'AEJ (accompagnement à l'emploi des jeunes)

Les rencontres avec **le mouvement associatif** de la commune sont organisées par la Direction de la Vie Culturelle et Sportive via :

- la réunion annuelle de calendrier
- les rencontres régulières avec les représentants associatifs (budget, planning, conventionnement)

L'éducation est un domaine qui nécessite de la transversalité, et combien les échanges, formels ou informels, entre les acteurs éducatifs sont essentiels.

**Au-delà, des espaces institutionnels, il est nécessaire de laisser place au non formel, à ce qui pourrait ne pas être prévu aujourd'hui mais avoir à se développer demain, à la création d'ateliers éphémères de réflexions partagées.**

# *Pilotage et coordination du PEDT*

## **Le PEDT sera coordonné sous l'autorité du Maire.**

Un coordonnateur, placé sous l'autorité de la Direction Éducation Enfance Jeunesse, sera missionné pour

- Évaluer les avancées
- Mettre en œuvre les forces à même de suivre et de porter le projet éducatif et citoyen partagé,
- Organiser les réunions du comité de pilotage une à deux fois par an au moins, celui-ci ayant vocation à :
  - Procéder aux grandes orientations et au choix des priorités ;
  - Tracer les adaptations et perspectives

## **Le comité de pilotage**

Le Maire et ses adjoints éducation-enfance-jeunesse, sport, culture, action sociale

Le DASEN et l'Inspecteur de l'éducation nationale  
Le Principal du Collège Langevin-Wallon  
Le Proviseur du Lycée Ambroise Croizat  
Un représentant des directeurs d'écoles élémentaires  
Un représentant des directeurs d'écoles maternelles

La Présidente du Centre de Loisirs de Tarnos et sa directrice

La Communauté de communes du Seignanx  
La CAF des Landes  
Le Conseil Départemental des Landes  
Les service de l'état de la jeunesse et des sports

Un représentant des parents de maternelle  
Un représentant des parents d'élémentaire  
Un représentant des parents du collège

Le CODIR de la ville de Tarnos et les coordonnateurs Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et PEDT et toute autre personne associée qui pourrait être invitée.

Le Comité de pilotage est appelé à se réunir au moins une fois par an.



# L'information, la communication et la valorisation

**Dans le cadre de sa politique de communication globale**, la commune s'est dotée :

- d'un journal municipal, « Tarnos Contact »,
- d'un site internet intégrant notamment un site jeunes, un espace familles, un site « Médiathèque », un site « école de musique », d'une page Facebook animée par le service de communication,
- d'une page Instagram en direction des jeunes animée conjointement par les directions éducation enfance jeunesse et vie culturelle et sportive
- de la présence du Promeneur du Net sur le réseau

Ces outils permettent de relayer de multiples informations générales (informations et programmes, actions diverses... ). Affichages, courriels.... Viennent compléter le dispositif d'information générale.

**Les ENT des écoles et le service pronote du Collège sont des points d'appui .**

**L'espace Famille, aujourd'hui utilisé comme une interface pratique (réservation de repas, réception des factures, paiement en ligne) peut redevenir une interface d'information avec les familles. Une réflexion pourra être menée dans ce sens.**

Une réflexion est également envisagée sur la mise en place d'une communication régulière (2 à 3 par an) vers les familles sur des sujets divers liés à l'accompagnement à la parentalité.

De son côté, le centre de loisirs dispose d'un site internet.

Les écoles disposent également des Espaces Numériques de Travail mis à leur disposition par la commune. Quant au collège Langevin Wallon et au Lycée Professionnel, ils disposent également de leurs sites internet mais aussi de l'outil Pronote.

**S'agissant d'information plus particulière, les familles sont aussi très demandeuses d'informations concernant les productions ou les activités de leurs propres enfants.**

Concernant les actions menées dans les écoles, les informations entre les enseignants et les parents semblent bien circuler. Si le cahier de liaison reste l'outil essentiel des enseignants, la commune finance la mise à disposition d'Espaces Numériques de Travail en lien avec l'ALPI.

De même, le centre de loisirs organise la publication d'un journal réalisée 4 fois par an par les enfants durant la pause méridienne qui retrace les activités des structures.

## **La valorisation des enfants et des jeunes**

Le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes sont des conditions nécessaires à leur réussite scolaire. Ils sont donc au cœur des axes d'actions et de réflexion du Projet Éducatif Territorial de la commune.

La commune et l'ensemble des acteurs éducatifs y attachent donc une attention particulière en contribuant à la présentation physique des actions menées : productions de leurs créations (production d'orchestre, de pièces de théâtres, de ballets... ) à chaque occasion possible,

notamment dans les animations hors structures du centre de loisirs ; mise à disposition de terrains sportifs, de tribunes... ; valorisation du travail réalisé en public ; réceptions diverses (médailles aux sportifs, présence de production diverses aux vœux du maire aux acteurs locaux, présentation d'un groupe emblématique de l'année à l'ouverture des fêtes de Tarnos, présentation de groupes ou chanteurs locaux lors des temps de rassemblement des jeunes, l'accueil des équipes sportives par le maire, la participation aux championnats d'Aquitaine...)

**La Municipalité envisage également de mettre en place des ateliers participatifs (2025) sur cette thématique de la communication, l'organisation de réflexion entre professionnels sur des outils facilitateurs (padlet par exemple).**

## **PROJET 2025**

### **Ateliers participatifs**

**La communication transversale entre les acteurs de l'éducation**

**Comment mieux organiser les échanges entre les partenaires éducatifs,  
quelles instances, quels outils ?**

**Comment mieux organiser la valorisation ?**

**Accompagnement extérieur envisagé**



# Les indicateurs

## *Les données de fréquentation* (Recueil des données Direction Éducation Enfance Jeunesse)

### **Suivi de l'accueil de la petite enfance**

Nombre de naissance (déclarées et/ou INSEE)  
Nombre d'enfants accueillis dans les divers modes de garde (crèches municipales, micro-crèche et crèche familiale AAFS, assistantes maternelles indépendantes)  
Nombre d'assistantes maternelles indépendantes  
Nombre de MAM  
Nombre d'agrément (crèches, assistantes maternelles et MAM)  
Coût horaire de l'accueil pour les structures  
Tarif horaire moyen par structure  
Suivi des principaux postes budgétaires (participations familles, PSU, participation communale, participation SAFRAN... )

### **Écoles**

Nombre d'élèves (maternelle, élémentaire) par école et au total  
Nombre de classes  
Nombre d'élèves au collège, nombre de division

Nombre d'élèves ayant bénéficié du RASED  
Nombre d'élèves en PAI/PAP  
Nombre d'élèves ayant fait l'objet d'une IP  
Nombre d'élèves suivi par le CMPP  
Nombre d'élèves suivi par la MDPH

Nombre de voyages scolaires par école, au collège Langevin-Wallon  
Nombre de jeunes aidés sur les séjours pédagogiques

Suivi des QF familles / école  
Suivi des catégorie professionnelles au collège  
**(Réfléchir à l'intérêt d'uniformiser ces indicateurs)**

Coût école

Par école, collège  
Nbre de classe / d'élèves ayant bénéficié d'un projet sécurité routière (par école)  
Nbre de classe / d'élèves ayant bénéficié d'une visite à la Médiathèque  
Nbre de classe / d'élèves ayant bénéficié d'un projet culturel (hors visite médiathèque)  
Nbre de classe / d'élèves ayant bénéficié d'un projet citoyen (hors voyage scolaire)  
Nbre de classe / d'élèves ayant bénéficié d'un projet lié à l'environnement  
Nbre de classe / d'élèves ayant bénéficié d'un projet prévention  
Nbre d'élèves ayant été formé de l'ASSR1 et 2, nbre de diplômes remis

## Accueil de loisirs

Fréquentation en nombre d'heures et par enfant des activités périscolaires (données délégataire, local jeunes, mairie par la restauration)

Suivi des taux d'encadrement

Nombre d'enfants ayant participé à des séjours ou mini-camps (organisés par la commune/par un partenaire)

Parcours éducatifs

Nbre de parcours culturels / nbre d'enfants

Nbre de parcours sportifs / nbre d'enfants

Nbre de parcours citoyen / nbre d'enfants

Nbre de parcours multimedia / nbre d'enfants

Nbre de parcours prévention / nbre d'enfants

Coût horaire du local jeunes

Coût horaire des parcours éducatif

Evolution des principaux postes (ASRE, Participation du fonds de soutien, Participation communale)

## Service IJ

Nombre de jeunes aidés (par tranche d'âge, par genre)

Nombre d'heures réalisées (par domaine d'activité, à préciser)

Lieu d'accueil fréquenté

Coût horaire du service IJ

## *Sur le projet culturel*

### *Recueil des données Direction de la Vie Culturelle et Sportive*

Nombre d'activités culturelles menées dans les écoles / école (hors voyages scolaires)

Portées par les équipes éducatives

Portée par la commune

Nombre d'activités culturelles menées au collège (hors voyages scolaires)

Nombre d'actions Médiathèque en direction des enfants et bilan de participation

- Croqueurs d'histoire

- RDV Jeunesse

Nbre d'enfants inscrits à l'école de musique

Moins de 6 ans

De 6 à 10 ans inclus

De 11 à 12 ans

De 13 à 18 ans

De 18 à 25 ans

Nbre d'enfants inscrits à la Rock School – la Locomotive

Moins de 6 ans

De 6 à 10 ans inclus

De 11 à 12 ans

De 13 à 18 ans  
De 18 à 25 ans

Nbre d'enfants ayant fréquenté les parcours éducatifs culturels

- Orchestre à l'école
- 2<sup>e</sup> parcours (présentation instrument ou percussion selon école)

Nbre d'enfants ayant poursuivi par une inscription à l'école de musique à la rentrée suivante

Fréquentation des associations par les enfants tarnosiens / au total – par discipline (danse, théâtre, langues étrangères, peinture/sculpture...)

Moins de 6 ans

De 6 à 10 ans inclus

De 11 à 12 ans

De 13 à 18 ans

De 18 à 25 ans

(prévoir dans le conventionnement associatif)

## *Sur le projet sportif*

### *Recueil des données Direction de la Vie Culturelle et Sportive*

Ecole municipale des sports

Nombre d'enfants accueillis par an

Coût horaire du service

Les actions mises en place

Camps sportifs (nombre de jeunes accueillis, nombre de camps)

Parcours du coeur (nombre d'action et fréquentation)

Sport familles (nombre d'action et fréquentation)

Fréquentation des associations par les enfants tarnosiens / au total – par discipline

Moins de 6 ans

De 6 à 10 ans inclus

De 11 à 12 ans

De 13 à 18 ans

De 18 à 25 ans

(prévoir dans le conventionnement associatif)

## *Sur démarche alimentaire*

Nbre de repas produits

Nbre de repas PAI

Nbre de repas servis

→ restauration scolaire (enfants, adultes)

→ restauration centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires)

Nombre de repas facturés

Budget denrées HT

- restauration scolaire

- collation fruitée du matin

- restauration crèche

#### Suivi des indicateurs EGALIM + produits de proximité (suivi en charges HT)

- produits bio – Objectif = 20 %

- Produits durables et de qualité – Objectif = 50 %

→ produits bénéficiant de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) (label rouge, AOC/AOP, IGP, HVE)

→ produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel « pêche durable »

→ produits bénéficiant d'un logo « région ultrapériphérique »

→ produits équivalents bénéficiant d'écolabels ou de certifications

- Produits de proximité

#### Suivi des repas végétariens

Nbre de repas à base d'oeufs

Nbre de repas à base de fromage

Nbre de repas à base de céréales et légumineuses

Nbre de repas à base de galette/boulette prêts à l'emploi

Nbre de repas à base de galette/boulette faits maison (à base de soja ou non)

#### Coût du repas

→ coût denrées

→ coût de production

→ coût de distribution

→ coût d'animation

#### Nombre d'actions éducatives développées en direction des enfants

→ Sur les circuits alimentaires (incluant l'information sur les circuits locaux)

→ Sur l'équilibre alimentaire (incluant l'information sur le repas végétarien)

→ Sur le gaspillage alimentaire

→ Visite de la cuisine centrale

→ Venue des producteurs locaux à la cuisine centrale

→ Autres

#### Nombre d'actions en direction des parents

(auxquelles s'ajouteront les commissions menus)

→ nbre d'actions de communication dans les supports généraux de la commune (Tarnos Contact + Facebook)

→ nbre d'actions de communication dans la presse locale

→ nbre de communications familles par mail

→ nbre de flyers informatifs aux familles

→ autres (actions locales auxquelles la cuisine centrale est amenée à participer)

# ***Les annexes***

- Annexe I: Délibération organisation du temps scolaire
- Annexe II : Les tarifs des services municipaux éducatifs
- Annexe III : Le projet pédagogique du centre de loisirs du mercredi
- Annexe III : Convention passerelle Mairie/Éducation Nationale
- Annexe IV : Schématisation du projet éducatif territorial
- Annexe V : Glossaire des partenaires éducatifs



# ANNEXE 1

## Délibération de demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 11/06/2024  
Reçu en préfecture le 11/06/2024  
Publié le  
ID : 040-214003121-20240607-2024\_06\_081-DE

**DELIBERATION N° 2024-06-081-DEEJ**

Nomenclature : 8.1

**OBJET : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – SEMAINE À 4 JOURS**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt quatre, le 6 juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme NOGARO, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme DACHARRY

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme DARRAMBIDE	procuration	à Mme ORDUNA
M. LESPADE	procuration	à M. DUBERT
M. GARANS	procuration	à Mme PERIMONY-BENASSY
Mme BAULON	procuration	à Mme TROISVALLETS
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à Mme DUPRE
M. MIREMONT	procuration	à M. CENDRES
M. LORMAND	procuration	à M. GONZALES
Mme CASSAING	procuration	à M. ROBLES

#### ABSENTS EXCUSÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. LATAILLADE

➤ Arrivée de M. LATAILLADE au point n° 2024-06-072-DGS

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24 en début de séance 25 à partir du point n° 2024-06-072-DGS
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	32 en début de séance 33 à partir du point n° 2024-06-072-DGS

Le Projet Éducatif Territorial 2021-2024 de la ville de Tarnos arrivant à échéance, une évaluation des actions menées dans ce cadre a été opérée. De nombreuses réunions de concertation ont eu lieu, depuis février 2023 : avec les équipes enseignantes des 9 écoles de la ville, l'équipe de direction et les animateurs référents de l'association pour le centre de loisirs, les intervenants dans les parcours éducatifs, les ATSEM, les délégués des parents

Fait à Tarnos,  
le 7 juin 2024  
Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :

11/06/2024



d'élèves, les services supports... Elles se sont déroulées dans une volonté d'écoute active des divers partenaires.

Un questionnaire en ligne a été soumis aux parents d'élèves en novembre/décembre. Il en ressort une satisfaction massive des grandes actions mises en œuvre dans le cadre de notre PEDT (entre 70 et 90 % de taux de satisfaction, ce qui, selon les spécialistes, est suffisamment rare pour être souligné et apprécié). Si l'engagement éducatif de la ville de Tarnos a été largement reconnu tant par les professionnels de la communauté éducative que par les parents d'élèves qui ont répondu à ce questionnaire, la question de l'organisation du temps d'enseignement de 24 heures sur 4 jours ou 4,5 jours est le point qui a suscité le plus de débats.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'organisation du temps scolaire dans le premier degré est en principe réalisée sur 4,5 jours. Cependant, au regard du décret 2017-1108 du 27 juin 2017, il est possible de solliciter une dérogation auprès de la Direction des Services Académiques des Landes autorisant un retour à la semaine de 4 jours.

Il est d'ailleurs navrant de constater qu'avec l'objectif officiel affiché de favoriser la réussite éducative pour tous, l'État a défini en 2013 les 4,5 jours comme le cadre légal commun d'organisation du temps scolaire, mais qu'aujourd'hui ce même État, plutôt que d'accompagner les collectivités dans ce défi d'avenir en les dotant des moyens nécessaires, les autorise, voire les encourage à y déroger pour revenir à la semaine de 4 jours. La situation actuelle où désormais 93 % des collectivités dérogent au cadre légal ne relève-t-elle pas d'un double discours, voire d'une lourde hypocrisie ?

Pour la Municipalité, la semaine à 4,5 jours s'inscrit comme un outil politique de lutte contre les inégalités sociales grâce à la prise en compte des enfants les plus en difficulté.

Depuis 2014, le temps scolaire sur 4,5 jours est une organisation qui a perduré de PEDT en PEDT, ce rythme étant par ailleurs plébiscité par les chronobiologistes, confortés par l'Académie de Médecine pour 2 raisons essentielles :

- la coupure du mercredi (comme celle du week-end) désynchronise les rythmes de l'enfant, elle est donc susceptible de générer de la fatigue ;
- les pics de vigilance d'attention quotidiens, temps favorable pour les apprentissages, ont lieu le matin, puis en soirée : 5 matinées allongées valent donc mieux que 4 pour les apprentissages.

Au regard des résultats du questionnaire « familles » auquel 534 parents ont répondu, et pour lequel 54,6 % des avis exprimés ont évalué favorablement ou très favorablement l'organisation sur 5 matinées scolaires, la Municipalité s'était orientée vers le maintien de la semaine à 4,5 jours, ce en dépit de l'annonce de la suppression du fonds de compensation par l'État.

Elle s'apprêtait à retravailler les points d'amélioration à apporter soulevés par les enseignants et les animateurs dans le cadre de l'évaluation : réduction d'un quart d'heure de la matinée jugée trop longue, renfort du nombre d'ATSEM le mercredi matin en maternelle, assouplissement du fonctionnement des groupes dans les parcours éducatifs, redéfinition des espaces partagés entre le temps scolaire et le périscolaire...





L'annonce de cette décision a généré le mécontentement du côté des professionnels enseignants qui ont fait valoir que le rythme sur 4,5 jours est générateur de fatigue pour les enfants, et peu adapté pour l'organisation pédagogique. Par ailleurs, en dépit de l'appréciation des familles, le contenu des TAP (parcours éducatifs) a été mis en cause. 90 % des enseignants de Tarnos ont signé une lettre pétition pour protester contre la décision annoncée et demander le retour à la semaine scolaire sur 4 jours.

Plusieurs animateurs de l'Association pour le centre de loisirs, en charge des parcours éducatifs dans les écoles élémentaires, ont également manifesté leur volonté de repasser sur une organisation à 4 jours, considérant ne pas pouvoir mettre en place un contenu adapté aux besoins des enfants dans les activités déployées dans les TAP.

Au regard de la forte mobilisation de ces professionnels, la ville a organisé un nouveau vote en direction des parents d'élèves entre le 16 février et le 1<sup>er</sup> mars 2024 . A la question « Je soutiens la mise en place d'une semaine scolaire à 4,5 jours, incluant le mercredi matin, ou à 4 jours », les résultats du vote sont les suivants :

- Parents inscrits : 1 403
- Votes exprimés : 778 (55,45 %)
- Pour les 4 jours : 447 (57,38%)
- Pour les 4,5 jours : 331 (42,54%)

Monsieur le Maire indique qu'après avoir donné la parole aux parents, l'équipe municipale entend naturellement respecter la volonté majoritairement exprimée de revenir à une organisation du temps scolaire sur quatre jours. Dans le contexte nouveau de cette organisation qui ne lui semble pas la plus propice à favoriser la lutte contre les inégalités sociales devant la réussite scolaire, la majorité municipale s'engage à poursuivre son engagement de longue date pour favoriser l'accès du plus grand nombre à des activités éducatives, culturelles et sportives. En un mot, elle ne dévierait pas de ses choix émancipateurs.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une dérogation auprès du Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Landes pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 sur la base des horaires suivants :

En maternelle  
08h30 – 11h45  
13h45 – 16h30

En élémentaire pour les écoles Jean Jaurès, Jean Mouchet, Daniel Poueymidou et Félix Concaret  
08h30 – 12h00  
14h00 – 16h30

En élémentaire pour l'école Henri Barbusse  
08h30 – 12h00  
13h45-16h15

*(le 1/4 d'heure économisé sur le temps de pause méridienne étant consacré au transport scolaire et à l'acheminement des enfants vers l'accueil périscolaire R. Lasplacettes/F. Concaret)*



Cette organisation, partagée avec les équipes enseignantes, permet d'organiser le temps scolaire sur 24 heures, en maintenant une pause méridienne de 2 heures qui a vocation de permettre aux élèves de prendre un temps méridien calme et apaisé grâce à l'organisation de deux services et de revenir en classe à une heure proche du pic de vigilance identifié par les chronobiologistes.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29

Vu le code de l'éducation et notamment son article D521-14

Vu le décret n° 2017-1118 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les avis des conseils d'écoles,

Vu l'évaluation du PEDT présentée en réunion publique du Mardi 16 janvier 2024

Vu le résultat du sondage en direction des familles clôturé le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024

### DELIBERE

**DÉCIDE** de solliciter auprès du Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Landes, une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

**DIT** que les jours et heures scolaires sont identifiés comme suit les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

En maternelle

08h30 – 11h45

13h45 – 16h30

En élémentaire pour les écoles Jean Jaurès, Jean Mouchet, Daniel Poueymidou et Félix Concaret

08h30 – 12h00

14h00 – 16h30

En élémentaire pour l'école Henri Barbusse

08h30 – 12h00

13h45-16h15

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

# Annexe II

## La tarification des services municipaux

(au 1<sup>er</sup> janvier 2024)

### x RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est assurée par la cuisine centrale municipale.

Les repas sont produits tous les jours pour être livrés dans les différents restaurants satellites.

Le tarif s'établit en fonction du quotient familial établi par la CAF au 1er janvier de l'année.

Un tarif, majoré de 30 %, est prévu pour les repas consommés sans réservation.

Conformément au règlement intérieur de la restauration scolaire, les repas doivent être réservés par les familles au moins 15 jours avant la consommation.

<b>TARIF PAUSE MERIDIENNE</b> <i>(restauration comprise)</i>	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	PSO CAF	Commune
<b>QF ≤ 620</b>	2,18 €	1,00 €	12,18 €	1,18 €	10,00 €
<b>620,1 ≤ QF ≤ 1000</b>	3,18 €	2,00 €	12,18 €	1,18 €	9,00 €
<b>1000,01 ≤ QF ≤ 1200</b>	3,98 €	2,80 €	12,18 €	1,18 €	8,20 €
<b>1200,01 ≤ QF ≤ 1500</b>	4,28 €	3,10 €	12,18 €	1,18 €	7,90 €
<b>1500,01 ≤ QF ≤ 1800</b>	4,78 €	3,60 €	12,18 €	1,18 €	7,40 €
<b>QF ≥ 1800,01</b>	5,28 €	4,10 €	12,18 €	1,18 €	6,90 €
<b>TARIF MAJORÉ PAUSE MERIDIENNE</b> <i>(restauration comprise)</i>	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	PSO CAF	Commune
<b>QF ≤ 620</b>	2,48 €	1,30 €	12,18 €	1,18 €	9,70 €
<b>620,1 ≤ QF ≤ 1000</b>	3,78 €	2,60 €	12,18 €	1,18 €	8,40 €
<b>1000,01 ≤ QF ≤ 1200</b>	4,82 €	3,64 €	12,18 €	1,18 €	7,36 €
<b>1200,01 ≤ QF ≤ 1500</b>	5,21 €	4,03 €	12,18 €	1,18 €	6,97 €
<b>1500,01 ≤ QF ≤ 1800</b>	5,86 €	4,68 €	12,18 €	1,18 €	6,32 €
<b>QF ≥ 1800,01</b>	6,51 €	5,33 €	12,18 €	1,18 €	5,67 €
<b>TARIF PAI et REPAS FROIDS PAUSE MERIDIENNE</b> <i>(restauration comprise)</i>	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	PSO CAF	Commune
<b>QF ≤ 620</b>	1,70 €	0,52 €	4,06 €	1,18 €	2,36 €
<b>620,1 ≤ QF ≤ 1000</b>	2,23 €	1,05 €	4,06 €	1,18 €	1,83 €
<b>1000,01 ≤ QF ≤ 1200</b>	2,65 €	1,47 €	4,06 €	1,18 €	1,41 €
<b>1200,01 ≤ QF ≤ 1500</b>	2,81 €	1,63 €	4,06 €	1,18 €	1,25 €
<b>1500,01 ≤ QF ≤ 1800</b>	3,07 €	1,89 €	4,06 €	1,18 €	0,99 €
<b>QF ≥ 1800,01</b>	3,33 €	2,15 €	4,06 €	1,18 €	0,73 €

*Les tarifs ainsi définis incluent le temps d'animation pédagogique mis en place sur ce temps d'accueil.*

## **RESTAURATION ADULTES**

### **Personnel de la Direction Éducation Enfance et Jeunesse**

CATEGORIES	TARIFS
ATSEM*	Gratuité
Personnel Petite Enfance*	Gratuité
Autre Personnel Régime général	1,15 € avant application des cotisations
Autre Personnel CNRACL	1,45 € avant application des cotisations

\* sous réserve d'une nécessité de service

### **Personnel Éducation Nationale**

CATEGORIES	TARIFS
Personnel surveillant indice $\leq 466$	<b>2,14 €</b>
Personnel surveillant indice $\geq 466$	<b>3,11 €</b>
Personnel non surveillant indice $\leq 466$	<b>4,10 €</b>
Auxiliaire de Vie scolaire (AVS-AESH) et intervenants de l'éducation nationale	<b>1,87 €</b>

### **Tarifs des repas livrés à l'Association Centre de Loisirs de Tarnos (déléataire)**

CATEGORIES	TARIFS (Facturé au Centre de Loisirs)
REPAS	2,50 €
PIQUE NIQUE	2,50 €
ANIMATEURS Centre de Loisirs	3,00 €

### **Autres tarifs**

CATEGORIES	TARIFS
REPAS FÊTE ÉCOLE	Coût unitaire des denrées
Intervenants Prestataires	5,92 €
Parents d'élèves	Identique à la tarification de l'enfant

## ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les petits Tarnosiens de 3 à 10 ans fait l'objet d'une délégation de service public. Il permet aux enfants de bénéficier de l'accueil périscolaire matin et soir et du centre de loisirs des mercredis après-midi et des vacances scolaires.

L'accueil de loisirs jeunesse (11 – 17 ans) est animé par le services jeunesse.

Par ailleurs, le service des animations sportives propose des activités extrascolaires aux enfants et aux jeunes de la commune.

### → ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Activité	Quotient Familial (CAF)	Allocataire CAF		Non allocataire	
		Matin ou Soir	Matin et Soir	Matin ou Soir	Matin et Soir
Accueil périscolaire	QF ≤ 620	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	620,01 ≤ QF ≤ 1000	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	1000,01 ≤ QF ≤ 1200	1,03 €	1,75 €	1,13 €	2,06 €
	1200,01 ≤ QF ≤ 1500	1,03 €	1,75 €	1,24 €	2,27 €
	1500,01 ≤ QF ≤ 1800	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €
	QF ≥ 1800,01	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €

### → CENTRE DE LOISIRS 3 – 10 ANS

JOURNÉE (restauration comprise)	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	CAF ATL 2024	PSO CAF	Départ 40	Commune
QF ≤ 449	9,00 €	1,00 €	65,89 €	8,00 €	4,57 €	0,93 €	51,39 €
449,01 ≤ QF ≤ 794	9,00 €	3,00 €	65,89 €	6,00 €	4,57 €	0,93 €	51,39 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	9,50 €	6,50 €	65,89 €	3,00 €	4,57 €	0,93 €	50,89 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	9,80 €	9,80 €	65,89 €		4,57 €	0,93 €	50,59 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	10,00 €	10,00 €	65,89 €		4,57 €	0,93 €	50,39 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	10,50 €	10,50 €	65,89 €		4,57 €	0,93 €	49,89 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	14,40 €	14,40 €	65,89 €		4,57 €	0,93 €	45,99 €
QF ≥ 2300,01	17,80 €	17,80 €	65,89 €		4,57 €	0,93 €	42,59 €
DEMI-JOURNÉE (restauration comprise)	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	CAF ATL 2024	PSO CAF	Conseil Départ 40	Commune
QF ≤ 449	4,80 €	0,80 €	45,05 €	4,00 €	2,28 €	0,93 €	37,03 €
449,01 ≤ QF ≤ 794	4,80 €	1,80 €	45,05 €	3,00 €	2,28 €	0,93 €	37,03 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	6,00 €	4,50 €	45,05 €	1,50 €	2,28 €	0,93 €	35,83 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	7,30 €	7,30 €	45,05 €		2,28 €	0,93 €	34,53 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	7,80 €	7,80 €	45,05 €		2,28 €	0,93 €	34,03 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	9,40 €	9,40 €	45,05 €		2,28 €	0,93 €	32,43 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	13,50 €	13,50 €	45,05 €		2,28 €	0,93 €	28,33 €
QF ≥ 2300,01	16,50 €	16,50 €	45,05 €		2,28 €	0,93 €	25,33 €

<b>DEMI-JOURNÉE</b> <i>(sans restauration)</i>	<b>Tarif</b>	<b>Reste à charge Famille</b>	<b>Prix de revient</b>	<b>CAF ATL 2024</b>	<b>PSO CAF</b>	<b>Conseil Départ 40</b>	<b>Commune</b>
<b>QF ≤ 449</b>	<b>4,60 €</b>	<b>0,60 €</b>	35,95 €	4,00 €	2,28 €	0,47 €	28,59 €
<b>449,01 ≤ QF ≤ 794</b>	<b>4,60 €</b>	<b>1,60 €</b>	35,95 €	3,00 €	2,28 €	0,47 €	28,59 €
<b>794,01 ≤ QF ≤ 1000</b>	<b>5,10 €</b>	<b>3,60 €</b>	35,95 €	1,50 €	2,28 €	0,47 €	28,09 €
<b>1000,01 ≤ QF ≤ 1200</b>	<b>5,60 €</b>	<b>5,60 €</b>	35,95 €		2,28 €	0,47 €	27,59 €
<b>1200,01 ≤ QF ≤ 1500</b>	<b>6,00 €</b>	<b>6,00 €</b>	35,95 €		2,28 €	0,47 €	27,19 €
<b>1500,01 ≤ QF ≤ 1800</b>	<b>6,60 €</b>	<b>6,60 €</b>	35,95 €		2,28 €	0,47 €	26,59 €
<b>1800,01 ≤ QF ≤ 2300</b>	<b>9,20 €</b>	<b>9,20 €</b>	35,95 €		2,28 €	0,47 €	23,99 €
<b>QF ≥ 2300,01</b>	<b>13,30 €</b>	<b>13,30 €</b>	35,95 €		2,28 €	0,47 €	19,89 €

Certaines animations, qui nécessitent l'intervention d'un prestataire, pourront faire l'objet d'une tarification complémentaire, venant s'ajouter au prix de journée et de demi-journée. Ces dernières, qui nécessitent l'intervention de prestataire, auront un coût pouvant varier entre 1 et 4 euros.

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

#### → **ACCUEIL DE LOISIRS 11-17 ANS**

**Le pôle jeunesse propose un accueil de loisirs sans hébergement pour les jeunes tarnosiens de 11 à 17 ans.**

L'inscription s'effectue sur la base d'une adhésion annuelle qui couvre une année scolaire et qui permet aux jeunes Tarnosiens d'accéder à des activités gratuitement tout au long de l'année.

Font toutefois l'objet d'une tarification les activités en extérieur.

<b>Activité</b>	<b>Tarifs</b>
Adhésion annuelle Accueil de loisirs sans Hébergement pour les 11-17 ans*	8,00 €
Animation extérieure sans prestation	4,00 €
Animation extérieure avec prestation	9,00 €

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

#### **ANIMATIONS SPORTIVES**

**Le service des animations sportives organise des temps d'activités sportives à divers moments de l'année.**

<b>Activité</b>	<b>Quotient familial CAF</b>	<b>Tarifs</b>
École des sports <i>(année scolaire)</i>		30,00 €
Activité Sport Adultes <i>(année scolaire)</i>		30,00 €
Activité Sport Senior <i>(année scolaire)</i>		30,00 €
Carte annuelle tennis municipal <i>(année scolaire)</i>		20,00 €
Sorties sportives	Sortie sans prestation	4,00 €
	Sortie avec prestation	9,00 €

ALSH SPORT	Quotient Familial	Prix de revient	Tarif	ATL	PSO	Aide CD 40	Participation Commune	Reste à charge Familles
Allocataire CAF 40	QF ≤ 449	2 120,00 €	21,00 €	20,00 €	12,05 €	2,30 €	2 084,65 €	1,00 €
	449,01 ≤ QF ≤ 794	2 120,00 €	22,00 €	15,00 €	12,05 €	2,30 €	2 083,65 €	7,00 €
	794,01 ≤ QF ≤ 1000	2 120,00 €	22,00 €	7,50 €	12,05 €	2,30 €	2 083,65 €	14,50 €
	QF ≥ 1000,01	2 120,00 €	23,00 €	0,00 €	12,05 €	2,30 €	2 082,65 €	23,00 €
Non allocataire	QF ≤ 1000	2 120,00 €	22,00 €	0,00 €		2,30 €	2 084,20 €	22,00 €
	QF ≥ 1000,01	2 120,00 €	23,00 €	0,00 €		2,30 €	2 083,20 €	23,00 €
Hors département	QF ≤ 1000	2 120,00 €	25,00 €	0,00 €	12,05 €		2 082,95 €	25,00 €
	QF ≥ 1000,01	2 120,00 €	30,00 €	0,00 €	12,05 €		2 077,95 €	30,00 €

Supplément activité surf : 30 €

Des séjours sportifs sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

## SÉJOURS

Dans le cadre de ses activités extrascolaires, sportives et culturelles, des séjours sont organisés soit par la commune, soit par le délégataire de service public.

La tarification de ces séjours est organisée sur la base du quotient familial de la CAF.

SÉJOURS HIVER	5 jours			4 jours		
	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles
QF ≤ 449	117,00 €	70,00 €	47,00 €	90,00 €	56,00 €	34,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	117,00 €	60,00 €	57,00 €	90,00 €	48,00 €	42,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	130,00 €	60,00 €	70,00 €	100,00 €	48,00 €	52,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	130,00 €	50,00 €	80,00 €	100,00 €	40,00 €	60,00 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	185,00 €		185,00 €	120,00 €		120,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	265,00 €		265,00 €	170,00 €		170,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	320,00 €		320,00 €	210,00 €		210,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	380,00 €		380,00 €	240,00 €		240,00 €
QF ≥ 2300,01	390,00 €		390,00 €	250,00 €		250,00 €

+SÉJOURS PRINTEMPS-ÉTÉ-AUTOMNE	5 JOURS			4 JOURS		
	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles
QF ≤ 449	78,00 €	70,00 €	8,00 €	62,00 €	56,00 €	6,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	78,00 €	60,00 €	18,00 €	62,00 €	48,00 €	14,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	88,00 €	60,00 €	28,00 €	70,00 €	48,00 €	22,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	88,00 €	50,00 €	38,00 €	70,00 €	40,00 €	30,00 €

1000,01 ≤ QF ≤ 1200	92,00 €		92,00 €	74,00 €		74,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	92,00 €		92,00 €	78,00 €		78,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	115,00 €		115,00 €	90,00 €		90,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	140,00 €		140,00 €	110,00 €		110,00 €
QF ≥ 2300,01	160,00 €		160,00 €	130,00 €		130,00 €
<b>SÉJOURS PRINTEMPS-ÉTÉ- AUTOMNE</b>	<b>3 JOURS</b>			<b>2 JOURS</b>		
	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles
QF ≤ 449	46,00 €	42,00 €	4,00 €	31,00 €	28,00 €	3,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	46,00 €	36,00 €	10,00 €	31,00 €	24,00 €	7,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	49,00 €	36,00 €	13,00 €	35,00 €	24,00 €	11,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	49,00 €	30,00 €	19,00 €	35,00 €	20,00 €	15,00 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	53,00 €		53,00 €	38,00 €		38,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	56,00 €		56,00 €	42,00 €		42,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	65,00 €		65,00 €	45,00 €		45,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	75,00 €		75,00 €	55,00 €		55,00 €
QF ≥ 2300,01	95,00 €		95,00 €	70,00 €		70,00 €

<b>SÉJOURS PRINTEMPS-ÉTÉ- AUTOMNE À L'ÉTRANGER</b>	<b>5 JOURS</b>				<b>4 JOURS</b>			
	Zone Europe			Zone Hors Europe	Zone Europe			Zone Hors UE
	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles	Tarif	Tarif	ATL CAF 2024	Prix à payer par les familles	Tarif
QF ≤ 449	120,00 €	70,00 €	50,00 €	120,00 €	100,00 €	56,00 €	44,00 €	100,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	120,00 €	60,00 €	60,00 €	120,00 €	100,00 €	48,00 €	52,00 €	100,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	120,00 €	60,00 €	60,00 €	120,00 €	100,00 €	48,00 €	52,00 €	100,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	120,00 €	50,00 €	70,00 €	120,00 €	100,00 €	40,00 €	60,00 €	100,00 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	160,00 €		160,00 €	160,00 €	120,00 €		120,00 €	120,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	250,00 €		250,00 €	250,00 €	180,00 €		180,00 €	180,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	260,00 €		260,00 €	260,00 €	210,00 €		210,00 €	210,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	280,00 €		280,00 €	280,00 €	220,00 €		220,00 €	220,00 €
QF ≥ 2300,01	390,00 €		390,00 €	390,00 €	250,00 €		250,00 €	250,00 €

En cas de séjour plus long, sauf délibération spécifique, un supplément de 20 % / jour sera appliqué au tarif 5 jours

### <sup>x</sup> AIDES AUX FAMILLES

La municipalité, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des familles, prévoit des aides au financement de différents séjours auxquels pourraient être amenés à participer leur(s) enfant(s).



Deux types d'aides sont possibles :

**l'aide au départ en vacances** : elle s'applique sur les séjours dits de loisirs durant les vacances scolaires, pour les familles ne bénéficiant pas de l'aide apportée par le Conseil Départemental des Landes (QF >905) ;

**l'aide au séjours pédagogiques** : elle s'applique dans le cadre scolaire à l'occasion des départs organisés par les établissements scolaires

Activité	Quotient familial CAF	Montant /jour
Aide au départ en vacances	$1000,01 \leq QF \leq 1200$	20,00 €
	$1200,01 \leq QF \leq 1500$	15,00 €
	$1500,01 \leq QF \leq 1800$	10,00 €
	$QF \geq 1800,01$	5,00 €

Activité	Montant
Aide au financement des séjours dits pédagogiques	20 % de la participation familiale plafonné à 100,00 €



# Annexe III

## Projet pédagogique du centre de loisirs du mercredi



Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos

Rue des Platanes - 40220 TARNOS

Structures d'Accueil de Loisirs Educatifs – déclarées auprès des organismes de la D.D.C.S.P.P, de la PMI et de la CAF  
Centre de Loisirs – Accueils Péri-scolaires – Pause Méridienne – Centres d'Animation de Quartier – Animations Hors Structures

### L'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos a pour vocation :

- D'animer des structures d'accueil éducatives péri et extra-scolaires pour les 3/11 ans (CM2),
- De promouvoir des actions sociales et préventives autour des droits et des devoirs du jeune citoyen,
- De proposer des activités collectives ludiques et de découverte, en développant le partenariat, en associant les parents et en recherchant l'implication active, concertée et réfléchie par les jeunes.

### LE CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS DANS LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

L'action de l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos s'inscrit dans le projet éducatif territorial défini par les élus dans le cadre d'une politique éducative globale sur la ville de Tarnos.

Les temps éducatifs des enfants de 3 à 12 ans contribuent à l'épanouissement de l'enfant, à sa socialisation et à sa réussite scolaire.

En ce sens, ils constituent un temps éducatif à part entière, notamment quand ils sont pensés en cohérence avec les temps scolaires et familiaux.

Le label "Plan Mercredi" vise à créer ou renforcer les conditions afin que le mercredi constitue un temps éducatif conçu dans le respect des rythmes de l'enfant et en relation avec le socle commun de culture, connaissance et de compétences.

Dans les projets péri-scolaires mis en œuvre les mercredis, seront recherchés : complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant, inclusion et accessibilité de tous les publics, inscription des activités sur le territoire en relation avec les acteurs, développement d'activités éducatives de qualité.

### LE CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS ET SON PROJET PÉDAGOGIQUE


Le projet pédagogique établi par l'équipe d'animation (et auquel adhère l'équipe technique) s'articule autour de 6 centres d'intérêts inhérents à l'association pour le Centre de Loisirs de TARNOS, il s'agit :

- ▶ De permettre à tous l'accès à des loisirs de qualité et variés
- ▶ De favoriser l'accueil et l'inclusion d'enfants porteurs de handicap
- ▶ De rendre l'enfant acteur de son temps libre
- ▶ De favoriser le brassage social et l'implication des familles
- ▶ De favoriser l'épanouissement de chaque jeune en complément des apprentissages scolaires et familiaux notamment via l'accès aux savoirs.
- ▶ De développer le « Bien vivre ensemble »

L'équipe d'animation veillera à garantir, à chaque enfant accueilli, de vivre pleinement une transition sécurisée et sécurisante, apaisante et harmonieuse.

Soucieux de respecter les buts de notre Projet Educatif Associatif et conscients des enjeux éducatifs, sociaux que culturels que comporte le Centre de Loisirs, nous nous efforcerons d'atteindre les objectifs pédagogiques suivants :

- 1) Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- 2) Initier et accompagner le développement de projets, notamment à caractère culturels et de prévention mais pas exclusivement

- 
- 3) Guider chaque individu vers une attitude responsable envers lui-même, les autres, le matériel et les locaux
  - 4) Améliorer le tissu relationnel dans la cité, en étant à la base d'actions communes et fédératrices autour des enfants (écoles, familles, associations, etc.)


**L'animateur, en être responsable s'efforcera de garantir la sécurité physique (notamment via le respect et l'application du PAI et la prise en compte de toute particularité ou information inscrite sur les fiches sanitaires), morale et affective de l'enfant.**

- Il contribuera à la prévention contre l'exclusion, l'inégalité et l'isolement physique, moral, social culturel.
- Il devra être présent physiquement et moralement, à tous les moments de la journée car ce sont tous des moments éducatifs.
- Il devra faire preuve d'empathie et de bienveillance, tant à l'égard des collègues, des enfants accueillis, que de leurs familles, aussi de civisme et bienséance.
- Avant chaque séance d'animation, l'animateur devra s'assurer en amont, de la présence du matériel & outils nécessaires, de l'espace, de la durée et de l'aménagement les plus pertinents.
- Il devra adapter ses temps d'animation aux aléas qui nous sont imposés comment aux opportunités qui s'offrent à nous.
- Il priorisera l'écoute, l'entraide, le partage, la coopération, la médiation et la complémentarité.
- Il veillera à ce que le rangement (et un minimum de nettoyage si nécessaire) soit fait collectivement avec les enfants et soit intégré au temps de l'activité.
- Il devra constamment veiller à maintenir la cohérence entre les objectifs annoncés et son implication au quotidien,
- Il s'informerera des différentes manifestations proposées par et sur la commune.
- Il veillera à anticiper les événements météorologiques (pluie, fortes chaleurs, froid, etc.) afin d'adapter le programme en fonction.

*En cas d'incident ou d'accident, grave ou bénin, supposé ou avéré et quoi qu'il en soit - dans le doute l'animateur devra en référer auprès de son supérieur qui devra dès lors appeler la famille et la directrice de l'Association, afin de les tenir informées.*

**Afin d'y parvenir, nous répondrons aux objectifs opérationnels suivants :**

- ▶ Garantir un accueil éducatif de qualité, tout au long de la journée (de l'ouverture à la fermeture)
- ▶ Respecter le rythme de chacun (âge / temps)
- ▶ Organiser et concevoir un aménagement agréable, adapté aux différents âges et usages
- ▶ Répondre aux attentes des enfants et trouver le juste équilibre entre besoins & envies, tout en respectant les différents rythmes
- ▶ Etendre l'espace social et culturel de l'enfant, élargir son champ d'expériences
- ▶ Favoriser le bien-être de l'enfant par la notion de plaisir et non par la contrainte
- ▶ Lui permettre de s'approprier les connaissances acquises pour mieux les réexploiter
- ▶ Permettre à l'enfant de structurer sa personnalité et de mesurer les limites de sa liberté de choix, travers d'activités ludiques et de règles de vie collectives
- ▶ Encourager leur créativité, leur imagination et leur esprit d'initiative
- ▶ Impliquer l'enfant dans l'attention portée au matériel, aux véhicules et au locaux
- ▶ Veiller à ce que chaque enfant puisse proposer, choisir, organiser, vivre et analyser une activité en toute liberté

- 
- ▶ Lui permettre aussi de s'investir dans la proposition, le choix et la gestion des différents temps formels ou non
  - ▶ Privilégier le savoir être avant le savoir faire
  - ▶ Favoriser l'épanouissement de l'enfant par la mise en valeur de ses capacités
  - ▶ Développer l'écoute, l'entraide, le partage, la coopération, la médiation et la complémentarité
  - ▶ Développer les aptitudes à la citoyenneté, au civisme et à la bienséance
  - ▶ Favoriser la détermination, la répartition et la tenue des rôles de chacun dans les différentes communautés
  - ▶ Privilégier la rencontre avec les familles, l'implication, l'écoute et le dialogue, l'information

*L'apprentissage de la vie collective ne saurait être un obstacle au respect de l'individu. De même, que si la pratique d'une activité spécifique ou un milieu particulier présente un intérêt certain, cela ne justifierait en aucun cas le choix d'une action dominante.*

**Divers moyens seront donc mis en œuvre, les activités manuelles, physiques, intellectuelles et artistiques, collectives ou individuelles étant un support à nos objectifs :**

- ▶ Appréhender les dangers des différents milieux dans les lesquels on évoluera
- ▶ Aménager des endroits privilégiés selon l'âge de l'enfant et leurs différentes utilisations
- ▶ Proposer un éventail d'activités aussi diverses, qu'originales et adaptées
- ▶ Découvrir le patrimoine local et son environnement, notamment en début d'année scolaire
- ▶ Profiter des infrastructures des loisirs sans pour autant négliger les activités classiques pratiquées sur le centre même
- ▶ Favoriser les initiatives dans la vie quotidienne et dans l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'espace
- ▶ Établir des moments de discussion, d'échanges entre les différents acteurs et des temps de concertation entre les enfants pour pouvoir faire remonter leurs doléances
- ▶ Favoriser la mise en place d'un temps et espace « Paroles d'Enfants »
- ▶ Prendre en compte la parole de l'enfant lors de temps de concertation
- ▶ Privilégier le relationnel
- ▶ Afin de respecter les besoins physiologiques (hygiène, santé...), la mixité et le rythme de la journée conviendra ne pas négliger :
  - Les temps dynamiques / les temps calmes / les temps de repos,
  - Les activités physiques / intellectuelles / manuelles / d'expression
  - De vie ou d'animation sociale (à plusieurs / de solitude (seul))
    - Et les activités spontanées, concertées et aménagées

***Afin de suivre l'application de notre projet, des réunions d'évaluation auront lieu régulièrement et permettront également de réactualiser :***

- Le plan du travail, réajusté en fonction des constats
  - L'appréhension des contraintes
  - La « photo » de chaque groupe

## TRAME D'ÉVALUATION CL du mercredi

### Faire le point sur :

- ▶ Le matériel, la logistique,
- ▶ L'organisation générale
- ▶ Le temps repos
- ▶ Les réunions
- ▶ Les propositions d'activités, leurs contenus, leurs menées,
- ▶ Départs / arrivées
- ▶ 13H à 15H, dont le repas pris obligatoirement avec les enfants = mise en place de pôles d'animation
- ▶ Bus (transfert des écoles, effectif, trajet etc.)
- ▶ Appel après le repas
- ▶ Goûter
- ▶ La joie et le plaisir partagés

### Les relations

- ▶ Enfants d'un même groupe,
  - ▶ Enfants entre les différents groupes,
  - ▶ Enfants / animateurs du groupe,
  - ▶ Enfants / animateurs des autres groupes
  - ▶ L'équipe d'animation du groupe
  - ▶ L'équipe d'animation du Centre de Loisirs
  - ▶ Le personnel de direction,
  - ▶ Le personnel de service,
  - ▶ Les parents,
  - ▶ Les différents partenaires extérieurs
- Et vice - versa
- Tout à double sens

### L'évaluation :

Situation initiale (photo), évolutions constatées. Evaluation quantitative et qualitative / objectifs initiaux posés (les + / les -) : résultats ou détails observables (comportements, faits) qui te font dire...

Quels sont les effets de nos choix opérationnels sur les enfants et les autres protagonistes ?  
Reprendre le plan de travail initial, a-t-il été respecté ?

- OUI
  - NON
- } Qui, quand, comment, pourquoi, conséquences ?

### Conclusion :

**Qu'est-ce qu'il te semble nécessaire de développer, d'abandonner, de conforter, de réduire, de poursuivre, en termes d'activités, de projets, de présence auprès des enfants (rôles et attitudes), d'organisation, contraintes, règles etc. Pourquoi – comment ?**

As-tu été en situation d'auto-formation, de formation réciproque ?

*Quelle est ta propre attitude face à cette analyse, face à la préparation, au vécu, aux expériences, en dégager les conclusions individuelles, collectives et/ou communes.*

☐ → **Réactualiser le plan de travail.**

### **ZOOM sur les modalités d'accueil d'un enfant porteur de handicap :**

Une 1ère rencontre aura lieu avec la famille puis avec l'enfant. Dans le cas où cela sera estimé nécessaire par l'équipe, un accueil progressif sera instauré et sera donc évolutif, en concertation avec la famille, et /ou l'équipe pluridisciplinaire. Des points réguliers seront mis en place.

Si l'accueil à 100% ne peut pas se faire, l'équipe d'animation, avec la famille et/ou l'équipe pluridisciplinaire, cibleront les temps, les durées et les activités les mieux adaptées à l'inclusion de l'enfant accueilli.

Afin d'anticiper tout renfort supplémentaire nécessaire, un prévisionnel de présence sera demandé aux familles dont l'enfant nécessite ce renfort.



## PLAN DE TRAVAIL CL du Mercredi

**L'équipe pédagogique devra veiller à mettre en place :**

### **Plan Mercredi**

- ▶ 1 projet d'équipe suivi de sa valorisation en y associant les familles (fil rouge trimestriel)
- ▶ Ce fil rouge devra être décliné en projet d'équipe en lien avec le groupe d'enfants
- ▶ Participation aux Manifestations Hors Structures (labélisées Espaces de Vie Sociale) de l'Association
- ▶ Utiliser les structures de la commune et de l'association

### **Sur la structure**

- ▶ Alternier les types d'activités : manuelles, physiques, scientifiques, artistiques...
- ▶ 1 atelier à la carte par période
- ▶ Prévoir repas en salle, pique-nique, repas à thème, transplanté, dehors...

Et ne pas oublier :

- 1 grand jeu avec groupe supérieur / inférieur (par mois et par équipe)
- 1 consommation et 1 sortie par équipe et par période
- 1 apéro-parents en début et fin d'année

### **Vers les partenaires**

- ▶ Collaboration avec l'EHPAD et la Résidence de l'Océan (handicapés), la Médiathèque, les associations de la Commune et les différents services municipaux (dont l'Ecole de Musique, l'école des Sports etc.)
- ▶ Sollicitation d'intervenants extérieurs
- ▶ Rencontre avec d'autres Centres de Loisirs

### **La Place de l'Enfant**

- ▶ Groupes par tranches d'âges
- ▶ Veiller à l'accueil et inclusion des arrivées en ½ journées
- ▶ Responsabiliser les enfants lors des temps formels de la journée
- ▶ Solliciter le CA sur projet particulier et nécessitant l'aval de celui-ci
- ▶ Un atelier à la carte, éclaté, tournant, une après-midi (grand jeu ou autre) en commun (tous les groupes)



## JOURNÉE TYPE en A.C.M. CL mercredi Élémentaire

(Pierrette FONTENAS)

07H30 > 9h00

ARRIVÉE ÉCHELONNÉE

- ▶ Aller vers ....
- ▶ Activités spontanées (calmes et dynamiques)
- ▶ Café
- ▶ Les élémentaires sont à Pierrette Fontenas

9h00 > 09h30

RÉPARTITION COMPTAGE, ARRIVÉE BUS

- ▶ Appel
- ▶ Mettre en confiance
- ▶ Enfants : besoin d'écoute, d'infos, de repères
- ▶ Echanges de paroles
- ▶ Recueil d'envie et de suggestions
- ▶ INFOS : où, pourquoi, comment, qui

**Affichage clair : planning, lieu, tâche, menus**  
**Confirmer nombre**

09h30 > 11h30

PETITS JEUX + ACTIVITÉS

- |  |  |
|--|--|
| ▶ Tenir compte des rythmes différents        | ▶ Découverte, plaisir, création                          |
| ▶ Sécurité morale, matérielle, affective     | ▶ Confiance, valorisation, solidarité                    |
| ▶ Soutenir, aider, discuter, être disponible | ▶ Activités spontanées, concertées, calmes ou dynamiques |
| ▶ Varier, essayer, maîtriser                 | ▶ Activités collectives, intellectuelles ou physiques    |
| ▶ Préparer et ranger                         | ▶ Préparer et ranger                                     |

11h30- 11h55 Jeux libres encadrés

**Droit de ne rien faire sans gêner**  
**Définir le lieu, le matériel prêt et complet (à vérifier la veille)**

11h55 > 12h00

AVANT REPAS

- |  |             |
|--|-------------|
| ▶ Reprendre en main  | ▶ Hygiène   |
| ▶ Être présent aux toilettes   | ▶ Se calmer |
| ▶ Rassembler le groupe : discussion, menu, jeu calme                     |             |
| ▶ Pas d'enfant dans les salles   |             |
| ▶ 1 animateur au WC, 1 à l'entrée, l'autre à la vérification de la salle |             |

12h00

REPAS

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| ▶ 1 animateur par table si possible   | ▶ Se nourrir, échanger, plaisir, convivialité       |
| ▶ Pas d'enfants dans les salles temps | ▶ Goûter, partager, hygiène, politesse, discussion, |





13h00

APRÈS REPAS

- ▶ Répartition entre extérieur et les salles de Félix Concaret
- ▶ Disponibilité de l'animateur
- ▶ Ecouter, répondre, observer
- ▶ 1 animateur salle polyvalente
- ▶ Donner à jouer dans la cour de F. CONCARET
- ▶ Voir Rangement !!
- ▶ Digestion, calme, individuelle, collective
- ▶ Digestion dynamique, spontané, aménagée

14h00 ou 14h35

TEMPS INTERMÉDIAI

- ▶ Appel
- ▶ Aller vers...
- ▶ Activités spontanées
- ▶ Café
- ▶ Préparation du goûter avec les Petits et le directeur

14h30 - 16h30

TEMPS D'ACTIVITÉS

- ▶ Tenir compte des rythmes différents
- ▶ Sécurité morale, matérielle, affective
- ▶ Soutenir, aider, discuter, être disponible
- ▶ Varier, essayer, maîtriser
- ▶ Préparer et ranger
- ▶ Découverte, plaisir, création
- ▶ Confiance, valorisation, solidarité
- ▶ Activités spontanées, concertées, calmes ou dynamiques
- ▶ Activités collectives, intellectuelles ou physiques
- ▶ Préparer et ranger

16h30 - 17h

GOÛTER ET BILAN DE LA JOURNÉE

- ▶ Se restaurer, revenir et conclure la journée, souffler, se retrouver, informer
- ▶ Vérifier les départs bus ou particuliers
- ▶ Ranger et nettoyer
- ▶ Être vigilant aux vêtements

17h00 - 18h00

PETITS JEUX

- ▶ Jouer avec les copains
- ▶ 2 animateurs par lieux :
  - Salle polyvalente : jeux de société, dessins etc... pas d'enfants dans les couloirs
  - Cour de F. CONCARET et/ou Terrain de foot
- ▶ Un animateur disponible pour enfants et parents
  - Attention : Terrain de foot ouvert = risques

18h00- 18h30

DÉPARTS ÉCHELONNÉS

- ▶ Rangement et fermeture de l'école Felix CONCARET école, toilettes (chasses d'eau), cabanon en bois
- ▶ Activités calme à la salle polyvalente



## JOURNEE TYPE Maternelles en A.C.M. CL mercredi Maternelles

7H30 > 9H00

ARRIVÉES ÉCHELONNÉES

- ▶ Être attentif aux enfants enfants
- ▶ Accueillir enfants et parents
- ▶ Recueil enfant
- ▶ Aller vers ....
- ▶ Lieu d'accueil convivial et individualisé parent et
- ▶ Activités spontanées (calmes et dynamiques) sous surveillance

9h00 > 9h30

TEMPS D'APPEL, POINTAGE RAPIDE

- ▶ Dynamiser le groupe, en donnant sa place à chaque enfant au sein du groupe
- ▶ Être sécurisant, clair et précis jeux,
- ▶ Temps de récréation pour s'aérer et organiser les ateliers
- ▶ Lieu agréable
- ▶ Installation du groupe en cercle
- ▶ Démarrage de la journée sous forme d'infos, chants

9h30 > 9h45

HYGIENE

- ▶ Être attentif et venir en aide
- ▶ Favoriser l'autonomie de l'enfant au maximum
- ▶ Toilette (éviter les accidents et caser le temps d'activité)
- ▶ Laver les mains

10h00 > 11h15

TEMPS D'ACTIVITÉS

- ▶ Activités réfléchies, organisées, préparées à l'avance
- ▶ Soutenir, aider, impulser la dynamique
- ▶ Favoriser l'autonomie en toute sécurité (Affective morale et matérielle)
- ▶ Gérer le groupe en charge
- ▶ Être à l'écoute et tenir compte des besoins
- ▶ Mise en place d'activités courtes (maxi 30 min) adaptées et variées
- ▶ Au moins 2 activités pour 3 animateurs
- ▶ Eviter 3 groupes d'activités manuelles en même temps

11h15 > 11h35

- ▶ Temps libre récréatif avant repas
- ▶ Temps calme
- ▶ Vigilance

11h40 > 12h00

AVANT REPAS

- ▶ Être attentif à l'hygiène
- ▶ Organiser dans le calme
- ▶ Temps calme avant repas
- ▶ Toilette, laver les mains

12h00 ou 13h00

REPAS

- ▶ Veiller au calme
- ▶ Education au goût, dialogue et discussions
- ▶ Participation des enfants à diverses tâches
- ▶ Installation à table dans le calme
- ▶ Lieu agréable et décoré



### 13h00 ou 13h15

### TEMPS INTERMÉDIAIRE

---

- ▶ Être organisé (affaire des enfants)
- ▶ Douceur, câlins, réconfort
- ▶ Préparation des enfants au coucher ou au temps calme (au – 45 min) pour ceux qui ne dorment pas
- ▶ Utilisation support pour le démarrage (lecture, musique)
- ▶ Mise en place optimale pour le temps calme des + grands
- ▶ Hygiène, passage obligé aux toilettes

### 13h15 - 15h00 (Petits) 13h15-14h15 (Moyens)

### SIESTE/REPOS

---

- ▶ Veiller au réveil dans le calme
- ▶ Levé échelonné, respect du sommeil et au calme de la pièce
- ▶ Accompagné hors de la salle, diriger vers un animateur
- ▶ Positionnement dans la salle et déplacement pour sécuriser les enfants
- ▶ Pour les plus grands, temps calme+ activités transitoires rapides à prévoir
- ▶ Les Petits qui se lèvent tôt rejoignent les Grands pour ces activités

### 15h30 - 16h15

### TEMPS D'ACTIVITÉS

---

- ▶ Activités installées pendant le temps de sieste
- ▶ Veiller à ne prendre en compte le « réveil complet » des enfants, dynamique, sécurité affective morale et physique
- ▶ Préparation des enfants au coucher ou au temps calme ( au – 45 min) pour ceux qui ne dorment pas
- ▶ Hygiène, passage obligé aux toilettes avec sa table

### 16h15 - 17h

### GOÛTER ET BILAN DE LA JOURNÉE

---

- ▶ Maîtrise des infos (bus, infos ...)
- ▶ Enfants installés en cercle, coin agréable, tout le monde se voit. Retour au calme
- ▶ Répartition des tâches, menée du grand groupe
- ▶ Revoir le chant appris, clôture de la journée
- ▶ Partages, participation des enfants, animateurs dans le cercle, hygiène, infos.
- ▶ Préparer les enfants et leurs affaires (nettoyage bouche et main) + création...

### 17h - 18h30

### DÉPARTS ÉCHELONNÉS

---

- ▶ Aller vers parents/enfants
- ▶ Activités spontanées, aménagées dans un lieu vu par tous
- ▶ Présent autour des enfants, gestion du groupe, des départs, dialogue parents, anecdotes de la journée
- ▶ Retour par les animateurs de la fiche navette avec infos à donner aux parents (bobos, pipi etc...)



## DÉROULÉ CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

07H30

OUVERTURE DE L'ACCUEIL

- ▶ Ouverture par un animateur et un directeur, ils sortent le baby-foot sur la terrasse et ouvrent le côté Moyens et Petits
- ▶ Accueil dans la salle PO avec pré-pointage des enfants et échange d'informations auprès des parents
- ▶ Les enfants vont poser leurs affaires devant leur salle et se rendent à la salle PO
- ▶ Possibilité de lire, de dessiner ou de jouer à des jeux de société ou de construction

08h30

ARRIVÉE DU 2<sup>ème</sup> ANIMATEUR

- ▶ L'animateur qui arrive prend les clés de Félix CONCARET et décroisonne en extérieur
- ▶ S'il pleut, il va dans la salle des Moyens 2, avec la malle de dessins ou coloriages

08h30

ARRIVÉE DU 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ANIMATEUR

- ▶ Il rejoint celui qui a décroisonné, soit à l'extérieur, soit en salle des Moyens 2

08h55 - 09h30

RANGEMENT ET DÉPART SUR LES GROUPES

- ▶ Tout le monde participe au rangement du matériel utilisé qui doit être rangé dans le contenant qui est dévolu, qui est lui-même remis en place
  - Malle jeux de société et malle dessin dans l'étagère de la salle PO
  - Malle lego sur l'armoire blanche multimédia
  - Malle jeux de construction et parcours billes au sol près des étagères
- ▶ Les animateurs du groupe des Grands récupèrent la fiche « infos particulières » qu'ils remettent aux animateurs des Moyens 2 et ainsi de suite (Penser à enlever l'alarme)
- ▶ Organiser un aménagement accueillant pour les enfants
- ▶ Se situer dans le cercle des enfants en étant vigilant à ceux qui pourraient perturber les prises de parole.
- ▶ Aller chercher son matos préparé la veille
- ▶ Discuter, informer avec affichage clair (menus, rôle de chacun, menus, etc...)
- ▶ Petits jeux de starters pour lancer la journée dans une bonne ambiance

**Salle régie et local jeux ouverts de 05h45 à 09h45**

Possibilité de demander aux directeurs en dehors de ces horaires

09h45 > 11h30

ACTIVITÉS

- ▶ Envoyer 2 enfants ramener les fiches d'appel au bureau de NICO (entrée vitrée du CL)
- ▶ Les Petits renvoient la fiche des particularités
- ▶ Pour les jeux extérieurs classiques, une malle avec l'essentiel (plots, foulards, ballons etc...) sera remise à disposition au bureau du couloir
- ▶ En cas de sortie, noter sur tableau le nombre d'enfants, le lieu et les horaires de départ et de retour

11h30 > 11h55

JEUX LIBRES

- ▶ Répartition en fonction des lieux
- ▶ Fermer les portes

11h55 - 11h55

PRÉPARATION AU REPAS

- ▶ Rangement du matos en fonction des lieux
- ▶ Reprendre en main
- ▶ Rassembler le groupe
- ▶ Pas d'enfants dans la salle
- ▶ Un animateur au WC, un autre à l'entrée et un autre à la vérification de la salle
- ▶ Lavage des mains

12h00 ou 13h00

REPAS

- ▶ Un animateur par table si possible
- ▶ Possibilité de se mélanger
- ▶ Eviter de trop se lever
- ▶ Répartir les tâches entre les enfants

13h00 ou 14h00

JEUX LIBRES

- ▶ Se répartir entre temps de pause et présence avec les enfants en fonction des pôles (4 animateurs de 13h00 à 13h30 et 4 de 13h30 à 14h00)
- ▶ Document de répartition à remplir avant le début du séjour
- ▶ Possibilité pour les enfants d'aller dans les 2 salle à Félix CONCARET
  - L'une pour les jeux en bois et jeux de société
  - L'autre pour dessins et lecture calme)
- ▶ Possibilité également d'aller dans la cour ou au petit jardin
- ▶ Si pluie, on se répartit entre les 2 salles et le préau

14h30 - 16h30

ACTIVITÉS

Idem 08h55 à 11h30

15h30 - 16h15

TEMPS D'ACTIVITÉS

16h30 - 17h00

GOÛTER

- ▶ Se restaurer
- ▶ Ranger et nettoyer l'ensemble de son goûter avec les caisses Pique-nique et tri
- ▶ Être vigilant aux vêtements
- ▶ Sonnette pour les parents et les grands
- ▶ Revenir et conclure la journée, se retrouver, informer, discuter

17h00 - 18h00

DÉPARTS ÉCHELONNÉS

- ▶ Possibilité pour les enfants d'aller à la salle PO, dans la cour de Félix CONCARET, sur le terrain de Foot ou petit jardin
- ▶ Un animateur près du portail vigilant aux départs
- ▶ Si pluie, on se répartit entre les salles (Petits, Moyens 1 et salle PO) avec la malle dessins/coloriages

Salle régie et local jeux ouverts de 16h45 à 17h30

18h00

FERMETURE DU FELIX CONCARET ET RETOUR AU CL

Rangement matos et vérifier les toilettes, les fenêtres puis fermer et badger l'école

## PENSE-BÊTE PERSONNEL

- ✓ As-tu eu assez d'infos sur l'origine et l'environnement des individus ?
- ✓ As-tu l'impression d'avoir été attentif aux relations E/E, E/A, E/F, A/F et A/A ?
- ✓ As-tu l'impression d'avoir proposé des activités, des rythmes, des espaces adaptés ?
- ✓ As-tu l'impression d'avoir innové - fait vivre la concertation (émission, réception) entre tous les protagonistes - géré des « réunions » d'enfants – d'avoir élaboré des projets pour par et avec les enfants – d'avoir sensibilisé les parents ?
- ✓ Penses-tu avoir exploité le répertoire d'activités : physiques, d'expression, manuelles, scientifiques, intellectuelles, de pleine nature ? sans être tombé dans l'activisme, mais tout en ayant équilibré les supports (en termes de durée, de fréquence).
- ✓ As-tu eu le temps et le besoin de préparer, de rechercher ? as-tu fait l'effort ?
- ✓ As-tu pris en compte les demandes des enfants et/ou de leurs parents ? Si non, pourquoi ?

### De façon plus spécifique :



### VIGILANCE

- Sortie en bus
- Manteaux et effets personnels
- Temps calme
- Temps d'appel
- Temps du repas
- Les transitions
- Appel et temps d'échange
- Retour sur...
- Retour en bus
- Rangements (nettoyage) + rangement salle PO
- Accueil des ½ journées

# ANNEXE IV – Convention passerelle



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Landes

**PROJET CONVENTION TRIENNALE**  
**ÉDUCATION NATIONALE / MAIRIE DE TARNOS - STRUCTURES PETITE ENFANCE**  
**Convention n° 2022-2025**

ENTRE

**Le gestionnaire de la structure** (nom et adresse de la structure)

CRÈCHE MUNICIPALE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY  
14 rue de la Grande Baye - 40220 TARNOS  
Contact : Isabelle Lourtet, Directrice

CRÈCHE MUNICIPALE LES PETITS MATELOTS  
43bis rue Salvador Allende – 40220 TARNOS  
Contact : Elisabeth Chambres, Directrice

MICRO-CRÈCHE MUNICIPALE LES MOUSSAILLONS  
4 rue Grangette – 40220 TARNOS  
Contact : Elisabeth Chambres, Directrice

**représentées par Jean-Marc LESPAGE, Maire de Tarnos**  
**Mairie de Tarnos - 14 boulevard Jacques Duclos – 40220 TARNOS**

ET

**Les écoles maternelles**

ÉCOLE JEAN JAURÈS  
Rue Joliot Curie – 40220 TARNOS  
Contact : Hélène Biados

ÉCOLE ODETTE DUBOY  
Rue des Platanes – 40220 TARNOS  
Contact : Céline Dérocles

ÉCOLE CHARLES DURROTY  
2 rue de la Palibe – 40220 TARNOS  
Contact : Isabelle SUBERCAZES

ÉCOLE ROBERT LASPLACETTES  
3 rue du 19 mars 1962 – 40220 TARNOS  
Contact : Géraldine Utreras

**représentées par la direction départementale des services de l'éducation nationale**, représentée  
par M. BREVET, directeur académique des services de l'éducation nationale des Landes

## **Article 1 : Objet de la convention triennale**

Cette convention-cadre triennale a pour objectif de faciliter et de développer les projets d'actions passerelles entre l'école et la structure d'accueil collectif petite enfance située sur le même territoire afin de permettre une meilleure scolarisation des très jeunes enfants.

Les modalités annuelles d'organisation de ces actions passerelles seront élaborées conjointement entre les écoles et les structures collectives d'accueil de proximité et seront communiquées à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription notamment dans le cadre du projet de première scolarisation.

### **1.1 Objectifs de la convention :**

#### **Permettre le passage de l'enfant à l'élève :**

- Établir un premier contact positif avec l'école.
- Participer à l'adaptation des tout-petits à l'école dans les meilleures conditions possibles.
- Créer un sentiment de sécurité : trouver des nouveaux repères (locaux, adultes, enfants).

#### **Renforcer et créer des liens parents/école :**

- Faciliter le passage entre les deux modes d'accueil en assurant une transition avec les adultes ressources.
- Développer des relations de confiance et de sécurité avec la classe et son environnement
- Créer et favoriser les liens et les échanges entre les différents partenaires (éducation nationale, enseignants, crèches et micro-crèche municipales, service scolaire, ATSEM, personnel de restauration scolaire) pour enrichir leur réflexion et rendre leurs actions complémentaires.

#### **Partager un projet inter-structures:**

- Travailler ensemble et développer des passerelles entre les différents lieux de vie de l'enfant : famille, structure d'accueil de la petite enfance, école.

### **1.2 Actions**

Les actions programmées entre les écoles et les structures doivent être notamment détaillées dans le projet de première scolarisation des écoles et transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. Les activités s'intègrent nécessairement au projet pédagogique de la classe.

Les enfants de la structure d'accueil petite enfance se rendent à l'école d'accueil concernée avec un membre de la structure pour participer, par groupes de 3 ou 4, à des activités communes, selon un calendrier pré-établi.

Les personnels de l'Éducation nationale et de la petite enfance se réuniront pour préparer les actions envisagées et pourront convier les parents concernés à une réunion d'information.



## **Article 2 : Autorisation**

La participation des enfants à l'action passerelle est soumise à l'autorisation préalable écrite des parents. Le responsable de la structure d'accueil petite enfance est chargé de recueillir les autorisations parentales pour les enfants participant à l'action passerelle.

## **Article 3 : Responsabilité**

Les membres de la structure d'accueil accompagnent les enfants à l'école qui restent sous leur responsabilité pendant les déplacements et durant le temps à l'école.

De même, les élèves de l'école restent sous la responsabilité de l'enseignant et la surveillance continue des membres de l'équipe éducative de l'école (enseignants, ATSEM).

La responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires incombe à l'enseignant(e) de la classe.

## **Article 4 : Assurances**



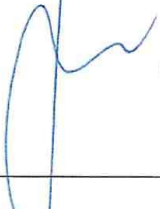

Le responsable de la structure petite enfance certifie être assuré en responsabilité civile pour les dommages causés à autrui du fait de son activité ou de son personnel.

## **Article 5 : Durée**

Cette convention est valable pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024-2025

## **Article 6 : Dénonciation en cours de convention**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. La dénonciation doit faire l'objet d'un préavis motivé d'un mois avant la date de demande de résiliation.

<p>M. Brevet, IA DASEN,</p>  	<p>M. LESPADÉ, Maire de Tarnos</p>  
---	---



# Annexe IV

## SCHÉMATISATION DU PEDT

### Projet éducatif territorial 0-25 ans

**GARANTIR LE BIEN-ÊTRE, LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ÉMANCIPATION DE TOUS LES ENFANTS ET DES JEUNES**

Favoriser la réussite scolaire  
Améliorer la transversalité scolaire / périscolaire / extrascolaire

Lutter contre les inégalité d'accès à l'éducation  
Accompagner les familles

Garantir la continuité éducative  
Améliorer la communication entre les acteurs éducatifs

**9 écoles publiques – 924 élèves**

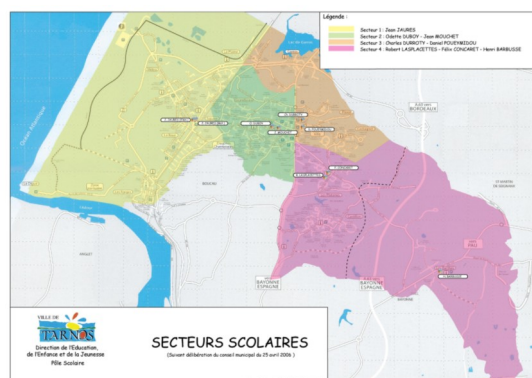
**Élémentaires : 629 élèves**  
**Maternelles : 295 élèves**

**+**

**École Notre Dame des Forges**  
**20 maternelles + 22 élémentaires**

**COLLÈGE LANGEVIN WALLON**  
**518 élèves**

**LYCÉE AMBROISE CROIZAT**



3 établissements d'accueil du jeune enfant :

Crèche Saint-Exupéry (30 places), crèche Les Petits Matelots (20 places), micro-crèche Les Moussailons (10 places)

Crèche familiale (2 assistantes maternelles), micro-crèche Juan Miro (10 places)

Réseau des assistantes maternelles (RPE)

# Le temps scolaire dans le premier degré

## Rappel du cadre

### Le cadre légal

24h / semaine

### Le cadre dérogatoire

5h30/jour maximum

3h30/demi-journée maximum

### Le cadre de la collectivité

2h pause méridienne

## RAPPEL DE LA PROPOSITION

- En maternelle  
08h30 – 11h45 (3h15 sur 4 matinées) 13h  
13h45 – 16h30 (2h45 sur 4 après-midis) 11h
- En élémentaire  
08h30 – 12h00 (3h30 sur 4 matinées) 14h  
14h00 – 16h30 (2h30 sur 4 après-midis) 10h  
13h45-16h15 pour l'école H Barbusse  
→ 2 classes  
→ transport scolaire

Raccourcissement de la matinée  
2 heures de pause méridienne  
Dérogation à la journée maximum de 5h30

## La collectivité sur le temps scolaire (1<sup>er</sup> degré)

- Maintien de la collation fruitée du matin (gratuite)
- Maintien des interventions traditionnelles sur le temps scolaire
  - la prévention routière
  - une intervention dans le domaine sportif (en lieu et place de la semaine olympique et paralympique)
  - le « savoir nager »
  - l'accueil en médiathèque\*
  - les interventions ponctuelles dans le cadre de la démarche alimenterre : semaine du goût, festival alimenterre, petit déjeuner à l'école, menus bio-locaux avec venue des producteurs
- Les nouvelles actions
  - 4 passages du Jazz en Mars (reste à en définir l'organisation)
- Spectacle proposé au CM1-CM2 par la communauté de communes du Seignanx

### Accueil en Médiathèque

Pas assez de créneaux suite à la suppression du mercredi.

Accueil maintenu sur la base de 2 fois par an

Il restera un peu de marge pour des classes qui souhaiterait monter du projet avec l'équipe.  
→ Demande à formuler auprès du service éducation

# Les nouveaux projets réinscrits dans le cadre de la nouvelle organisation sur 4 jours

## MUSIQUE

- Projet préparé par l'école de musique sur la base du redéploiement des heures de TAP sur le temps scolaire, soit
  - 14 matinées de 3 heures par école primaire (2 interventions par classe)
  - 6 matinées de 3 heures par école maternelle
- Intervention en binôme sur la base de projets divers, à définir avec les enseignants (découverte d'instruments, chant chorale) + un accueil week-end sur l'école de musique

## ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT (pas de report sur le temps scolaire)

Mise en place d'un accueil des grandes sections maternelles le mercredi matin dans le cadre de l'école municipale multisport.

*(pas de prise en compte dans la labellisation „plan mercredi“ si non déclaré)*

**LANCEMENT PROJET COURS  
D'ÉCOLES VÉGÉTALISÉES**  
Candidature D. Poueymidou

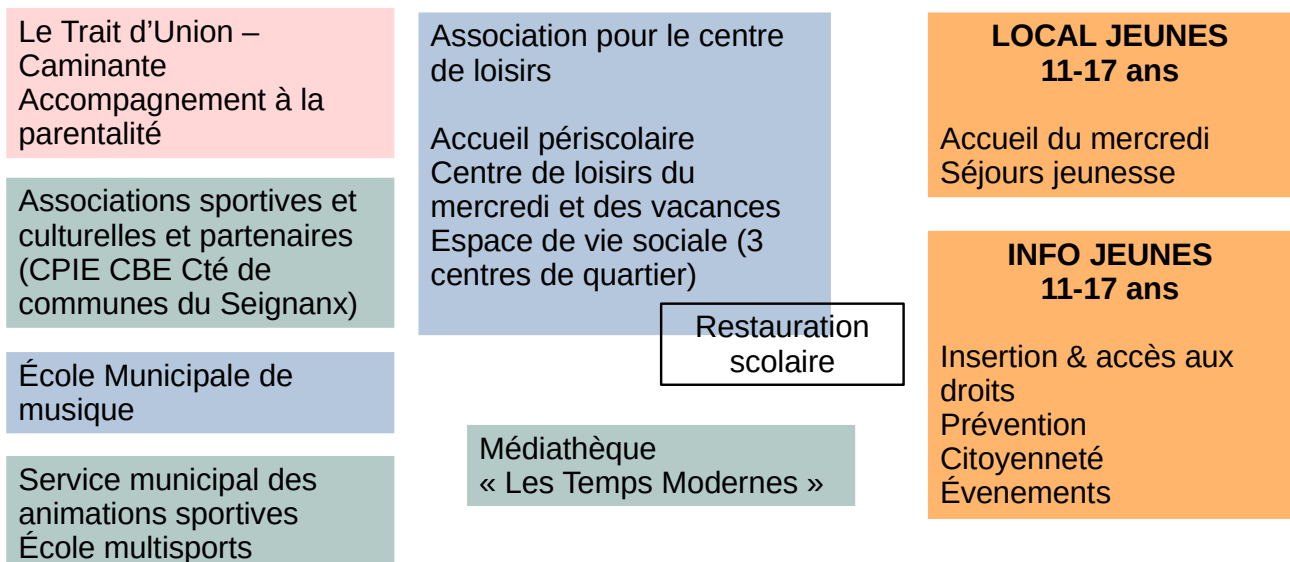
## Le plan mercredis

- Ouverture du centre de loisirs le Mercredi de 7h30 à 18h30
- Extension de la couverture d'accueil de l'école multisport en grande section maternelle : 2 groupes de 20 enfants
- Réorganisation des activités municipales en direction des enfants sur le mercredi matin : école municipale de musique, Médiathèque les Temps Modernes
- Repositionnement de certaines associations le mercredi matin : Aerofit, Hegaldi Aérobic, AST Foot, CCSBT Théâtre

# La collectivité sur le temps scolaire (collège)

- Intervention des animateurs jeunesse (2) 2 fois par semaine sur le temps de pause méridienne
- Actions prévention harcèlement et réseaux sociaux (Pizza Débat, théâtre interactif, parcours)
- Actions prévention dangers de la plage : Métrosession
- Interventions de la police municipale : ASSR1 et 2
- Semaine sportive passerelle 6e/CM2
- Remise des diplômes (DNB) à l'hôtel de ville (+ un livre)
- Accompagnement de projets scolaires
- Financement du foyer socio-éducatif du collège
- Aménagement emploi du temps pour les élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de l'école de musique
- Spectacle de la communauté de communes du Seignanx pour les 3e

## Le périscolaire et l'extrascolaire



# Les grands axes de travail

- Inclusion et enfants à besoins spécifiques, passerelles et projet compétences psychosociales
- Accompagnement parentalité
- Qualification et formation continue des acteurs de l'éducation
- Moyens accordés aux écoles, lancement d'une réflexion sur l'équipement informatique des écoles et sur la sécurité dans les écoles
- Entretien des bâtiments et nouveaux équipements (Espace Dominique Arnaud, équipement aquatique du Seignanx, Cours d'écoles végétalisées)
- Continuité éducative, espace de transversalité, pilotage du PEDT

## Les objectifs éducatifs

- Émancipation culturelle
- Motricité, éducation physique, sport
- Citoyenneté
- Démarche alimentaire de territoire
- Transition écologique
- Projet numérique
- Prévention & bien-être





# Annexe V

## LES PARTENAIRES DIVERS

### **Partenaires culturels locaux**

**Mairie de Tarnos** – 14 boulevard J Duclos – 40220 TARNOS – 05 59 64 49 53  
14 boulevard Jacques Duclos – 40220 TARNOS  
- École Municipale de Musique  
- Mission d'action culturelle  
- Médiathèque

**Communauté de communes du Seignanx** – Maison Clairbois - 1526 avenue Barrere – 40390 ST-MARTIN DE SEIGNANX - 05 59 56 61 61

**Conseil Départemental des Landes** - 23 rue Victor Hugo – 40000 MONT-DE-MARSAN – 05 58 05 41 41

### **Les partenaires associatifs**

Voir le site internet de la ville : <https://www.ville-tarnos.fr/annuaire-des-associations>

### **Autres**

Cinéma ATALANTE – 3-5 Quai de l'Amiral Sala – 64100 BAYONNE - 05 59 55 76 63  
Cinéma LE RIO – Allées Marine – 401302 CAPBRETON -05 58 72 29 84  
Salon du Livre de la Jeunesse d'Hossegor – 18 avenue de Paris – 40150 HOSSEGOR – 05 58 41 79 10 – [salondulivre@hossegor.fr](mailto:salondulivre@hossegor.fr)

### **Partenaires sportifs locaux**

**Mairie de Tarnos** – 14 boulevard J Duclos – 40220 TARNOS – 05 59 64 49 53  
- Service des animations sportives

### **Les associations sportives diverses**

Voir le site internet de la ville : <https://www.ville-tarnos.fr/annuaire-des-associations>

### **Autres**

UNSS

### **Les partenaires sur l'environnement**

**Mairie de Tarnos** – 14 boulevard J Duclos – 40220 TARNOS – 05 59 64 49 53  
Service Environnement  
Service Espaces Verts  
Service Mobilité

**Communauté de communes du Seignanx** – Maison Clairbois - 1526 avenue Barrere – 40390 ST-MARTIN DE SEIGNANX- 05 59 56 61 61

**Conseil Départemental des Landes** - 23 rue Victor Hugo – 40000 MONT-DE-MARSAN – 05 58 05 41 41

**Le SITCOM** – 62 Chemin du Bayonnais – 40230 BÉNESSE MAREMNE – 05 58 72 03 94

**Le SYDEC** – Rue de la Grande Baye – 40220 TARNOS – 05 59 64 47 50

**Le CPIE (Centre Permanent d’Initiative pour l’Environnement)** – Ferme d’Arremont – 40390 ST-ANDRE DE SEIGNANX – 05 59 56 16 20

**Le Syndicat mixte des mobilités** – Communauté d’agglomération – 64100 BAYONNE -

<https://www.communaute-paysbasque.fr/la-communaute-pays-basque/lorganisation/les-autres-instances/le-syndicat-des-mobilites-pays-basque-adour>

### **L’aide aux enfants en difficulté - Les contacts utiles**

**Maison Landaise des Personnes Handicapées (MLPH) -**

836 avenue Eloi Ducom - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél. 05 58 51 53 73 - Fax 05 58 46 12 54 - [mlph@landes.fr](mailto:mlph@landes.fr) - <https://www.handicaplandes.fr>

**Coordonnateur du PIAL (pôle d'inclusion d'accompagnement localisé) Tarnos,**  
Proviseur adjoint du Lycée Ambroise Croizat - 05 59 64 43 70

**Florian Barrière, Enseignant référent Handicap - Secteur Tyrosse Cote Sud**

Collège Jean-Claude Sescousse - 2 avenue du Parc - 40230 ST-VINCENT DE TYROSSE

**Julien FERNANDEZ, Chargé de Mission Handicap Loisirs pour tous**

3 allée de la Solidarité - 40000 MONT-DE-MARSAN - Tél. 05 58 06 89 86

SESSAD - 10 rue Gellibert - 40790 ST-PAUL LES DAX - [cs.sessadlso@lepep40.org](mailto:cs.sessadlso@lepep40.org)

**Mme VERGNOLLE-BEZINEAU, Directrice,**

**M. David LAILHEUGUE, Chef de Service**

**CMPP** - 13 avenue de l'Interne Jacques Loeb - 64100 BAYONNE - 05 59 44 39 54

**Centre Médico Scolaire** – 1 rue des Vergnes – 40100 DAX – Tél. 05 58 90 11 20 – [cmsdax@ac-bordeaux.fr](mailto:cmsdax@ac-bordeaux.fr)

**Claire CALIOT, Coordinatrice ULIS école Daniel Poueymidou**

**Docteur Pouban, Médecin scolaire**

**Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP) – Saint-Martin de Seignanx**

Tél. 05 58 91 46 26 ou 05 58 91 48 38